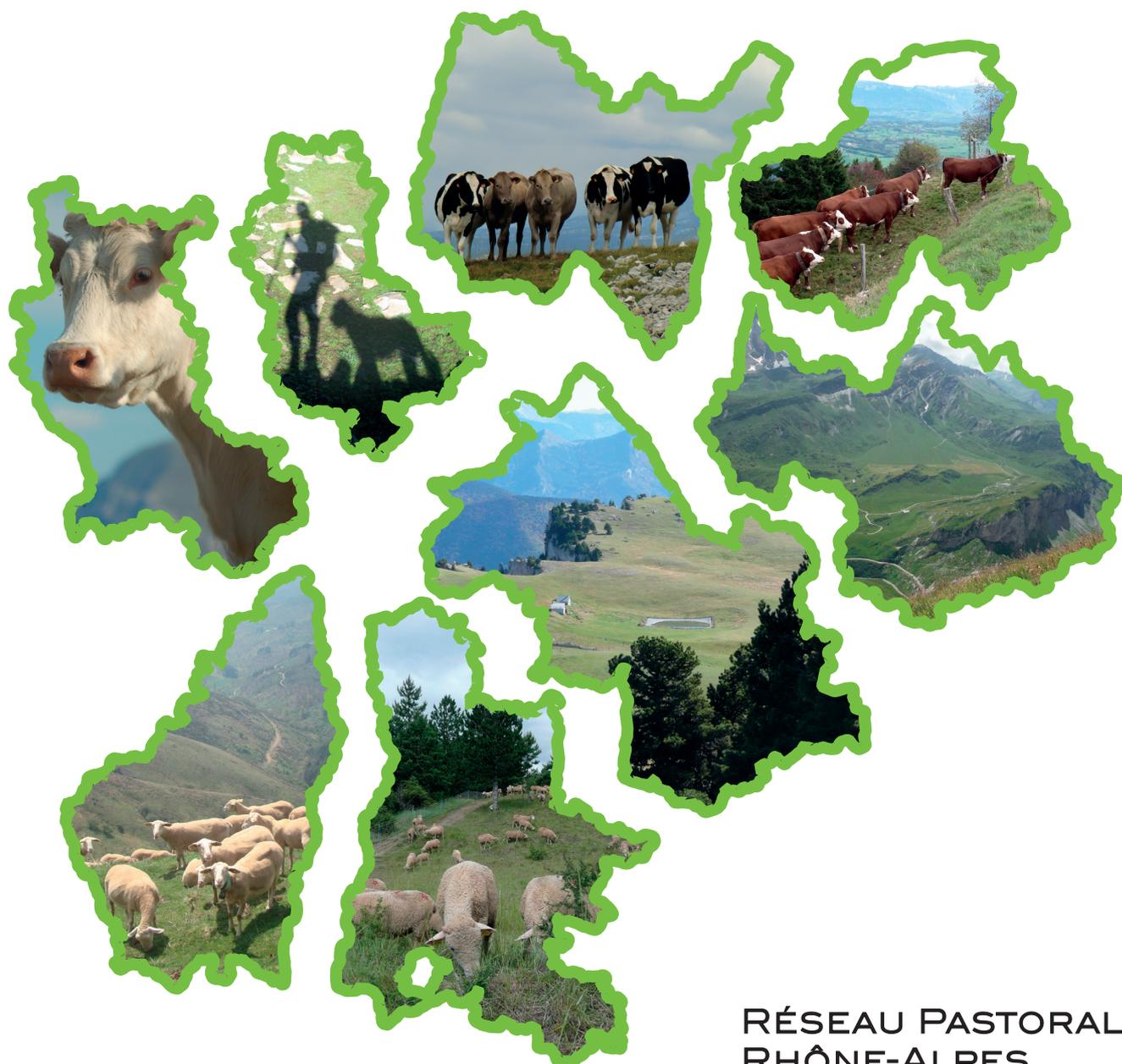


Atlas des Pastoralismes en Rhône-Alpes

Analyse des données de l'enquête pastorale 2012/2014 à
l'échelle de la région Rhône-Alpes



RÉSEAU PASTORAL
RHÔNE-ALPES



Pour citer cet atlas : « Réseau pastoral Rhône-Alpes, *Atlas des pastoralismes en Rhône-Alpes. Analyse des données de l'enquête pastorale 2012/2014 à l'échelle de la région Rhône-Alpes, 2016* »



Table des matières

<i>Éditorial</i>	3
<i>Partenaires impliqués</i>	5
<i>Avant-propos</i>	7
<i>Statut de l'information et condition d'utilisation de la donnée</i>	8
<i>Préambule : une longue histoire d'enquête pastorale</i>	9
METHODOLOGIE DE L'ENQUETE PASTORALE 2012/2014 ET DE SON ANALYSE	10
I. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES ESPACES PASTORAUX	18
II. STRUCTURATION DU FONCIER PASTORAL	28
III. LES GESTIONNAIRES DES UNITES PASTORALES	38
IV. UTILISATION ET ABANDON DANS LE TEMPS DES ENTITES PASTORALES	46
V. ORIENTATION ANIMALE, EFFECTIFS ET TAILLE DES TROUPEAUX	54
VI. LES TRANSHUMANCES DES TROUPEAUX VERS LES UNITES PASTORALES	64
VII. CONDUITE DES TROUPEAUX SUR LES UNITES PASTORALES	78
VIII. TRAITE ET TRANSFORMATION SUR LES ESPACES PASTORAUX	88
IX. ACTIVITES D'ACCUEIL ET DE VENTE SUR LES UNITES PASTORALES	96
X. LES TRAVAILLEURS SUR LES UNITES PASTORALES	100
XI. PLACE DU PASTORALISME DANS L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	104
<i>Table des illustrations</i>	128

Éditorial

Émilie BONNIVARD, *Vice-Présidente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes déléguée à l'Agriculture, à la Forêt, à la Ruralité, à la Viticulture et aux Produits du Terroir*



Le pastoralisme constitue l'une des pratiques agricoles ancestrales de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la première région de montagne en Europe, le pastoralisme constitue la seule activité véritablement capable de valoriser ces territoires, que ce soit en matière agricole, touristique ou encore d'entretien des paysages, pour le bénéfice de tous. Près de 340 000 ovins et caprins, 83 000 bovins et 2 000 équins sont accueillis en estives chaque été, sur 300 000 hectares. 42% des unités pastorales sont gérées par des structures collectives auxquelles adhèrent plus de 1 700 éleveurs et où travaillent 470 salariés (bergers, fromagers, etc.). Au total le pastoralisme valorise ainsi plus de 520 000 ha.

À l'heure où nous privilégions l'agriculture extensive, respectueuse des équilibres environnementaux et bénéfique pour la biodiversité, à l'heure où les pouvoirs publics soutiennent les circuits courts, à l'heure où les éleveurs souffrent comme jamais des effets de la prédation sur leur activité, prédation qui constitue désormais une réelle menace pour la préservation du pastoralisme, alors que nous nous situons à un moment clé du renouvellement des générations en agriculture, le Conseil Régional s'engage fortement en faveur du pastoralisme au travers de deux volets : les Plans Pastoraux Territoriaux et un Plan de préservation du pastoralisme face à la prédation.

En effet, 18 Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) pluriannuels mobilisent un budget régional annuel de 1,2 M€ et par effet levier de 8 M€ du Feader PDR 2014-2020, aux $\frac{3}{4}$ en investissements.

Par exemple dans les Alpes du Nord, l'augmentation des capacités de stockage d'eau sur l'unité pastorale de Crêt Saint Germain (commune de la Balme de Thuy), et la reconstruction du logement de l'alpagiste sur l'unité pastorale de Neuva-dessus (Commune de Bernex), mobilisent respectivement 68 508€ et 100 000 € de dépenses, financées à 70% par la Région et le Feader.

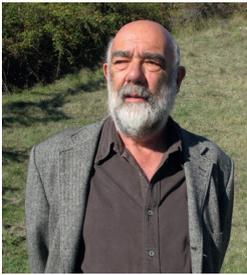
Ces plans sont élaborés par les acteurs locaux et soutenus par la Région en prenant soin de les adapter aux spécificités des montagnes aussi diverses que les alpages d'altitude des Alpes du Nord plutôt dédiés à l'élevage laitier, les montagnes sèches de la Drôme où dominent les ovins et caprins ou les estives d'Ardèche.

Il conviendra d'ajouter, dans une future édition de l'Atlas des Pastoralismes, 120 000 ha d'estives à l'ouest de la Région. Il s'agit d'estives essentiellement individuelles situées en majorité dans le Cantal et le Puy-de-Dôme et qui accueillent surtout des bovins lait puis des bovins et ovins viande.

Par ailleurs, pour la première fois, le Conseil régional s'engage dans la mise en œuvre d'un Plan destiné à préserver le pastoralisme face à la prédation. Ce sujet a été à l'ordre du jour, pour la première fois, de la Commission agricole du Conseil régional en septembre 2016. Ce Plan comprend à la fois des mesures très concrètes de financement de matériel pour les lieutenants de loup afin qu'ils puissent être plus efficaces dans leurs interventions, de soutien juridique aux éleveurs en cas d'accidents entre chiens de protection et promeneurs, et une action juridique, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour favoriser une meilleure prise en compte dans la législation européenne de la réalité de la prédation sur nos élevages.

L'Atlas des Pastoralismes en Rhône-Alpes est un excellent outil de connaissance et de sensibilisation des problématiques et des besoins du pastoralisme de notre région, et il mérite à ce titre la plus large diffusion auprès des acteurs économiques, des élus et des relais d'opinion.

Philippe CAHN, *Président du Réseau Pastoral Rhône-Alpes*



Dans la plupart des Départements rhônalpins de notre Région (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie), les services pastoraux accompagnent les éleveurs, les collectivités et les acteurs des territoires dans la valorisation de ces espaces particuliers. Ces services entretiennent des relations très étroites avec les responsables d'alpages, communes, Associations Foncières Pastorales et propriétaires fonciers privés, auprès desquels ils agissent. Le Réseau pastoral Rhône-Alpes rassemble ces six services pastoraux ainsi que le Suaci Montagn'Alpes, qui permet notamment d'assurer un lien avec les réseaux politiques, ainsi qu'avec la profession agricole.

Les espaces pastoraux constituent bien évidemment une ressource indispensable aux activités économiques liées aux élevages extensifs, garants de productions de qualité. Ils sont aussi le support d'autres activités, notamment touristiques, et génèrent des aménités positives en termes de paysages, de gestion de l'eau, de biodiversité, etc. Les systèmes pastoraux s'efforcent de préserver ces équilibres et de mettre en valeur ces espaces dans ce contexte de multi-usage, par des savoir-faire adaptés à ces ressources particulières.

Afin de mieux connaître et faire reconnaître ces espaces pastoraux, notre réseau a proposé d'actualiser l'enquête pastorale de 1996, en recensant des données 2012/2014 sur l'ensemble des surfaces pastorales de la Région. Ce travail nous permet aujourd'hui de dresser un tableau et de mesurer les évolutions de nos activités pastorales régionales. Les résultats ainsi produits constituent un véritable outil de compréhension des enjeux spécifiques à la Région, pour la définition et le pilotage de politiques pastorales adaptées.

Partenaires impliqués

Une nouvelle enquête pastorale a été réalisée sur les territoires pastoraux du massif alpin et des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette opération, conduite sur 3 années (2012, 2013 et 2014) a permis d'élaborer une base de données géoréférencée des surfaces pastorales et de leurs modes de valorisation par les gestionnaires pastoraux en place, de façon exhaustive et homogène à l'échelle de l'ensemble des territoires concernés. Le Suaci Montagn'Alpes en a assuré la maîtrise d'ouvrage et la coordination, avec le soutien technique, politique et financier des différents partenaires. Les informations ont été collectées par consultation de personnes ressources sur les différentes communes. Ces travaux de terrain ont été réalisés par les services pastoraux. Un accompagnement scientifique et méthodologique a été assuré par IRSTEA Grenoble, qui a contribué à la méthodologie de cette enquête en prolongement des enquêtes pastorales précédentes, a conçu un serveur WEB interactif et héberge la base de données.

Dans le cadre du Réseau Pastoral Rhône-Alpes, un groupe de travail a été constitué afin d'analyser et interpréter les données. La réalisation de cet atlas a été coordonnée par le Suaci Montagn'Alpes. Le traitement a été réalisé par le Suaci Montagn'Alpes et l'analyse des données a été conjointement réalisée par les services pastoraux (Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, Société d'Économie Alpestre de Savoie, Fédération des Alpages de l'Isère, Association Départementale d'Économie Montagnarde de la Drôme, Société d'Économie Montagnarde de l'Ain/Chambre d'Agriculture de de l'Ain et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche) qui ont apporté leurs expertises pour l'interprétation des données. IRSTEA Grenoble, ayant la mémoire et l'expérience des analyses des précédentes enquêtes et de la construction du site WEB a assuré un accompagnement méthodologique et a assuré la fiabilité scientifique des traitements, méthodes et analyses

RÉSEAU PASTORAL RHÔNE-ALPES



Cet atlas a bénéficié du soutien du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la « *Convention de partenariat et d'objectifs entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et les membres du réseau Pastoral Rhône-Alpes - Programme 2015* »





L'Union européenne



L'Europe s'engage en Rhône-Alpes



L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Commissariat général à l'égalité des territoires



Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le conseil Savoie Mont Blanc



Le Département de la Drôme



Le Département de l'Ain



Le Département de l'Ardèche



Le Département du Var



Le Département des Alpes-Maritimes



Le Département de Vaucluse



Le Département des Alpes de Haute-Provence



Le Département des Bouches-du-Rhône

Les partenaires techniques et scientifiques de l'enquête pastorale 2012/2014 sont :

- Le Suaci Montagn'Alpes
- Le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
- La Société d'Économie Alpestre de Haute Savoie (SEA74)
- La Société d'Économie Alpestre de Savoie (SEA73)
- La Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)
- L'Association Départementale d'Économie Montagnarde de la Drôme (ADEM 26)
- La Société d'Économie Montagnarde de l'Ain (SEMA 01) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Le Parc Naturel Régional du Pilat
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de la Loire
- L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA Grenoble)
- Les Parcs Nationaux de la Vanoise, des Écrins et du Mercantour
- L'Office National des Forêts, antennes Rhône-Alpes et Méditerranée
- La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de la région PACA (FRGDS PACA)



Avant-propos

L'*Atlas des Pastoralismes en Rhône-Alpes* vise à actualiser notre connaissance sur le pastoralisme de la Région Rhône-Alpes et de ses évolutions à partir de la valorisation des données de l'enquête pastorale 2012/2014. L'ambition de cet ouvrage est de produire une analyse et une synthèse des problématiques pastorales pour la Région Rhône-Alpes. Les résultats ainsi produits constituent un véritable outil de compréhension des enjeux spécifiques à la Région, pour la définition et le pilotage de politiques pastorales adaptées. Ce travail comprend :

- Un état des lieux et une analyse des évolutions du domaine pastoral depuis 1996
- Une analyse de la diversité des situations au sein de ces territoires et des spécificités qui les caractérisent
- Des zooms thématiques afin de bien mettre en avant certains enjeux
- Un repositionnement des enjeux pastoraux identifiés dans le contexte du multi-usage de ces espaces
- Une analyse des résultats observés au regard du contexte global de l'évolution de l'activité d'élevage sur ces territoires

Pour interroger les données de l'enquête pastorale sur un territoire (commune, Plan Pastoral Territorial, département, région, parc, massif des Alpes), rendez-vous sur le serveur web interactif *Paturoscope* : <http://enquete-pastorale.irstea.fr/>



Statut de l'information et condition d'utilisation de la donnée

La méthodologie de l'enquête pastorale a été conçue pour la réalisation d'un travail à grande échelle dont l'objectif est bien de disposer d'éléments d'analyses et de synthèses territoriales, et non de collecter des données d'expertise à l'échelle des unités de gestion pastorales recensées. Les informations collectées ne sont pas obligatoirement renseignées par les éleveurs utilisateurs, mais par des personnes ressources qui, même si elles connaissent bien le territoire, ne peuvent pas se porter garantes d'un niveau de précision suffisant pour en tirer des conclusions à l'échelle de chaque unité recensée. Les données issues de l'enquête pastorale n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent être opposées aux données déclaratives des éleveurs. Celles-ci ne peuvent donc pas servir pour des contrôles orientés. Nous invitons à une grande vigilance sur la réutilisation de ces résultats en raison de nombreuses limites méthodologiques et nous recommandons de vérifier les interprétations possibles auprès des partenaires techniques de l'enquête pastorale.

Préambule : une longue histoire d'enquête pastorale

Depuis les années 50, l'enquête pastorale a rythmé, tous les 10 à 15 ans, la connaissance du pastoralisme. Les quatre dernières datent des années 1972, 1983, 1996 auxquelles il faut maintenant ajouter celle de 2012/2014. Ces enquêtes participent à la compréhension du pastoralisme et de ses dynamiques. Chaque nouvelle enquête est à resituer dans son contexte agropastoral du moment. L'enquête pastorale illustre les problématiques auxquelles les systèmes extensifs d'élevage utilisateurs de ces espaces font face. C'est donc l'histoire moderne du pastoralisme qu'il faut lire au travers de l'évolution de l'enquête pastorale.

En effet, l'enquête de **1972** est réalisée la même année que... la Loi pastorale de 1972 ! C'est la création des Groupements Pastoraux, des Associations Foncières Pastorales et des Conventions Pluriannuelles de Pâturage, trois outils complémentaires pour la préservation et la vitalité de l'activité pastorale. C'est la grande redécouverte des systèmes pastoraux, des outils de développement du pastoralisme et la période des grands travaux d'améliorations pastorales. L'année 1972 voit également apparaître, sous la dénomination de « prime à la vache tondeuse », ce qui deviendra l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) puis quelques années plus tard, l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), la mesure phare de la politique de soutien à l'agriculture de montagne.

Lors de l'enquête de **1983**, les structures en charge des questions pastorales en Rhône-Alpes constituent maintenant des interlocuteurs reconnus. La menace de déprise agricole fait prendre conscience de l'importance des pratiques pastorales pour la gestion de ces espaces. La « loi Montagne » viendra en 1985 compléter les outils disponibles pour la préservation de ces espaces contre l'extension de l'urbanisation et la valorisation du patrimoine montagnard.

L'enquête menée en **1996** en Rhône-Alpes voit le jour à l'occasion d'un renouveau important de la conception de l'agriculture en zone de montagne. Quelques années avant cette enquête, le déploiement du concept d'Appellations d'origine dans les territoires de montagne avait permis la reconnaissance des productions traditionnelles existantes. L'analyse des productions de qualité y constitue un axe important. Dans l'enquête pastorale de 1996, les fonctions des alpages sont élargies : d'espace de production agricole, ils deviennent espace d'équilibre précaire entre des usages multiples (production, loisirs, etc.).

En 2009, les partenaires des activités pastorales des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur affirment leur volonté de disposer de données chiffrées à jour, permettant de lire les grandes évolutions ayant pu affecter ces espaces depuis les 15 dernières années. Depuis la dernière enquête, le pastoralisme a été l'objet de nombreuses évolutions. Les mesures de la Politique Agricole Commune ont sensiblement incité aux pratiques pastorales, par la Prime herbagère agro-environnementale notamment, communément appelée prime à l'herbe. Par ailleurs, la prédation est devenue un facteur déterminant de l'évolution de l'agropastoralisme. Le déploiement des préoccupations agroenvironnementales a élargi la représentation des espaces pastoraux et de ses fonctions. Les mutations de l'emploi agricole en montagne imposent de mieux appréhender ces dynamiques pour favoriser le maintien des métiers pastoraux. Ce sont ces transformations qui ont présidé le champ de l'enquête pastorale **2012/2014**. C'est également une volonté d'optimiser la récolte de données qui a été déterminante dans le choix méthodologique de cette nouvelle enquête.

Enfin, et non des moindres, l'extension des surfaces enquêtées aux zones pastorales sans fonction spécialisée d'estive constitue un apport capital à notre compréhension de ces espaces. La prise en compte de ces espaces dans l'enquête 2012/2014, marque un renouveau profond de la vision du pastoralisme et permet la reconnaissance institutionnelle et comme objet de connaissances de ces espaces autrefois négligés. Ces espaces constituent pourtant, en Rhône-Alpes, comme nous allons le voir dans cet atlas, plus de 225 000 hectares et sur lesquels pâturent plus de 200 000 animaux.

En filigrane de cet atlas, ce sont ces transformations et ces nouveaux enjeux qu'il est possible de lire. Nous espérons que la lecture de cet atlas constituera un voyage riche d'apprentissages dans ces espaces pastoraux aux facettes multiples.

Méthodologie de l'enquête pastorale 2012/2014 et de son analyse

Qu'est-ce qu'une surface pastorale ?

Surfaces pastorales recensées

Une enquête pastorale est une opération de recensement homogène et exhaustif des surfaces pastorales d'un vaste territoire, visant à recueillir leur géolocalisation (selon leur organisation en unités de gestion) et un certain nombre d'informations relatives aux modalités de leur gestion pastorale. Dans l'enquête pastorale 2012/2014, afin de mettre en avant la diversité et l'ampleur des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition retenue des surfaces pastorales est la suivante :

« Les surfaces pastorales présentent toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins »

Dans cette définition générale, nous retrouvons donc bien toute la diversité des surfaces pastorales :

- **Diversité des types de milieux pastoraux concernés** : pelouses d'altitude, landes et garrigues, sous-bois pâturés et surfaces sylvopastorales, etc.
- **Diversité des contextes géographiques** : de la plaine à la haute montagne.

- **Diversité des fonctions pastorales de ces espaces** : alpage et estive, fonction d'intersaison (parcours, zones intermédiaires, montagnettes, etc.), fonction d'hivernage (parcours du sud de la France sur lesquels les troupeaux peuvent avoir un rôle de lutte contre les risques d'incendie).
- **Diversité des types d'usages pastoraux** : utilisation individuelle ou organisation collective des éleveurs, foncier en propriété ou en location, déplacements saisonniers des troupeaux ou proximité des sièges d'exploitation, etc.

Les prairies permanentes conduites de façon plus intensive, au regard du nombre de passages des animaux au pâturage, des niveaux de chargement, de fertilisation et de mécanisation, sont exclues du recensement

La délimitation d'entités pastorales de plus de 10 hectares

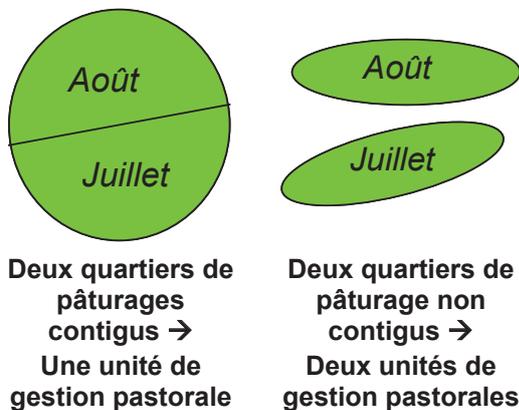
Sur la base de cette définition des surfaces pastorales, les entités pastorales recensées correspondent à des **unités de gestion pastorales**. L'unité de gestion pastorale étant définie comme une portion de territoire continue, pâturée par un ou des troupeaux durant une période donnée, et pour laquelle on peut identifier en

conséquence un ou des gestionnaires pastoraux (individuels ou collectifs).

Ainsi, toutes les entités pastorales recensées :

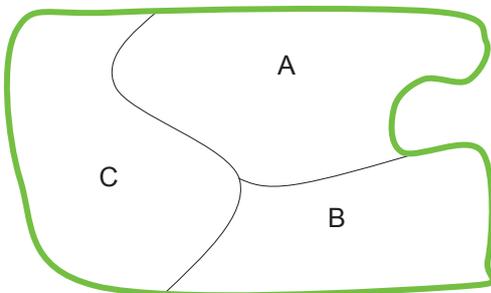
- **Constituent une portion de territoire continue**

Si un troupeau utilise deux portions de territoire différentes non contiguës (ou « quartiers ») durant sa période d'estive, chacune de ces portions de territoire est enregistrée comme unité pastorale à part entière. Par contre, lorsque les deux quartiers d'une même estive sont contigus, ils constituent et sont enregistrés comme une seule unité pastorale.



- **Sont indépendantes de la nature des propriétés foncières**

Même si le territoire pâturé par un troupeau durant une période donnée est constitué de plusieurs parcelles de propriétaires différents, il ne constitue qu'une unité de gestion pastorale et donc qu'une entité pastorale recensée.



Trois propriétaires différents → Une unité de gestion pastorale

- **Sont d'une surface supérieure à 10 hectares**

Afin de ne pas complexifier le travail d'une enquête pastorale dont l'objectif est d'avoir des synthèses globales à l'échelle de territoires pastoraux, le recensement s'est attaché à identifier les entités pastorales de plus de 10 ha.

Une logique de recensement distinguant deux principaux types de surfaces pastorales

L'objectif d'une enquête pastorale est de recenser de façon exhaustive l'ensemble des surfaces pastorales d'un vaste territoire, en collectant des données relatives à leurs usages pastoraux.

La conduite d'entretiens individuels auprès de tous les éleveurs des territoires concernés étant inenvisageable dans le cadre d'un projet à grande échelle, la collecte des informations s'est appuyée sur quelques personnes ressources par commune dans le cadre de réunions collectives.

Dans cette approche, la complexité de l'organisation spatiale des usages pastoraux de certains types de surfaces (notamment de toutes les surfaces à fonction d'intersaison) du fait du morcellement foncier, de pratiques individuelles juxtaposées et imbriquées spatialement, rend difficile, voire impossible dans certaines situations, la localisation et la caractérisation des unités de gestion pastorales de chaque éleveur. Cette situation oblige à adopter des principes de simplification des règles de recensement dans les cas les plus complexes, pour ne pas prendre le risque d'avoir une information incomplète et peu fiable, qui remettrait en cause la valorisation même des résultats de l'ensemble de l'enquête pastorale.

Tout en gardant le cadre général exposé plus haut de définition des surfaces et entités pastorales recensées, cette enquête pastorale a proposé deux

approches distinctes correspondant à deux grands types de surfaces pastorales, définis selon leurs fonctions pastorales :

- **Les surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive, communément appelées « alpages » ou « estives »**

Elles se définissent par leur fonction pastorale spécialisée d'accueil de troupeaux durant la période estivale (entre juin et octobre). Ces surfaces pastorales s'organisent en général en vastes unités de gestion continues, allant de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares, valorisées par des gestionnaires individuels ou collectifs souvent accompagnés et suivis par les organismes techniques pastoraux.

→ Pour ces espaces relativement bien définis et connus, chaque entité pastorale recensée, appelée **unité pastorale** d'altitude à fonction spécialisée d'estive, correspond à un seul gestionnaire pastoral (individuel ou collectif). Nous pouvons considérer que l'enquête pastorale a permis de recenser de manière exhaustive ces surfaces en région Rhône-Alpes.

- **Les autres surfaces pastorales (sans fonction spécialisée d'estive)**

Il s'agit de toutes les autres surfaces pastorales qui caractérisent par une utilisation potentielle tout au long de l'année (intersaison, hivernage, etc.), mais jamais dans le cadre d'une fonction spécialisée d'estive. Leurs appellations sont diverses selon les cultures départementales et selon qu'elles font référence à leur fonction ou aux types de milieux pastoraux qui les

caractérisent : parcours d'intersaison, zones intermédiaires, montagnettes, pastoralisme de proximité, etc. Ces espaces pastoraux peuvent parfois accueillir des animaux l'été, mais jamais dans le cadre d'une fonction spécialisée d'estive.

Ces surfaces se caractérisent dans la très grande majorité des cas par un morcellement foncier très important, des petites parcelles et donc une très grande imbrication spatiale des usages pastoraux (très souvent par des éleveurs individuels), ce qui rend extrêmement complexe leur recensement de façon précise et fiable sans entretiens individuels avec les éleveurs utilisateurs. Ainsi, afin de s'assurer d'un inventaire exhaustif, tout en limitant les risques d'approximation dans la collecte des données, l'enquête pastorale s'attache à recenser ces surfaces sous la forme de **zones pastorales** ; une zone pastorale se définissant comme un ensemble d'unités de gestion pastorale contiguës gérées par un ou plusieurs éleveurs

La simplification du mode de recensement des zones pastorales par rapport aux unités pastorales à fonction spécialisée d'estive a permis d'assurer leur recensement malgré leur complexité, mais entraîne inévitablement une perte de précision concernant la collecte d'informations relatives à leurs usages pastoraux. Du fait de ce mode de recensement, nous ne pouvons considérer que l'enquête pastorale a permis de recenser de manière exhaustive ces surfaces dans les communes enquêtées, contrairement aux unités pastorales.

Territoires enquêtés dans l'enquête pastorale 2012/2014

La carte 1 (p. 16) montre l'étendue des communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014. L'enquête pastorale a été réalisée entre 2012 et 2014 en Pays et Savoie, dans la Drôme et l'Isère et entre 2013 et 2014 pour l'Ain et l'Ardèche. L'ensemble des communes pour lesquelles des unités pastorales avaient été recensées en 1996 ont été enquêtées. L'intégration du recensement des zones pastorales a conduit les structures en charge de la collecte des données de l'enquête pastorale à étendre leur champ d'enquête sur des communes au-delà de celles prospectées pour les unités pastorales. Néanmoins, le niveau de recensement des zones pastorales est différent suivant les départements. Nous considérons que la quasi-totalité des communes avec des zones pastorales de la Drôme et de l'Ardèche ont été enquêtées. En Pays de Savoie et en Isère ou dans l'Ain, certaines communes avec

des zones pastorales n'ont pas été enquêtées. Dans la Loire, seules les communes incluses dans des zones de parc (Parc naturel régional du Pilat et Parc naturel régional Livradois-Forez) ont été enquêtées. Seules quelques communes du Rhône ont été enquêtées. De fait, nous ne présenterons pas de statistiques sur les zones pastorales du Rhône. Ainsi, on considère que l'enquête pastorale couvre la totalité des unités pastorales de la région, mais que certaines zones pastorales ont échappé au recensement.

En Rhône-Alpes, les communes enquêtées représentent 61 % du territoire de la région. Le champ de l'enquête 2012/2014 couvre la totalité des zones de haute-montagne. La grande majorité des zones de montagne et de piémont est couverte par l'enquête pastorale sauf pour la Loire et le Rhône (Carte 2, p. 17).

Définitions utilisées pour l'analyse de l'enquête pastorale 2012/2014

L'équivalent temps plein (ETP)

Pour mesurer le travail fourni sur les unités pastorales, l'indicateur équivalent temps plein (ETP) est calculé sur la base du nombre de journées total de travail sur la période d'utilisation de l'unité pastorale. Un ETP correspond dans cet atlas à 228 jours de travail (*253 jours ouverts – 25 jours de congé*).

Nature des cheptels

L'enquête pastorale distingue les types d'animaux suivants : les ovins¹, les caprins², les vaches laitières en production, les bovins hors vaches laitières, les équins/asins et les autres animaux. Les bovins hors vaches laitières (également appelé dans cet atlas « bovins non-lait » ou « bovins non laitiers ») regroupent donc

vaches allaitantes, vaches tarées, génisses, taurillons, etc.

Unité de gros bétail (UGB)

L'unité de gros bétail (UGB) permet de comparer entre eux des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients UGB utilisés dans cet atlas sont les suivants :

- Ovins : 0,15 UGB par tête
- Caprin : 0,17 UGB par tête
- Vaches laitières en production : 1,0 UGB par tête
- Autres bovins : 0,75 UGB par tête
- Equin /Asin : 0,8 UGB par tête
- Autres espèces animales : 0,4 UGB par tête

¹ Les agneaux ont été également comptabilisés dans les effectifs ovins.

² Les chevreaux ont été également comptabilisés dans les effectifs caprins.

Ces références sont utilisées pour calculer les UGB des zones pastorales de l'enquête pastorale 2012/2014 et des unités pastorales des enquêtes 2012/2014 et 1996. Ces coefficients sont basés sur les références UGB utilisées dans les recensements agricoles (UGB « aliments grossiers »).

Orientation animale dominante des espaces pastoraux

Pour les unités pastorales, un indicateur calculé sur la base des effectifs pâturant permet de déterminer l'orientation animale principale. L'orientation animale dominante correspond à la catégorie animale dont l'effectif, calculé en UGB selon les références ci-dessus, est le plus important. S'il existe plusieurs troupeaux sur la même unité pastorale et si aucun des

effectifs des cheptels qui pâturent sur l'unité pastorale n'est supérieur à 80 % de l'effectif total, alors on considérera que l'orientation animale de l'unité pastorale est « mixte ». Pour les bovins, on considère que l'orientation animale dominante peut être « mixte » si des vaches laitières et des troupeaux de bovins non laitiers pâturent sur l'unité pastorale et que les effectifs de vaches laitières sont inférieurs à 80 % des effectifs bovins. Pour les troupeaux mixtes, selon l'analyse, on pourra distinguer les troupeaux « avec traite » sur l'unité de ceux « sans traite » sur l'unité pastorale.

Cet indicateur est donc calculé selon les modalités du tableau 1. Selon le type d'analyse réalisé, cet indicateur est calculé sur la base des effectifs pâturant ou sur la base des effectifs au 15 juillet.

Mode de calcul	Orientation animale dominante
UGB ovins \geq 80 % UGB total	Ovins
UGB caprins \geq 80 % UGB total	Caprins
UGB équins/asins \geq 80 % UGB total	Équins/asins
UGB bovins \geq 80 % UGB total & ... UGB vaches laitières = 0	Bovins - non-lait
UGB bovins \geq 80 % UGB total & ... UGB vaches laitières \geq 80 % UGB bovins	Bovins - vaches laitières
UGB bovins \geq 80 % UGB total & ... UGB vaches laitières < 80 % UGB bovins & UGB vaches laitières > 0	Bovins mixtes
UGB autres animaux \geq 80 % UGB total	Autres
UGB ovins < UGB total & UGB caprins < UGB total & UGB équins/asins < UGB total & UGB bovins < UGB total & UGB autres < UGB total & ... Si pas de traite sur l'entité pastorale	Troupeaux mixtes <u>sans</u> activité de traite*
UGB ovins < UGB total & UGB caprins < UGB total & UGB équins/asins < UGB total & UGB bovins < UGB total & UGB autres < UGB total & ... Si traite sur l'entité pastorale (vaches laitières, chèvres, brebis ou mixte)	Troupeaux mixtes <u>avec</u> activité de traite*

* Selon les analyses, les deux dernières catégories peuvent être fusionnées.

Tableau 1 : Méthode de calcul de l'orientation animale dominante des unités pastorales

Mesure des évolutions des unités pastorales entre l'enquête pastorale 1996 et l'enquête pastorale 2012/2014

Un certain nombre d'analyses sur l'évolution du pastoralisme émaillent cet atlas. Celles-ci sont issues de la comparaison entre les deux dernières enquêtes pastorales. En Rhône-Alpes, la dernière enquête pastorale date de 1996. Le questionnaire d'enquête a subi des

changements importants entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014. Néanmoins, malgré ces évolutions, un certain nombre de champs sont identiques ou comparables. La comparaison entre ces champs peut donc permettre d'évaluer les évolutions du domaine pastoral et de ses

modalités de gestion par les troupeaux utilisateurs.

La comparaison entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 n'est possible que sur les seules surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive. Le recensement des surfaces à fonction spécialisée d'estive s'est fait sur des règles identiques entre 1996 et 2012/2014. Dans l'enquête pastorale 1996, certaines surfaces sans fonction spécialisée d'estive ont été recensées (intersaison, hivernage, etc.), mais de manière partielle et sur des règles différentes de l'enquête 2012/2014. L'enquête pastorale 1996 montre donc de nombreux manques dans le recensement des zones pastorales, ce qui rend impossibles les comparaisons entre les deux enquêtes sur ce type de surface. Pour ces raisons, il n'est donc pas possible de chiffrer les évolutions de l'utilisation des zones pastorales.

La comparaison des deux dernières enquêtes pastorales menées à l'échelle de territoires ne disposant pas ou peu d'entités pastorales à fonction spécialisée d'estive n'est également pas possible. **Nous considérons dans cet atlas que les comparaisons départementales entre les enquêtes 1996 et 2012/2014 ne sont pas envisageables pour les départements de l'Ardèche, la Loire et le**

Rhône du fait du faible nombre d'unités pastorales dans ces territoires.

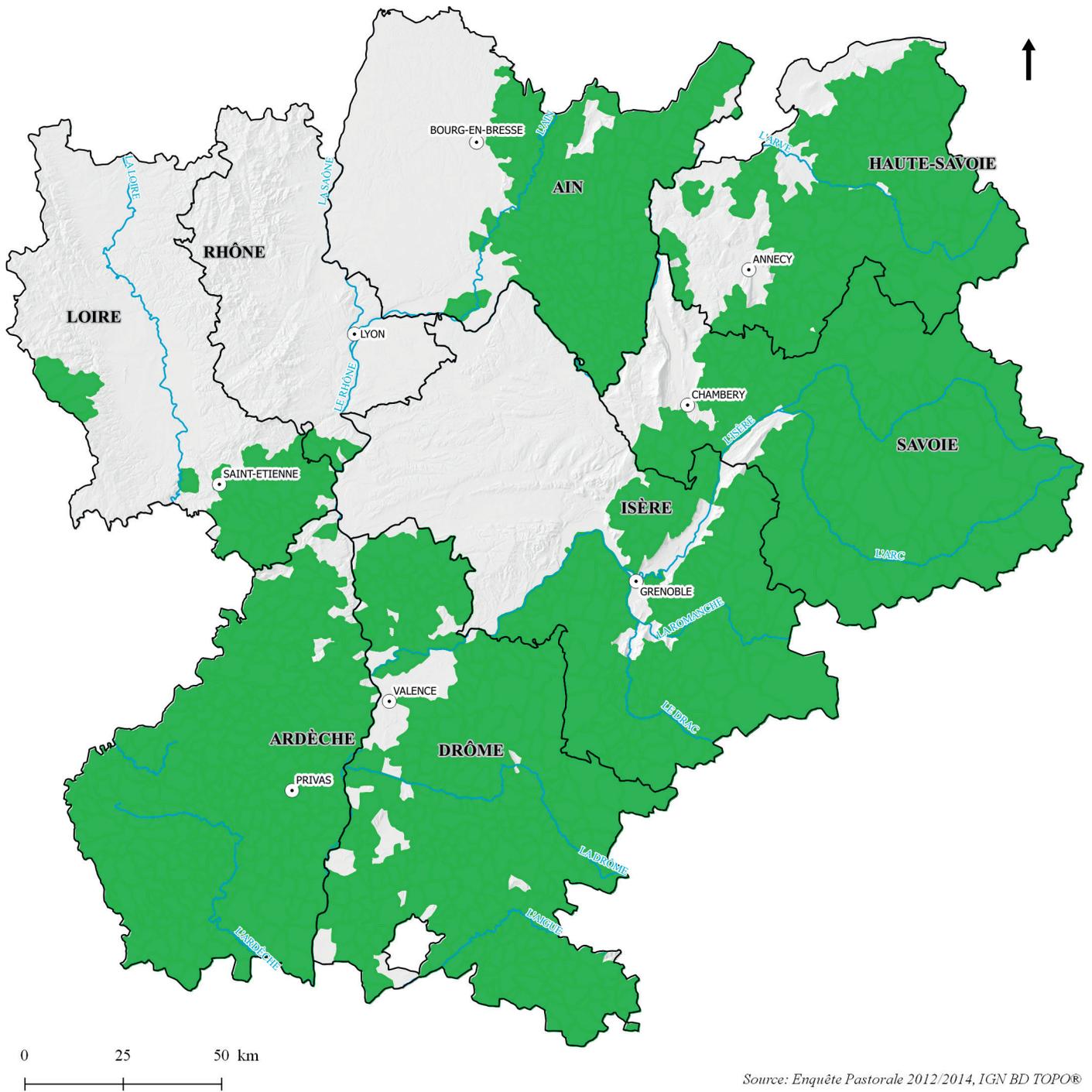
La nature même des surfaces pastorales induit une certaine approximation dans leur localisation, notamment dans la délimitation de leur périmètre (prise en compte ou non de certains espaces à faibles ressources, difficultés à définir les limites d'exploration de certaines surfaces par les troupeaux, etc.). De plus, il serait abusif de comparer des surfaces recensées selon des règles méthodologiques qui ont évolué entre les deux dernières enquêtes pastorales. **Une évolution de l'extension du domaine pastoral (extension ou régression du domaine pastoral d'un territoire entre les deux enquêtes) n'est donc pas possible.** Pour ces mêmes raisons, aucun critère de comparaison n'est ramené au facteur de surface.

Contrairement à 1996, l'enquête pastorale 2012/2014 a recensé les unités pastorales à fonction d'estive même si les animaux retournent tous les soirs sur le siège d'exploitation. Néanmoins, le retour à l'exploitation des animaux ne concerne que très peu d'entités : 21 unités pastorales recensées en Rhône-Alpes. De ce fait, dans cet atlas, nous comparons les chiffres de 1996 avec l'enquête pastorale 2012/2014 sur toutes les unités pastorales avec ou sans retour des animaux au siège de l'exploitation tous les soirs.

Sources des données

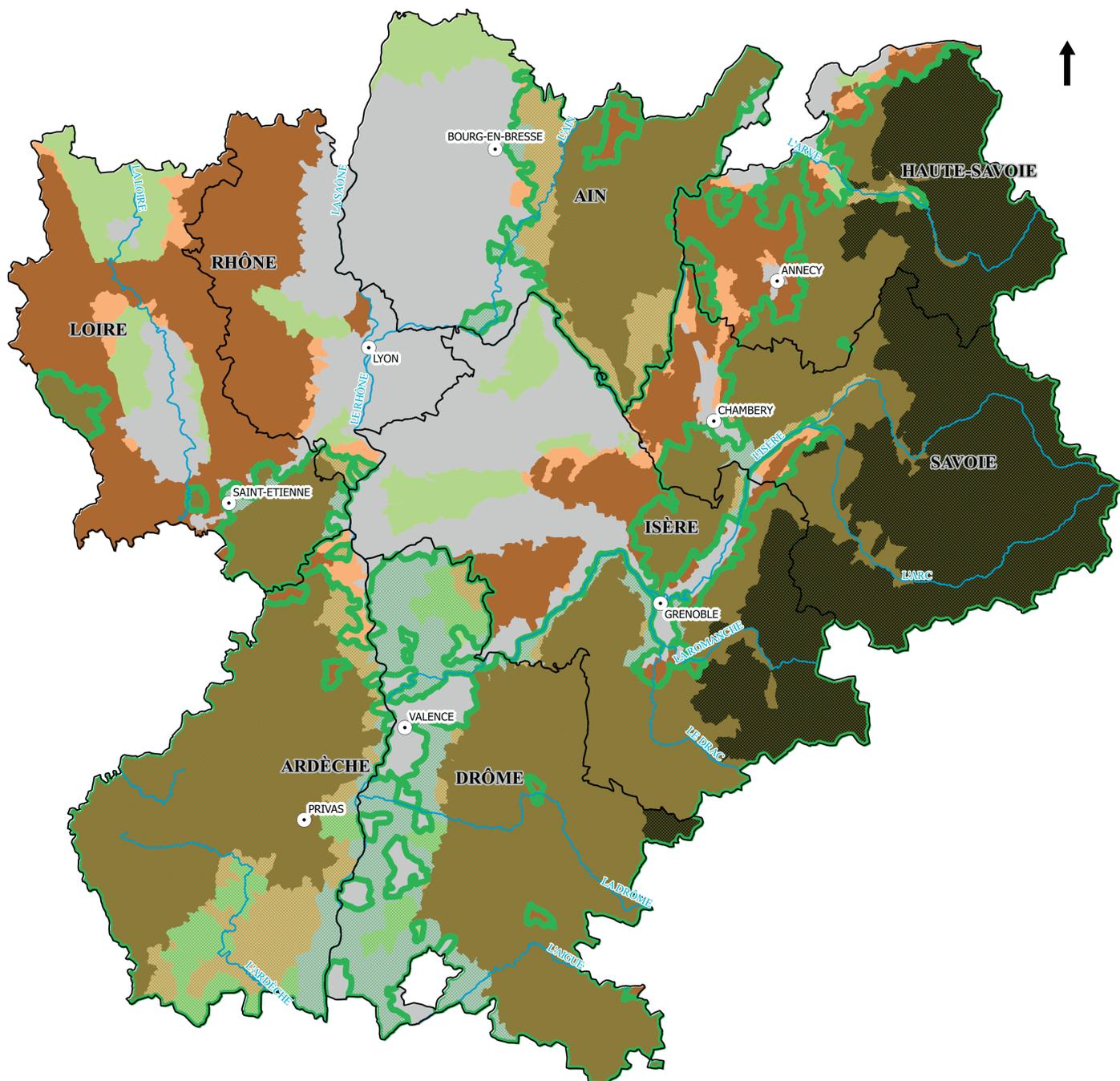
À défaut d'indication contraire, toutes les données et cartes présentées dans l'*Atlas des Pastoralismes en Rhône-Alpes* sont issues de l'enquête pastorale

2012/2014. Les chiffres et cartes concernant l'évolution du pastoralisme sont issus de la comparaison entre l'enquête pastorale 1996 et celle de 2012/2014.



 Communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014

Carte 1 : Communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, IGN BD TOPO®

Zones agricoles défavorisées infracommunales

- Zone de haute-montagne
- Zone de montagne
- Zone de piémont
- Zone défavorisée simple
- Zone non défavorisée

Communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014

Les zones agricoles défavorisées sont des territoires présentant des handicaps spécifiques (économiques, agricoles, physiques et démographiques), naturels et permanents, liés au relief, à l'altitude, à la pente et aux sols, dans lesquels le maintien de l'activité agricole est nécessaire à l'entretien de l'espace naturel (directive n° 75/268/CEE). Elles portent la politique publique de soutien à l'agriculture (aides ICHN) dans ses fonctions environnementales et sociales qui en font une contributrice importante au développement durable de l'économie. Cette délimitation est basée sur deux critères : l'altitude et la pente ou sur une combinaison de ces deux critères. Les classements en zone de montagne sont définis par arrêtés ministériels. Dans cette carte, la délimitation de la zone de montagne est celle qui a été arrêtée par le ministère de l'agriculture à la date de juillet 2015.

Carte 2 : Communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014 et zones agricoles défavorisées

I. Caractéristiques physiques des espaces pastoraux

Le domaine pastoral recensé dans l'enquête pastorale 2012/2014 représente environ 12 % du territoire de la région Rhône-Alpes. La surface recensée est constituée pour 57 % d'unités pastorales et pour 43 % de zones pastorales. Certains départements comme la Savoie présentent surtout des unités pastorales alors que d'autres comme l'Ardèche sont surtout concernés par les zones pastorales. L'enquête a permis de comptabiliser 7 369 entités pastorales dont 35 % sont des unités pastorales.

Nombre d'entités pastorales

En Rhône-Alpes, l'enquête pastorale 2012/2014 a permis de recenser 2 511 unités pastorales et 4 858 zones pastorales (Tableau 2). C'est en Haute-

Savoie que l'on trouve le plus d'unités pastorales avec 1 014 entités, mais c'est en Ardèche que se situe le nombre de zones pastorales recensées le plus important.

	Nombre d'unités pastorales	Nombre de zones pastorales
Ain	172	523
Ardèche	30	1 509
Drôme	127	1 059
Isère	176	332
Loire	41	104
Savoie	951	496
Haute-Savoie	1 014	827
Rhône-Alpes	2 511	4 858

Tableau 2 : Nombre d'unités et zones pastorales en Rhône-Alpes

Emprise du domaine pastoral

Unités et zones pastorales sont inégalement réparties sur le territoire. Comme l'illustre la carte 3 (p. 25), les surfaces pastorales de la région sont essentiellement localisées le long de la bordure est et sud du territoire dans les départements de la Savoie, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère et la Haute-Savoie. Ces cinq départements représentent à eux seuls 95 % des surfaces pastorales recensées du territoire. Les unités pastorales à

fonction spécialisées d'estive sont surtout localisées à l'est de la région, sur le massif des Alpes tandis que les zones pastorales sont surtout situées à l'ouest de la région rhônalpine et au sud, en Ardèche et dans la Drôme.

Les unités pastorales utilisées couvrent 298 900 hectares (Tableau 3) soit environ 7 % du territoire tandis que les zones pastorales avec 225 900 hectares

couvrent environ 5 % du territoire³. C'est en Savoie que la surface pastorale totale recensée est la plus vaste avec presque un quart de la surface du département. En Savoie, les unités pastorales représentent

environ 86 % de la surface pâturée alors qu'en Ardèche, ce sont les zones pastorales qui dominent avec 98 % du domaine pastoral.

	Surface des unités pastorales pâturées (ha)	Surface des zones pastorales recensées pâturées (ha)	Part des unités pastorales pâturées sur le territoire (%)	Part des zones pastorales recensées pâturées sur le territoire (%)
Ain	9 800 ha	11 300 ha	1,7 %	2 %
Ardèche	1 600 ha	97 000 ha	0,3 %	17,5 %
Drôme	25 600 ha	63 900 ha	3,9 %	9,8 %
Isère	67 800 ha	11 900 ha	8,4 %	1,5 %
Loire	2 800 ha	3 700 ha	0,6 %	0,8 %
Rhône*	0 ha	100 ha	0 %	ε
Savoie	134 600 ha	21 000 ha	21,5 %	3,4 %
Haute-Savoie	56 600 ha	17 000 ha	12,3 %	3,7 %
Rhône-Alpes	298 900 ha	225 900 ha	6,6 %	5,1 %

* Le département du Rhône a été enquêté que très partiellement. De fait, nous ne présenterons pas davantage d'analyses pour ce département dans la suite de cet atlas.

Tableau 3 : Emprise des surfaces pastorales en Rhône-Alpes

Taille des unités pastorales

Les unités pastorales de la région ont une surface moyenne de 135 hectares (Figure 1). Cependant, on observe de fortes disparités en fonction des départements. Les plus petites unités pastorales se trouvent en Ardèche avec 54 ha en moyenne et les plus grandes en Isère avec une taille moyenne de 385 ha.

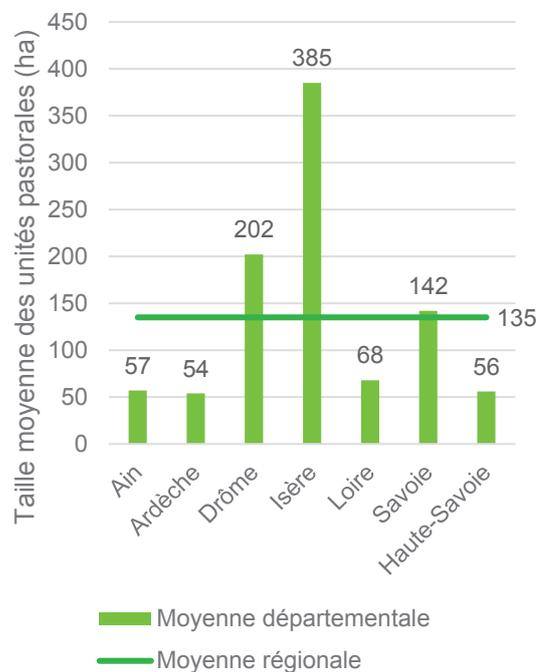


Figure 1 : Taille moyenne des unités pastorales en Rhône-Alpes (en hectares)

³ L'emprise des zones pastorales est sous-estimée du fait que les zones pastorales n'ont pas été recensées de manière exhaustive contrairement

aux unités pastorales (voir « Qu'est-ce qu'une surface pastorale ? » p. 10).

Comme le montre la figure 2, c'est dans l'Ain et en Ardèche que l'on trouve le plus de petites unités pastorales (environ 50 % des unités pastorales font moins de

25 ha) et en Isère et Drôme que sont situées les plus grandes unités pastorales (respectivement 71 % et 47 % des unités pastorales font plus de 100 ha).

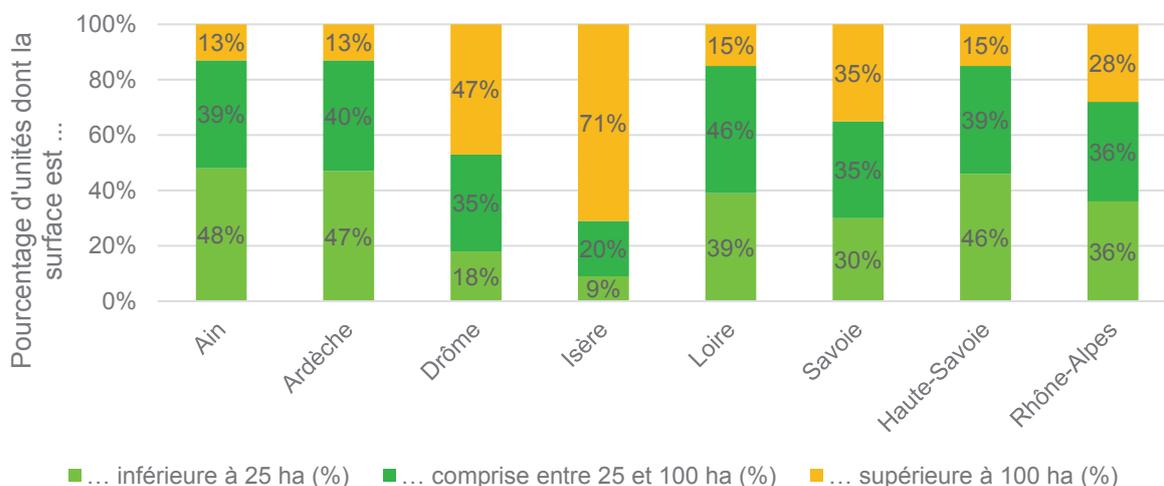


Figure 2 : Taille des unités pastorales en Rhône-Alpes (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Altitude des entités pastorales

Les espaces pastoraux sont localisés à différentes altitudes. Les unités pastorales en Rhône-Alpes sont en moyenne plus hautes en altitude (1 570 m) que les zones pastorales recensées (740 m). C'est en Ardèche que l'on observe une altitude moyenne des unités la moins élevée avec 980m d'altitude. À l'opposé, la Savoie possède les unités pastorales les plus hautes de la région : en moyenne 1850 m. C'est également en Savoie que se situent en moyenne les zones pastorales de plus haute altitude (1 100 m). Ces différences sont le reflet des élévations différentes de chaque département.

Les **altitudes** ont été calculées en utilisant le Modèle Numérique de Terrain (MNT) BD ALTI® - IGN à 25m. Les résultats fournis sont la moyenne de l'altitude de la surface pastorale calculée sur la base de ce MNT.

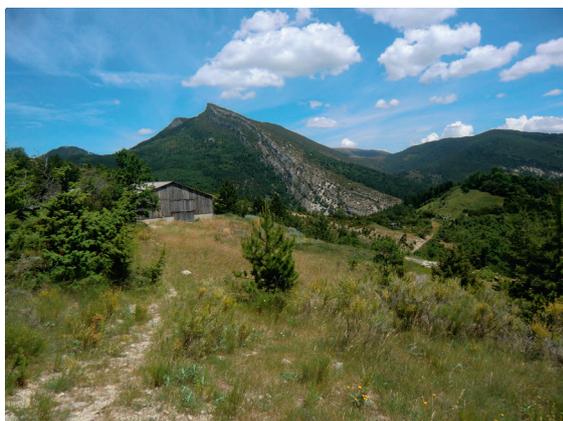
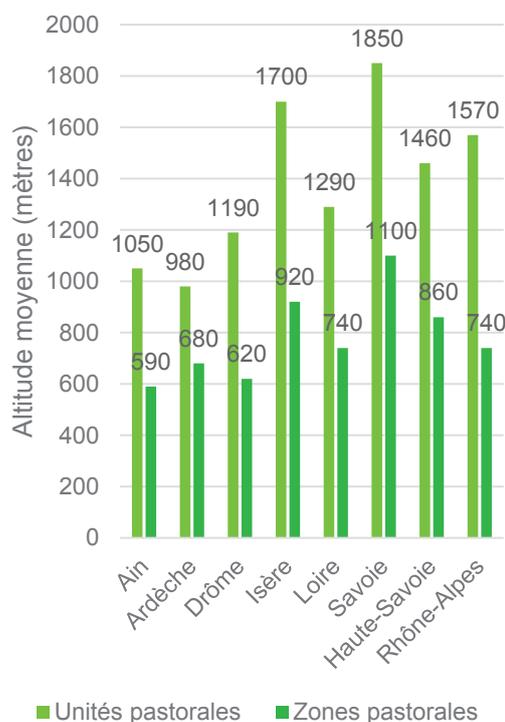


Figure 3 : Altitude des entités pastorales en Rhône-Alpes (en mètres)

Pentes des entités pastorales

Les unités pastorales de la région Rhône-Alpes présentent des pentes moyennes plus fortes que les zones pastorales : 52 % des unités pastorales présentent une pente supérieure ou égale à 35 % tandis que 45 % des zones pastorales recensées présentent une pente inférieure à 25 % (Figure 4 ; Figure 5). Nous observons de grandes différences dans les pentes des unités pastorales dans les différents départements de la région. C'est en Isère que l'on rencontre des unités pastorales avec des pentes les plus fortes : 75 % des unités pastorales ont des pentes supérieures à 35 %.

Les **pentes** ont été calculées en utilisant le Modèle Numérique de Terrain (MNT) BD ALTI® - IGN à 25m. Les classes fournies sont calculées sur la base de la pente moyenne de surface pastorale.

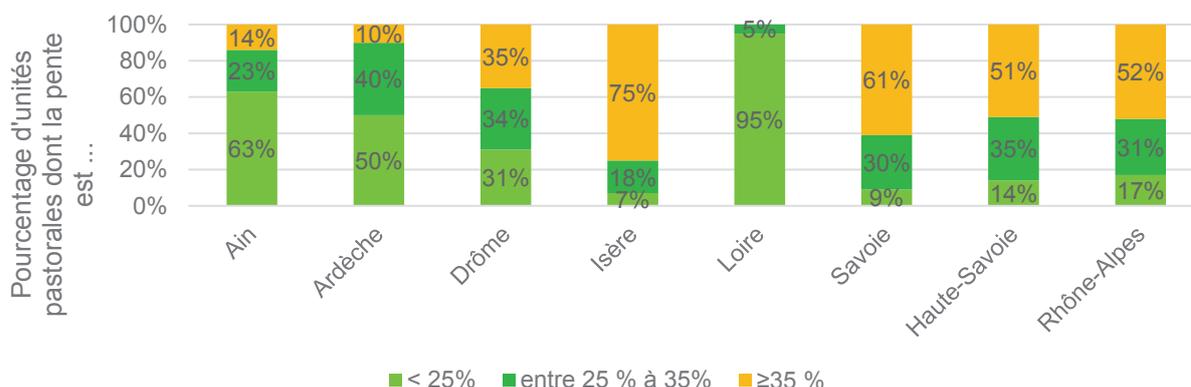


Figure 4 : Répartition des unités pastorales par classes de pente (en pourcentage du nombre de zones pastorales)

Pour les zones pastorales, nous observons des différences moindres entre les départements (Figure 5).

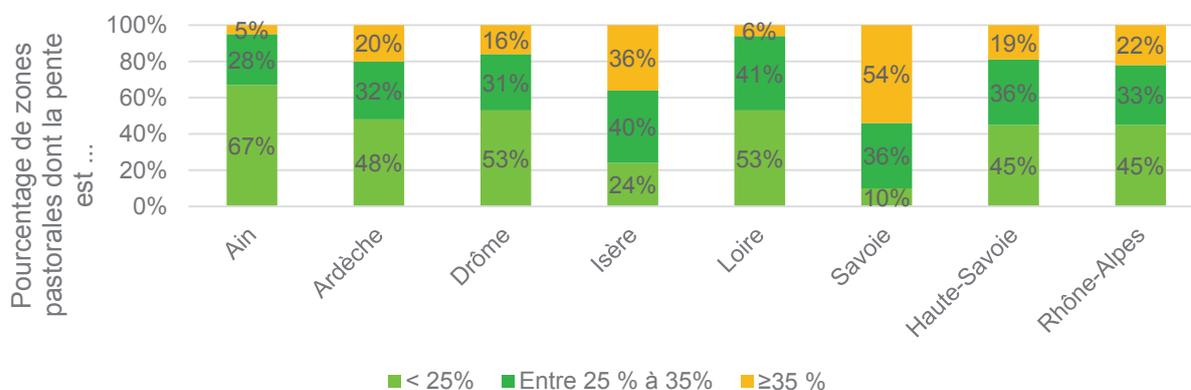


Figure 5 : Répartition des zones pastorales par classe de pentes (en pourcentage du nombre de zones pastorales)

Étagement altitudinal des unités pastorales

Dans la région Rhône-Alpes, 62 % des unités pastorales sont situés en zone de haute-montagne et 37 % en zone de moyenne montagne (Figure 6). Comme l'illustre la carte 4 (p. 26), plus on s'éloigne de la vallée du Rhône, plus nous observons des unités pastorales de haute-montagne conformément à la topographie régionale. La figure 6 montre qu'une part importante des unités pastorales de Savoie et de l'Isère est située en haute montagne : respectivement 87 % et 71 % des unités pastorales. La totalité des unités pastorales de l'Ain et de la Loire se trouvent en moyenne montagne (de 1000 à 1800 m d'altitude) ainsi qu'une grande majorité des unités pastorales de la Drôme et de l'Ardèche. En Ardèche et dans la Drôme, les zones de piémont, entre 600 et 1000 m d'altitude, représentent respectivement 9 % et 7 % des unités pastorales. Il n'y a qu'en Ardèche que l'on peut trouver une part significative (18 %) des unités pastorales en zone de plaine et colline soit à une altitude inférieure à 600 m.

Dans l'enquête pastorale, les unités pastorales ont été caractérisées par leur étage altitudinal selon quatre modalités :

- **Haute Montagne** : altitude >1800 m (étages subalpin et alpin)
- **Moyenne Montagne** : altitude comprise entre 1000 et 1800 m
- **Piémont** : altitude comprise entre 600 m et 1000 m
- **Plaine et colline** : altitude inférieure à 600 m.

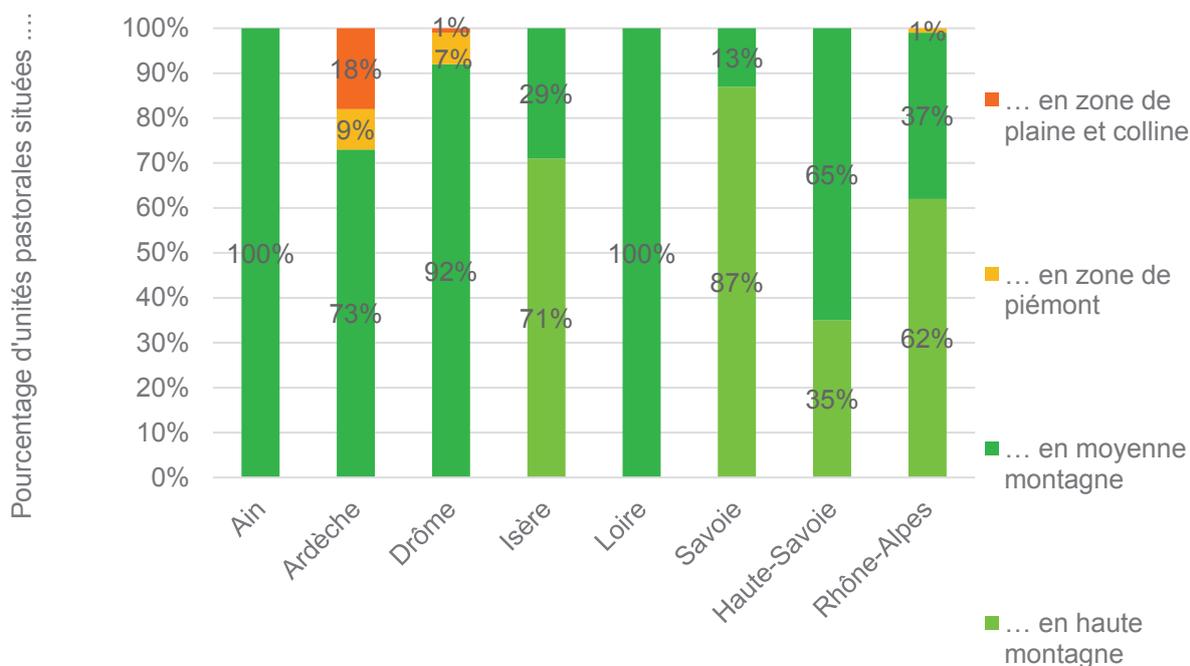


Figure 6 : Répartition altitudinale des unités pastorales (en pourcentage de la surface des unités pastorales)

Type de milieu des zones pastorales

Comme l'illustrent la carte 5 (p. 27) et la figure 7, dans le sud de la région, en Ardèche et dans la Drôme les surfaces des zones pastorales sont majoritairement en landes. Dans le nord-est de la région, les zones pastorales sont, quant à elles, majoritairement en herbe. En Haute-Savoie, la surface en herbe domine sur les zones pastorales. Dans la Drôme, une part importante des zones pastorales est en sous-bois pâturé et des prés bois.

Dans l'enquête pastorale 2012/2014, les types de milieux pastoraux dominant (en surface) des zones pastorales sont les suivants :

- **Surface en herbe** (*prairies naturelles, pelouses*)
- **Landes** (*landes, garrigues, maquis, surfaces en herbe avec embroussaillement supérieure à 25 à 30 % de la surface*)
- **Sous-bois pâturés** (*pâturage des animaux sous couvert arboré*) et **prés bois** (*alternance de zones en herbe et de zones boisées*). Le recouvrement arboré doit être supérieure 40 % de la surface
- **Très forte hétérogénéité**, dans les cas extrêmes où il n'était pas possible de déterminer un milieu pastoral dominant.

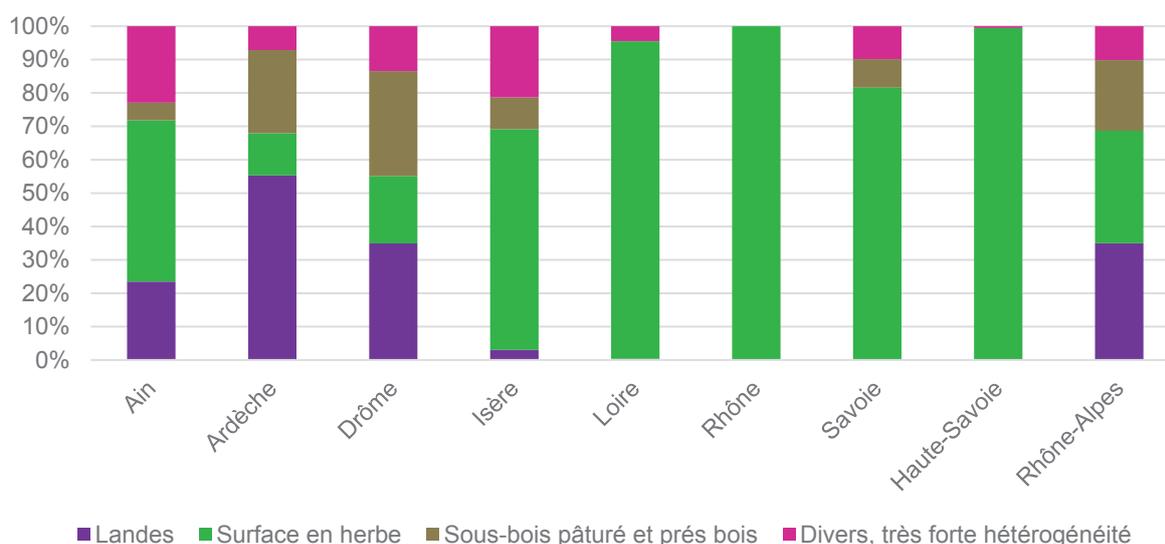


Figure 7 : Type de milieu dominant des zones pastorales (en pourcentage du nombre de zones pastorales)

Caractéristiques départementales du domaine pastoral

La Savoie est le département où a été recensée la plus grande surface pastorale utilisée avec un peu plus de 155 000 ha. Le domaine pastoral de la Savoie est surtout représenté par les unités pastorales qui ont une taille moyenne de 142 hectares. La grande majorité de ces alpages (87 %) sont situés en haute montagne soit à une altitude supérieure à 1800 m.

En Ardèche, le deuxième département présentant la plus grande surface pastorale recensée, le domaine pastoral est constitué quasi exclusivement de zones pastorales. Celles-ci ont une taille

importante d'environ 64 ha et se situent en moyenne à 670 m d'altitude environ.

Dans la Drôme, les zones pastorales représentent une part importante du domaine pastoral du département. Celles-ci ont une taille moyenne de 60 ha et se situent en moyenne à 610 m d'altitude environ. En plus de ces zones pastorales, la Drôme présente 25 600 ha d'unités pastorales. Les unités pastorales drômoises, avec une surface moyenne de 202 ha, sont parmi les plus grandes de la région.

Les espaces pastoraux de l'Isère sont constitués majoritairement d'unités

pastorales (85 %). Les alpages de l'Isère, avec une taille moyenne de 371 ha, sont les plus grands de la région Rhône-Alpes et se situent principalement en haute montagne.

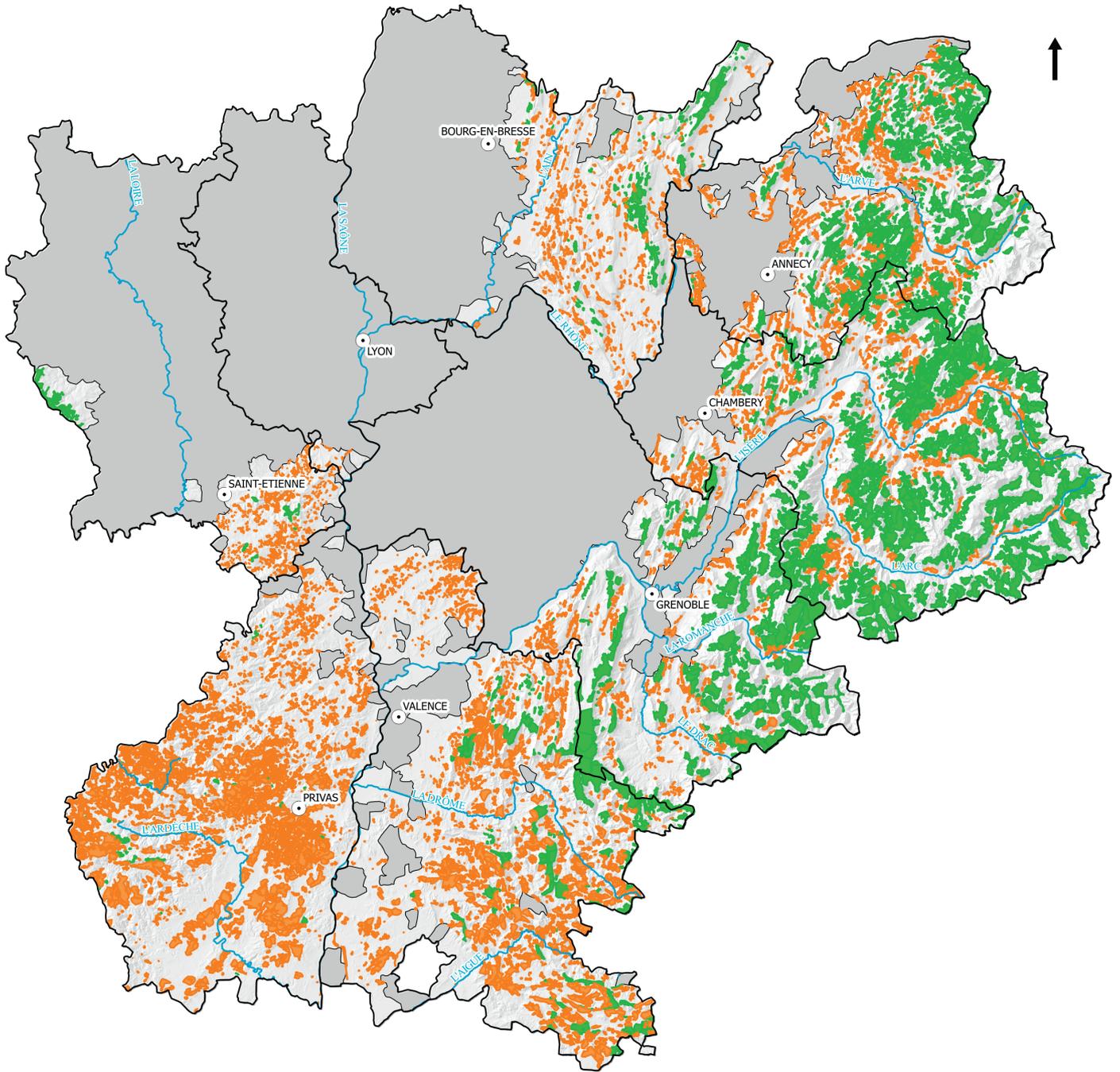
En Haute-Savoie, le domaine pastoral est constitué principalement d'unités pastorales, situées majoritairement en moyenne montagne soit entre 1000 et 1800 m d'altitude. Par ailleurs, c'est en Haute-Savoie que l'on trouve le nombre le plus important d'entités pastorales recensées avec 1 014 unités pastorales et 827 zones pastorales. Les unités et zones pastorales y sont de plus petites tailles.

Le domaine pastoral recensé de l'Ain, situé sur la moitié Est du département, est constitué pour moitié environ de zones pastorales. Des unités

pastorales de moyenne montagne sont situées sur les crêtes et plateaux d'altitude à l'est du département. Plus à l'ouest, de petites zones pastorales maillent le territoire du Bugey.

Dans la Loire, seuls les Monts du Forez et le Pilat ont été enquêtés : les zones pastorales recensées y constituent environ 3 600 ha.

Les seuls espaces pastoraux recensés dans le département du Rhône sont quelques zones pastorales localisées à l'extrémité sud du département dans le Parc naturel régional du Pilat à quelque 30 kilomètres du centre de Lyon. Il existe néanmoins des zones pastorales dans le nord du département non recensées dans l'enquête pastorale 2012/2014.



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Type d'entité pastorale

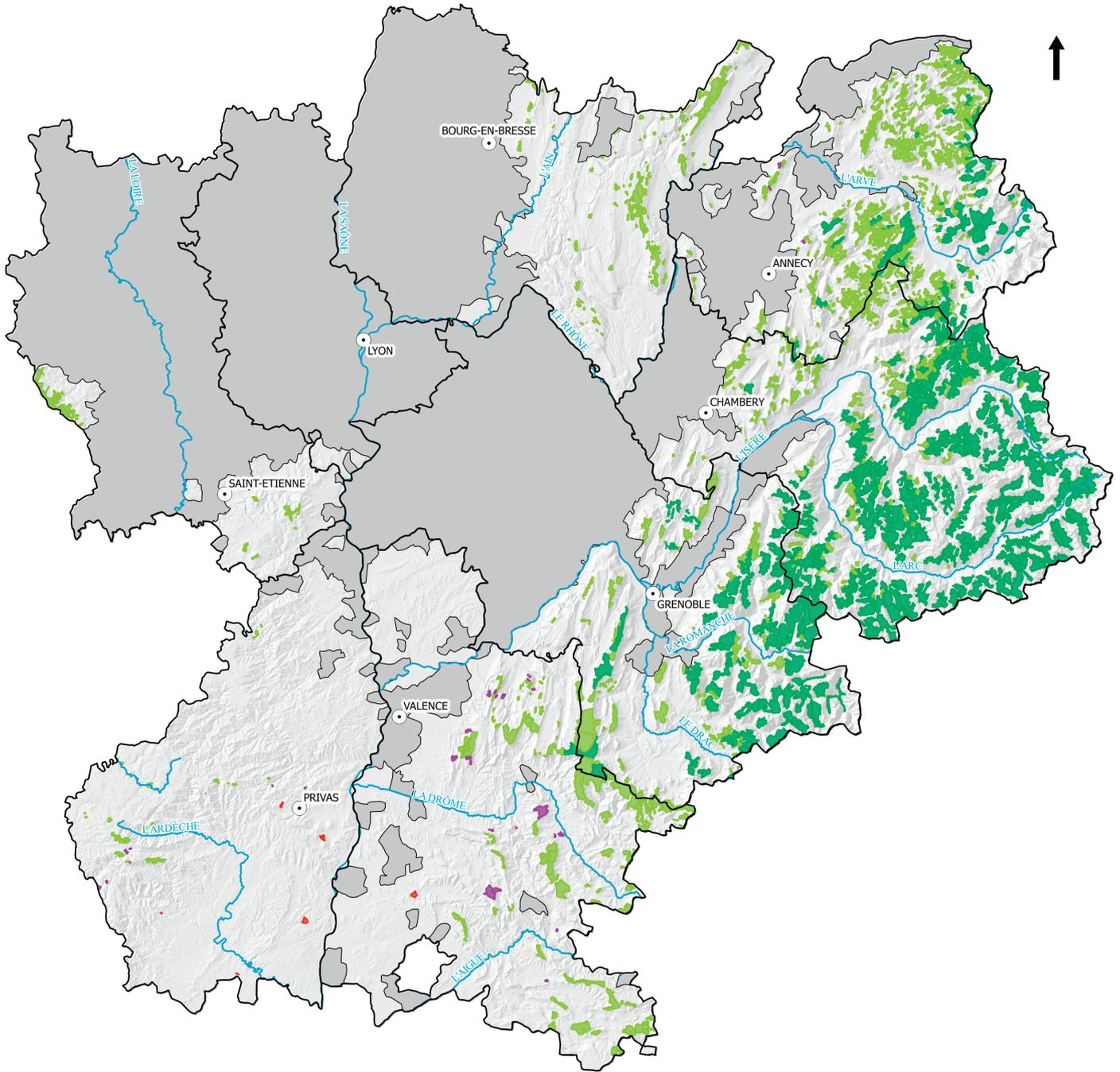
- Unité pastorale à fonction spécialisée d'estive
- Zone pastorale

Communes non enquêtées

Pour l'enquête pastorale, les surfaces recensées sont celles présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux (ovins, bovins, caprins ou équins, etc.). Sur la base de cette définition, sont distinguées :

- Les surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive : les entités pastorales recensées sont appelées "unités pastorales à fonction spécialisée d'estive" ou "unités pastorale". Une unité pastorale n'est utilisée en règle générale que par un seul gestionnaire pastoral.
- Les autres surfaces pastorales, n'ayant donc pas de fonction spécialisée d'estive (mais pouvant cependant accueillir des animaux aussi en été). Les entités pastorales recensées sont appelées "zones pastorales". Une zone pastorale peut être utilisée par plusieurs gestionnaires pasteuraux.

Carte 3 : Localisation des espaces pastoraux en Rhône-Alpes



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

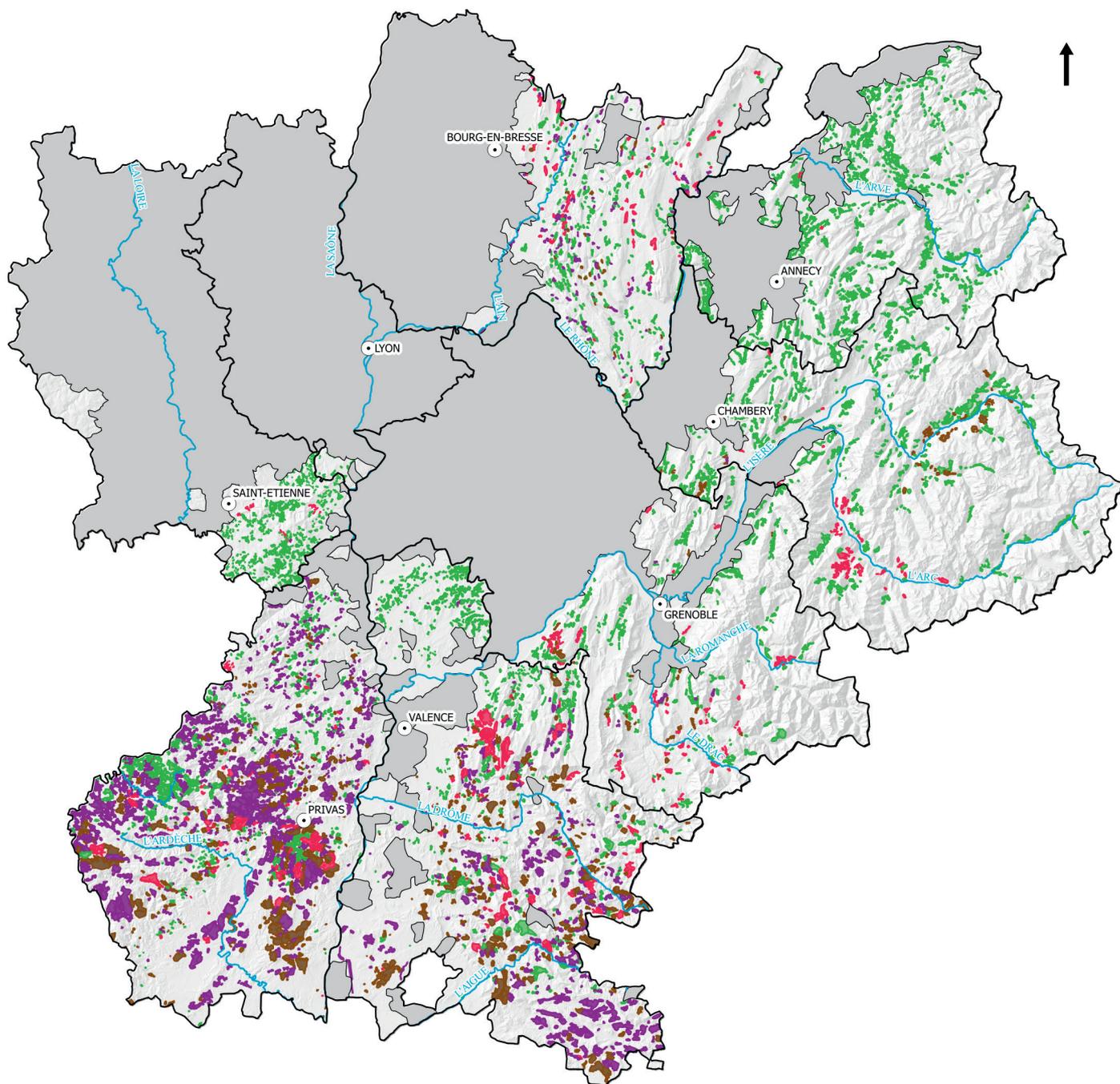
Étage des unités pastorales

- Haute Montagne
- Moyenne montagne
- Piémont
- Plaine et colline

Communes non enquêtées

Haute montagne : >1800 m (étages subalpin et alpin)
 Moyenne montagne : 1000 m à 1800 m
 Piémont : 600 m à 1000 m
 Plaine et colline : < 600 m

Carte 4 : Étage altitudinal des unités pastorales en Rhône-Alpes



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Type de milieu pastoral dominant des zones pastorales

- Surface en herbe
- Landes
- Sous-bois pâturé et prés bois
- Divers, très forte hétérogénéité

Communes non enquêtées

Carte 5 : Type de milieu pastoral dominant des zones pastorales en Rhône-Alpes

II. Structuration du foncier pastoral

La diversité qui caractérise le domaine pastoral transparaît également dans la nature de la propriété et du mode de gestion de ces espaces. Avec une moyenne régionale de 60 %, la propriété privée des unités pastorales est prédominante à une exception près (l'Isère). La « Loi Pastorale » de 1972 a permis d'apporter une réponse au besoin de structuration collective de ces propriétaires fonciers grâce aux Associations Foncières Pastorales (AFP). Elles restent un outil moderne pour la gestion et l'aménagement de ce foncier d'altitude sur 19 % des unités pastorales à l'échelle régionale. Cette enquête a également permis d'apporter un éclairage complémentaire à travers une information sur le mode de faire-valoir des unités pastorales et ainsi montrer une diminution de leur précarité.

Les propriétaires des espaces pastoraux

L'analyse de la nature de la propriété des unités pastorales montre que 60 % des unités pastorales rhônalpines ont des propriétaires privés comme propriétaire principale (Figure 8). La prédominance des propriétaires privés pour les unités pastorales se rencontre dans tous les départements à l'exception de l'Isère où la majorité des unités pastorales appartient à des communes. Les communes sont les propriétaires principales de 37 % des unités pastorales. Cette moyenne est, elle aussi, très variable d'un département à l'autre (entre 17 % pour l'Ardèche à 62 % l'Isère). Reste quelques 3 % des unités

La nature de la propriété a été recensée pour les unités pastorales et les zones pastorales par type de propriété dominante, en identifiant jusqu'à 3 types de propriétaires. L'enquête pastorale 2012/2014 distingue quatre types de propriétaires : l'État, les communes, les autres collectivités territoriales et EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) et les prioritaires privés.

pastorales propriétés majoritaires d'autres types de propriétaire tels que l'État (alpages domaniaux) ou encore d'autres collectivités territoriales et EPCI (conseils départementaux, intercommunalités, etc.).

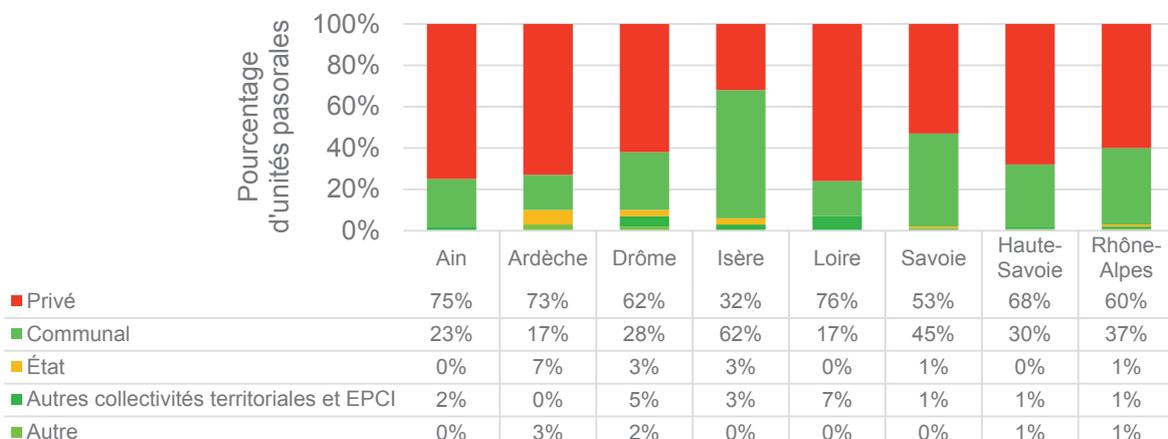


Figure 8 : Nature de la propriété principale des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

La nature de la propriété des zones pastorales montre une tendance générale pour l'ensemble des départements avec une prédominance majeure de la propriété privée qui atteint un taux de 95 % (Figure 9). La propriété communale dont la moyenne régionale est de 4 % atteint pour deux départements un taux de 11 % (en Savoie et dans l'Ain). L'État peut être

également propriétaire de zones pastorales, mais cela reste rare. Comme le montrera l'analyse complémentaire sur la structuration collective, ces zones « intermédiaires » constituent un véritable enjeu sur lequel les différents partenaires de cette nouvelle enquête pastorale ont voulu attirer l'attention pour l'avenir du pastoralisme.

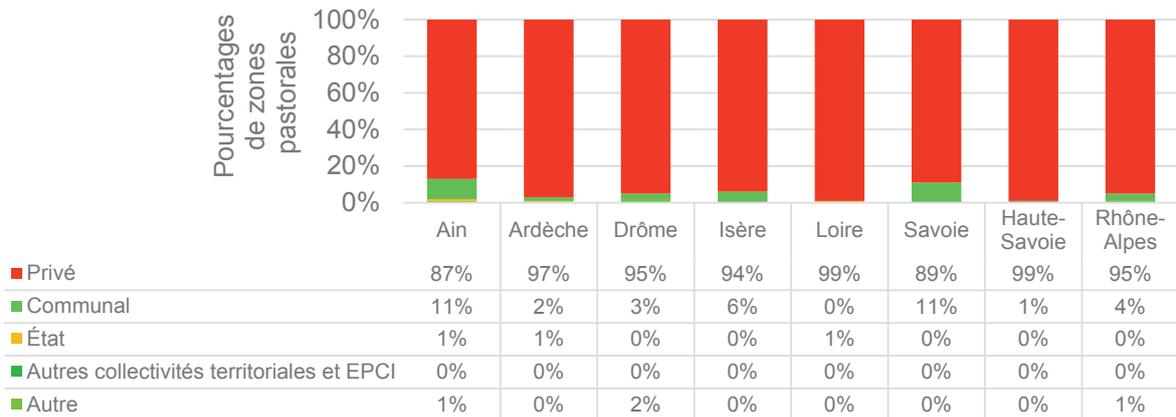
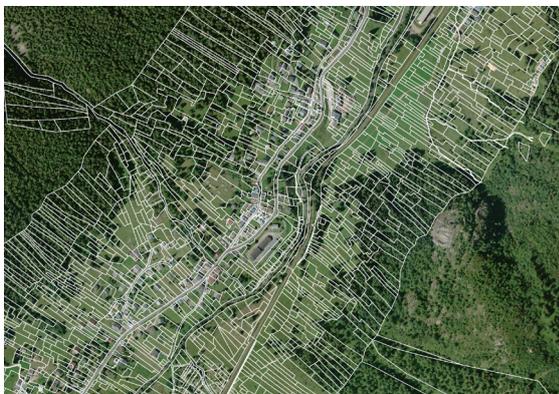


Figure 9 : Nature de la propriété principale des zones pastorales (en pourcentage du nombre de zones pastorales)

Structuration collective des propriétaires des espaces pastoraux

L'Association Foncière Pastorale (AFP) est un regroupement de propriétaires de terrains (privés et/ou publics) constitué sur un périmètre agropastoral (accessoirement forestier) dans le but de conforter et d'aider à la mise en valeur des terres à destination pastorale, agricole ou forestière incluses dans le périmètre constitué.



Face à la complexité foncière et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace pastoral, la « Loi Pastorale » de 1972 a offert aux espaces pastoraux un cadre institutionnel afin de pouvoir répondre au besoin de structuration collective des propriétaires : l'Association Foncière Pastorale (AFP). L'enquête pastorale recense deux sortes d'AFP⁴ :

- les **AFP Autorisées** dont la définition légale a été donnée par la loi de 1972 relative à la « mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde ». Elles sont constituées par autorisation préfectorale après enquête publique. Ce sont des établissements publics à caractère administratif.

- les **AFP Libres** qui relèvent du Décret d'application 2006-504 de 2006 relatif aux associations syndicales de propriétaires. Elles sont formées sur la base de la libre adhésion des propriétaires. Elles constituent des personnes morales de droit privé.

⁴ Il existe également des AFP constituées d'office. Lorsque l'état d'abandon des terres ou leur défaut d'entretien peut constituer un danger et que les deux autres types d'association n'ont pu voir le

jour, le préfet peut constituer d'office une AFP. Ce type d'AFP n'a pas été recensé en 2012/2014 en Rhône-Alpes.

	Nombre d'AFPA	Surface parcellaire totale* en AFPA (ha)	Nombre d'AFPL	Surface* en AFPL (ha)
Ain	8	2 080	9	740
Ardèche	1	3 610	4	1 320
Drôme	7	2 950	1	160
Isère	17	6 670	9	670
Savoie	39	36 570	1	4
Haute-Savoie	27	36 050	0	0
Rhône-Alpes	99	3015	24	834

Source : Réseau pastoral Rhône-Alpes ; Date de référence : 2012

* La surface parcellaire totale d'une AFP est la surface des toutes les parcelles (à vocation pastorale, agricole et forestière) du périmètre.

Tableau 4 : Nombre et surface d'Associations Foncières Pastorales (AFP) en Rhône-Alpes

On dénombre en Rhône-Alpes environ 125 AFP différentes (Tableau 4). Les AFP autorisées sont de loin les plus nombreuses. C'est en Savoie que l'on dénombre le plus d'AFP, mais c'est en Haute-Savoie que les AFP sont les plus grandes.

À ce jour, 8 % des espaces pastoraux (unités et zones pastorales confondues) sont sur un périmètre d'AFP. Néanmoins, ce sont avant tout les unités pastorales qui sont, tout ou en partie, sur le périmètre d'AFP : 19 % des unités pastorales de la région sont sur un périmètre d'AFP (Figure 10), contre 3 % pour les zones pastorales.

À l'échelle régionale, la structuration collective des propriétaires des unités pastorales se fait essentiellement par des AFP autorisées : 18 % des unités pastorales sont sur un périmètre d'AFP autorisée alors que 1 % des unités pastorales sur un périmètre d'AFP libre. Les AFP libres sont présentes en Isère (6 % des unités pastorales sur un périmètre d'AFP libre) et les autres formes d'associations syndicales de propriétaires permettent une gestion collective dans l'Ain (4 % des unités pastorales) ainsi que l'Isère et la Loire (2 % des unités pastorales pour ces deux départements).

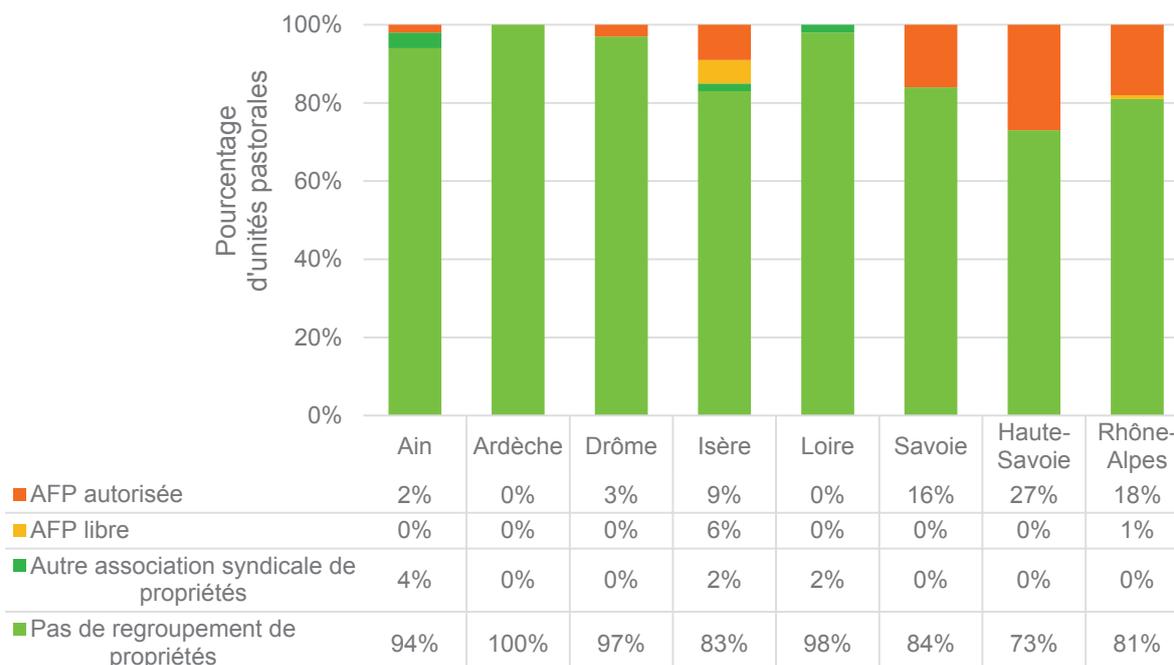


Figure 10 : Unités pastorales sur un périmètre d'association de propriétaires (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

La part des unités pastorales incluse dans un périmètre d'AFP est en hausse d'environ 13 points⁵ en Rhône-Alpes (Figure 11). Si cette hausse se rencontre dans tous les départements, c'est sans les deux Savoie que celle-ci augmente le plus. Les zones pastorales sont quant à elles beaucoup moins dans des périmètres d'AFP que les unités pastorales : 3 % des zones pastorales

rhônalpines. Les zones pastorales que l'on rencontre dans un périmètre d'AFP sont souvent liées à un projet collectif en alpage et dont le périmètre a intégré ces zones pastorales de piémont. Il existe une structuration plus importante des zones pastorales en AFP en Savoie (8 % des zones pastorales sur un périmètre d'AFP), dans l'Ain (8 %) et en Isère (5 %).

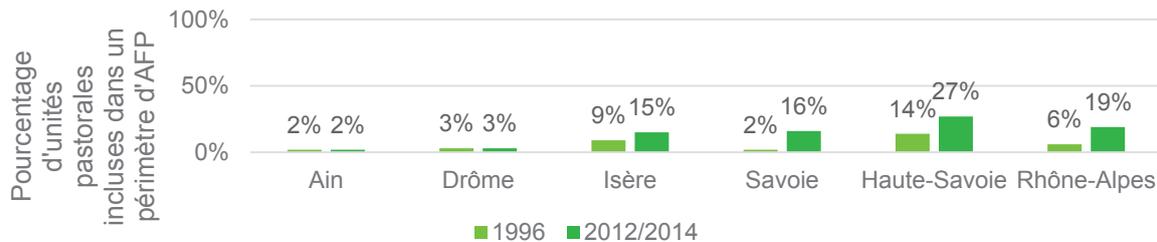


Figure 11 : Évolution de la part des unités pastorales sur un périmètre d'Associations Foncières Pastorales (AFP) (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Mode de faire-valoir dominant des unités pastorales

L'enquête pastorale a également permis de recenser le mode de faire-valoir du foncier pastoral des unités pastorales rhônalpines. La nature du mode de faire valoir dominant des unités pastorales nous renseigne sur le lien entre le propriétaire et le gestionnaire (individuel ou collectif).

En Rhône-Alpes, la majorité des unités pastorales bénéficie d'une mode de faire-valoir dominant sécurisé (Figure 13) : 19 % des unités pastorales appartiennent principalement au gestionnaire qui utilise ces entités, le bail est le mode de faire-valoir dominant de 22 % des unités pastorales rhônalpines et les conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) dominent sur également 22 % des unités pastorales. Les modes de faire-valoir précaires (vente d'herbe, droit d'usage, verbal et les autres formes de location) concernent surtout les plus petites entités pastorales : 72 ha en moyenne (Figure 12, p. 32) et sont majoritaires sur 37 % des unités pastorales.

L'enquête pastorale 2012/2014 recense le mode de faire-valoir dominant des unités pastorales (celui qui s'applique sur le plus grand nombre d'hectares de l'unité pastorale, par rapport aux autres modes de faire-valoir), en identifiant jusqu'à 3 modes de faire-valoir dominant. Les différents modes de faire-valoir recensés sont les suivants :

- **Propriété** : exploitation de l'unité pastorale en direct par le propriétaire.
- **Bail rural** : contrat de location régi par le Code Rural (Articles L. 411-1 à 415-12 et R 411-1 à 417-3). Application du statut du fermage (durée minimum 9 ans).
- **Bail environnemental** : comme le bail rural avec des clauses de pratiques culturales.
- **Convention pluriannuelle de pâturage (CPP)** : contrat de location régi par le Code Civil (Articles L.481-1 à 481-3). Contrat non soumis au statut du fermage. Nombreuses dispositions locales définies par Arrêté Préfectoral (durée minimum 5 ans). Application adaptée aux espaces à vocation pastorale.
- **D'autres formes de location** telles que le **droit d'usage** (exploitation par des ayants droit disposants de droits d'usage lié à la localisation de leur siège d'exploitation), la **vente d'herbe** (contrat de vente de récolte sur pied), le **verbal** (exploitation sans titre de location) ou **d'autres statuts** dominants ne dépendant d'aucun des modes précédents.

⁵ Il faut néanmoins nuancer l'ampleur de cette hausse, car le recensement de 1996 des unités pastorales incluses dans un périmètre d'AFP semble

avoir été légèrement sous-estimé dans certains territoires.

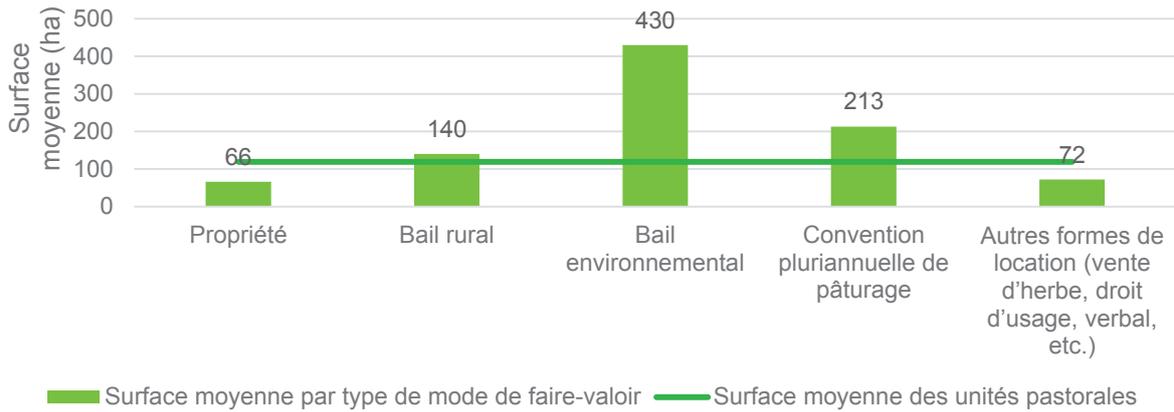


Figure 12 : Surface moyenne des unités pastorales par mode de faire-valoir dominant (en hectares)

La taille moyenne des unités pastorales n'est pas la même par mode de faire-valoir (Figure 12). Les CPP se rencontrent sur des surfaces de taille plus importantes (213 ha) que la moyenne des unités pastorales (119 ha). Les formes de location précaires s'observent, au contraire, sur des unités pastorales de taille réduite (72 ha).

Les différences entre les tailles des unités pastorales par département

expliquent en partie les différences que l'on observe en termes de mode de faire-valoir dominant des unités pastorales (Figure 13). Par exemple, en Isère, où la taille des unités pastorales est de 385 ha en moyenne, les conventions pluriannuelles de pâturage concernent 63 % des unités pastorales alors qu'en Haute-Savoie, dans l'Ain ou en Ardèche, la taille moyenne des unités pastorales est plutôt autour de 55 ha et les modes de faire-valoir précaires sont beaucoup plus courants.

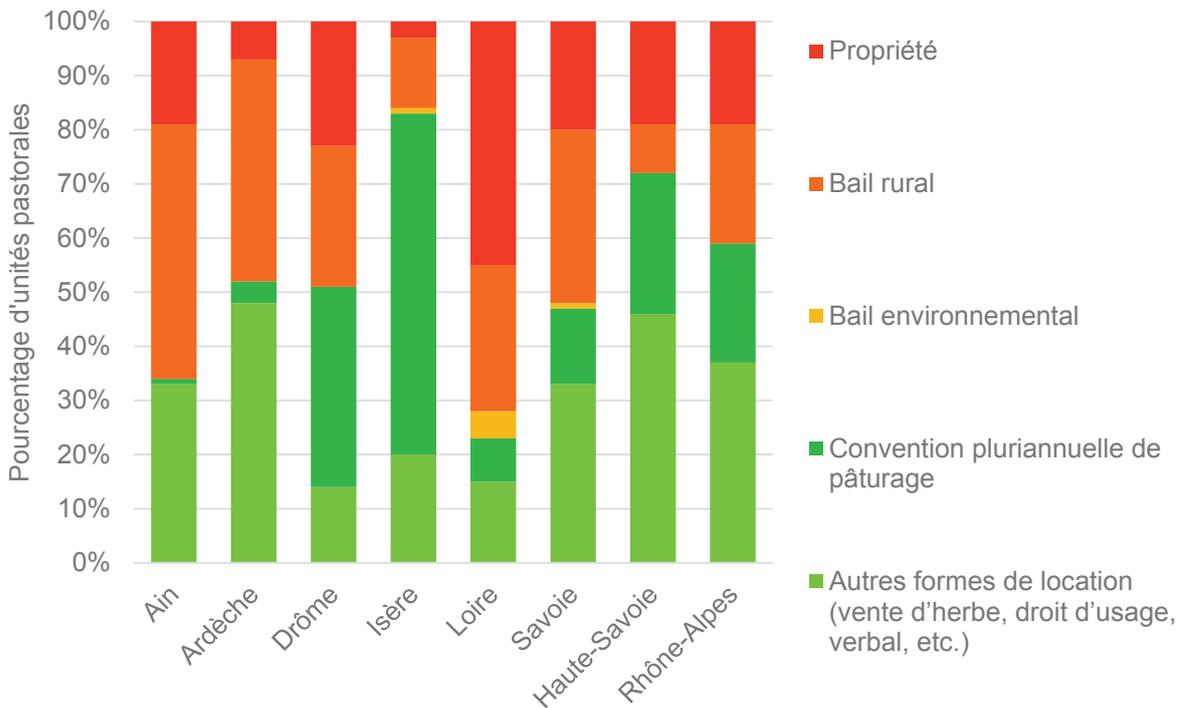


Figure 13 : Mode de faire-valoir dominant des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

La comparaison des modes de faire-valoir dominant des unités pastorales entre l'enquête pastorale 1996 et 2012/2014 (Figure 14) permet de montrer une diminution des modes de faire-valoir précaires. Au contraire, le nombre d'unités pastorales gérées par des conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) augmente sur la période 1996 à 2012/2014

d'environ 12 points. Cette sécurisation des modes de faire-valoir se retrouve dans les différents territoires de la région. On constate également que le pourcentage d'unités en propriété a légèrement baissé tandis que le pourcentage d'unités pastorales qui bénéficient d'un bail est en hausse.

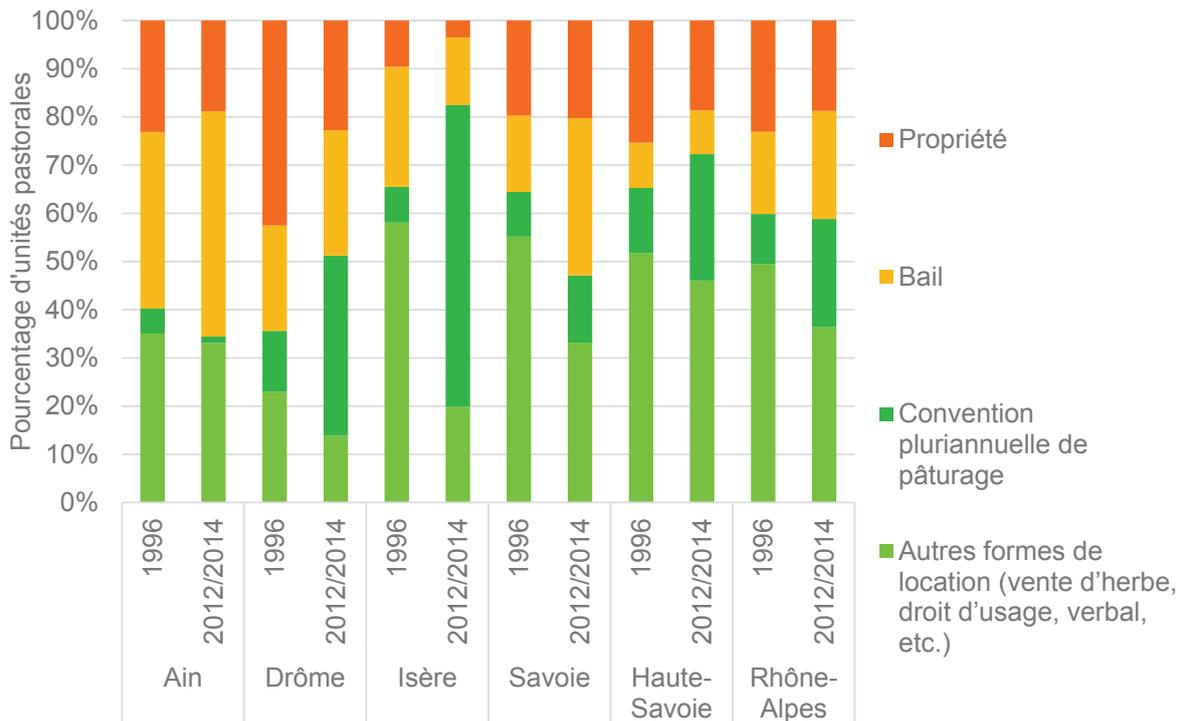
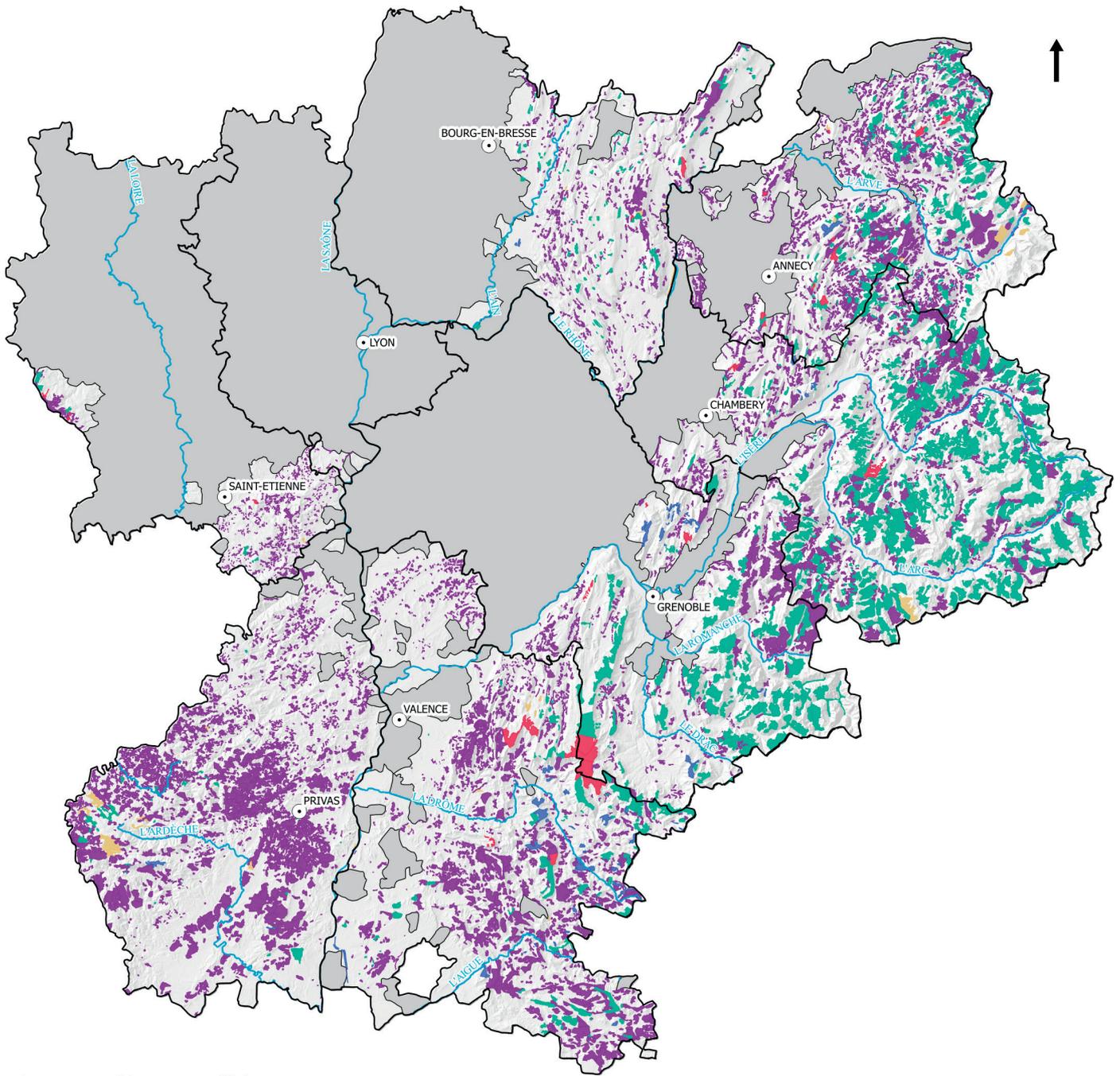


Figure 14 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 des modes de savoir-faire des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Pour les zones pastorales, l'imbrication spatiale des usages pastoraux rend impossible le renseignement d'une donnée sur le mode de faire-valoir. Toutefois, l'importance du morcellement foncier et l'absence de structuration collective illustrent bien les difficultés d'exploitation de ces espaces pastoraux pour lesquels les modes de faire-valoir restent majoritairement précaires.



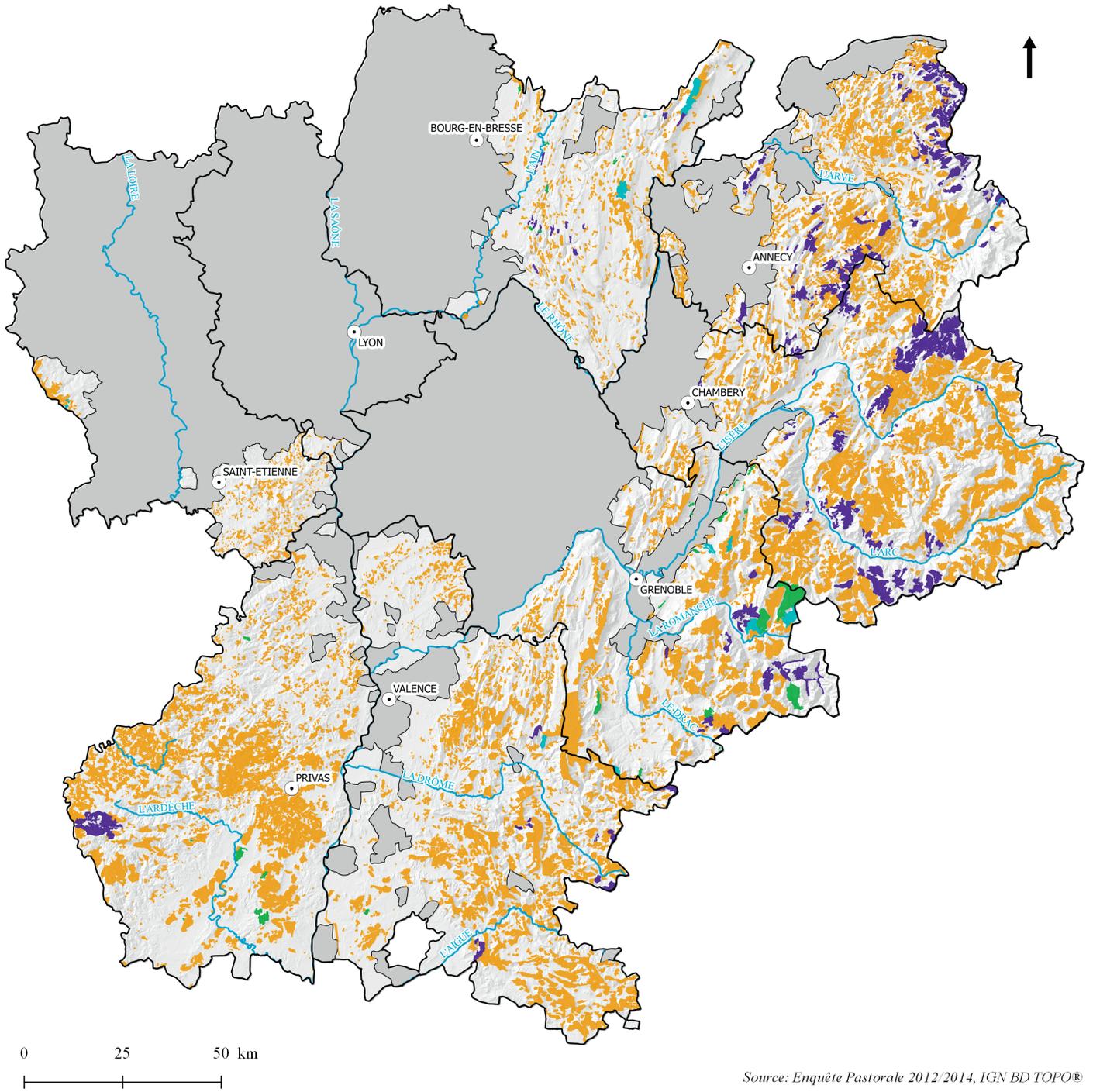
Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Nature de la propriété principale des entités pastorales (unités et zones pastorales)

- Etat
- Communal
- Autres Collectivités Territoriales et EPCI
- Privé
- Autre

Communes non enquêtées

Carte 6 : Nature de la propriété principale des unités et zones pastorales



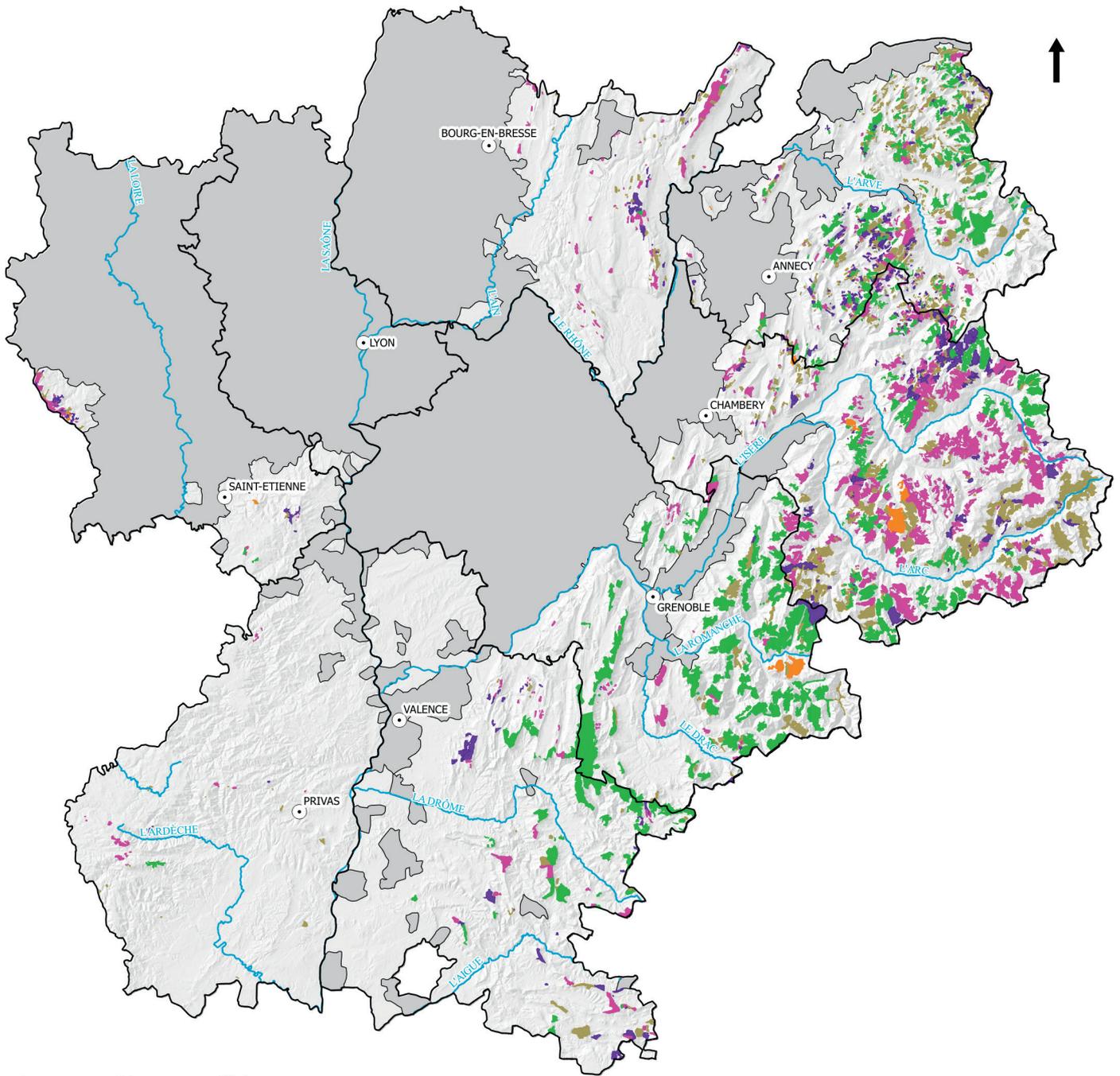
Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Nature du regroupement de propriétés des entités pastorales (unités et zones pastorales)

- AFP autorisé
- AFP libre
- Autre association syndicale de propriétés
- Pas de regroupement

Communes non enquêtées

Carte 7 : Nature du regroupement de propriétés des unités et zones pastorales



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Mode de faire valoir dominant des unités pastorales

- Propriété
- Convention Pluriannuelle de Pâturage
- Bail rural
- Bail environnemental
- Autres formes de location
(vente d'herbe, droit d'usage, verbal, etc.)

Les unités pastorales dont le mode de faire-valoir n'a pas été indentifié sont pas représentées sur cette carte.

Carte 8 : Mode de faire-valoir dominant des unités pastorales



III. Les gestionnaires des unités pastorales

En Rhône-Alpes 42 % de la surface en unités pastorales (125 500 hectares) est gérée par des structures collectives, dont environ 262 groupements pastoraux (GP). La surface en gestion collective est en nette hausse depuis l'enquête pastorale 1996 (+9 points).

Les informations relatives aux gestionnaires pastoraux ont été recensées uniquement sur les unités pastorales ; ce chapitre ne concerne donc pas les zones pastorales.

Les types de gestionnaires des unités pastorales

En Rhône-Alpes, la plupart des unités pastorales sont gérées de manière individuelle : 84 % des unités pastorales (173 300 ha) sont gérées par des gestionnaires individuels (Figure 15 ; Tableau 5, p. 39). 16 % des unités pastorales sont gérées par des groupements pastoraux (GP) et autres collectifs juridiquement constitués ou non. Les alpages gérés de manière collective représentent 125 500 ha soit 43 % de la surface totale d'alpages. Contrairement aux autres départements, en Isère, la gestion collective des alpages est prédominante : les GP gèrent 54 % des alpages alors que dans les autres territoires, c'est entre 72 % à 93 % des unités pastorales qui sont gérées par des gestionnaires individuels.

Les unités pastorales peuvent être gérées par des gestionnaires collectifs ou individuels. L'enquête pastorale 2012/2014 distingue les gestionnaires suivants :

- Les **groupements pastoraux (GP)**, instaurés en 1972 par la première loi relative à la mise en valeur pastorale des régions d'économie montagnarde (la « Loi pastorale ») sont une structure d'exploitation collective, qui réunit les éleveurs qui choisissent une gestion commune de leurs troupeaux.

- Certains éleveurs gèrent collectivement des alpages sous d'autres statuts juridiques collectifs juridiquement constitués ou non. On parle alors ici de **groupements d'exploitations hors GP**.

- La **gestion individuelle** des unités pastorales peut être le fait d'une exploitation individuelle (dénomination qui englobe aussi les GAEC et les exploitations laissant simplement leurs animaux en pension) ou de plusieurs éleveurs qui utilisent le même alpage, mais sans aucune forme de coordination.

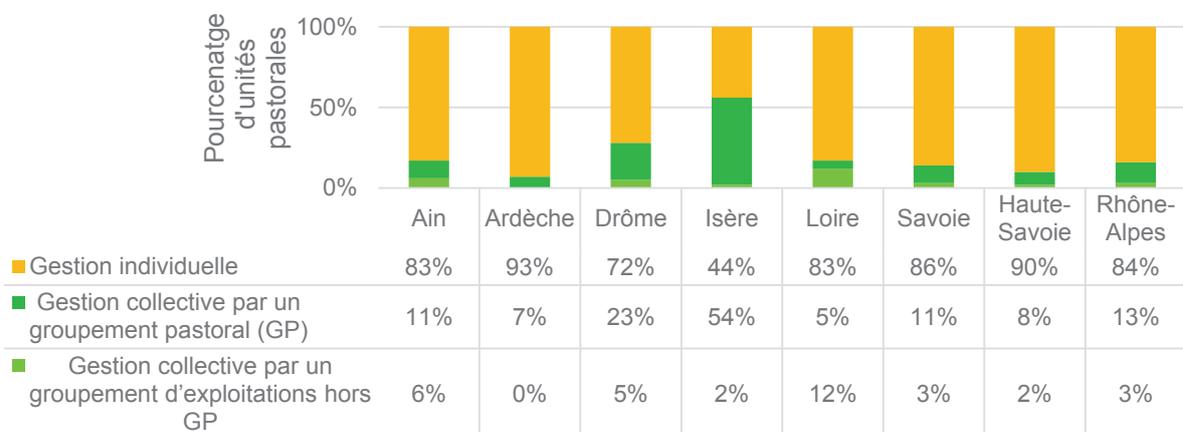


Figure 15 : Types de gestionnaire des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

	Gestion collective par un Groupement pastoral (GP)	Gestion collective par un groupement d'exploitations hors GP	Gestion individuelle
Ain	2 300 ha	1 800 ha	5 600 ha
Ardèche	700 ha	0 ha	900 ha
Drôme	12 200 ha	1 700 ha	11 800 ha
Isère	46 400 ha	1 300 ha	20 100 ha
Loire	100 ha	1 200 ha	1 500 ha
Savoie	42 200 ha	3 800 ha	88 600 ha
Haute- Savoie	10 200 ha	1 600 ha	44 800 ha
Rhône- Alpes	114 100 ha	11 400 ha	173 300 ha

Tableau 5 : Surfaces des unités pastorales par type de gestionnaire (en hectares)

La surface moyenne des unités pastorales varie de manière importante d'un type de gestionnaire à l'autre (Figure 16). Les GP valorisent les plus grandes unités (340 ha en moyenne) alors que les exploitations individuelles exploitent des unités plus petites (82 ha en moyenne). Les autres groupements d'exploitations utilisent des unités pastorales de taille intermédiaire.

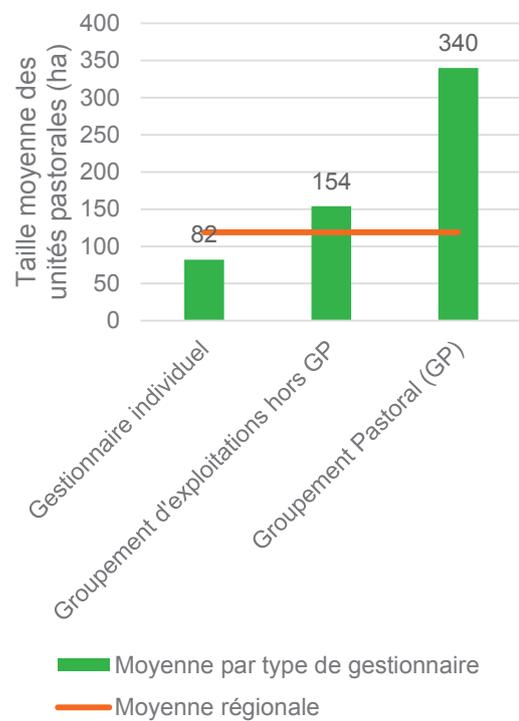


Figure 16 : Surface moyenne des unités pastorales par type de gestionnaire (en hectares)



La figure 17 permet de comparer l'évolution depuis 1996 de la part de surface d'unités pastorales gérées par ces trois grands types utilisateurs. Depuis 1996, même si la gestion pastorale reste dominée par une gestion individuelle des unités pastorales, la part de la surface d'unités pastorales gérée de manière collective (par des GP et des groupements hors GP) est en hausse de 9 points. La

surface d'unités pastorales gérées par des groupements hors GP baisse du fait que certains groupements non structurés ont adopté un statut plus officiel (GP, etc.). Cette dynamique se rencontre dans tous les départements, le travail d'accompagnement des services pastoraux permettant aux éleveurs d'aborder les questions d'agrément des collectifs.

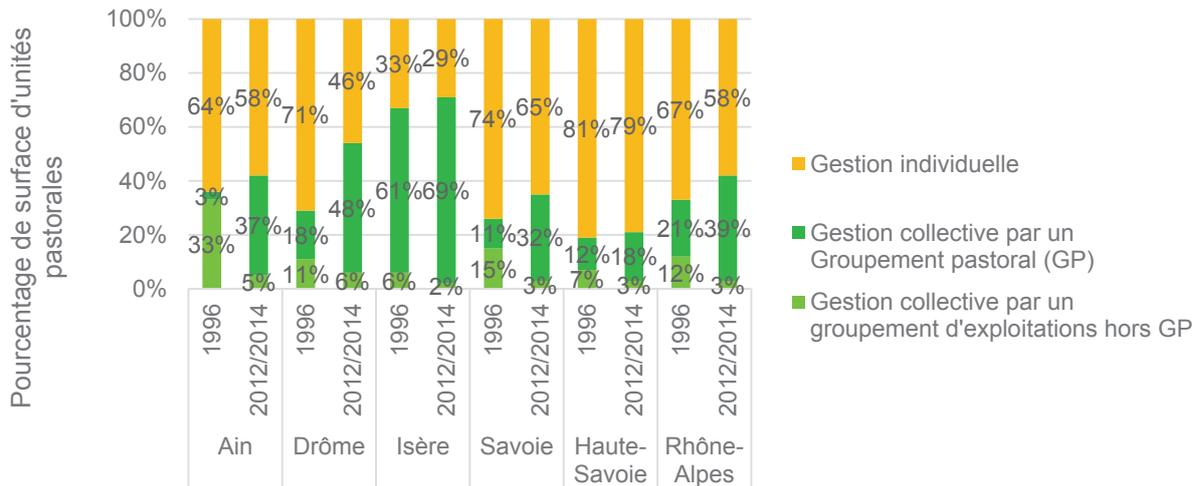


Figure 17 : Évolution de la part des unités pastorales exploitées par les différents types de gestionnaires pastoraux (en pourcentage de surface d'unités pastorales)

Localisation du siège des gestionnaires des unités pastorales

La plupart des unités pastorales sont gérées par des gestionnaires dont le siège est sur la commune ou sur le département de l'unité pastorale utilisée (Figure 18). 10 % des unités pastorales sont gérés par des gestionnaires localisés hors de la région Rhône-Alpes. Ce sont des « grands transhumants » qui viennent principalement des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tels que les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, le Gard et le Vaucluse. Ces gestionnaires estivent leurs animaux sur

On entend par **siège** la localisation du siège de l'exploitation des éleveurs gestionnaires. Dans le cas d'un collectif juridiquement constitué (dont les GP), il s'agit du siège d'exploitation du président de la structure.

les alpages de la région pendant la période estivale. Dans la Drôme, la Loire, la Savoie et la Haute-Savoie, plus de la moitié des unités pastorales sont gérées par des gestionnaires installés sur la commune même de l'unité pastorale utilisée.



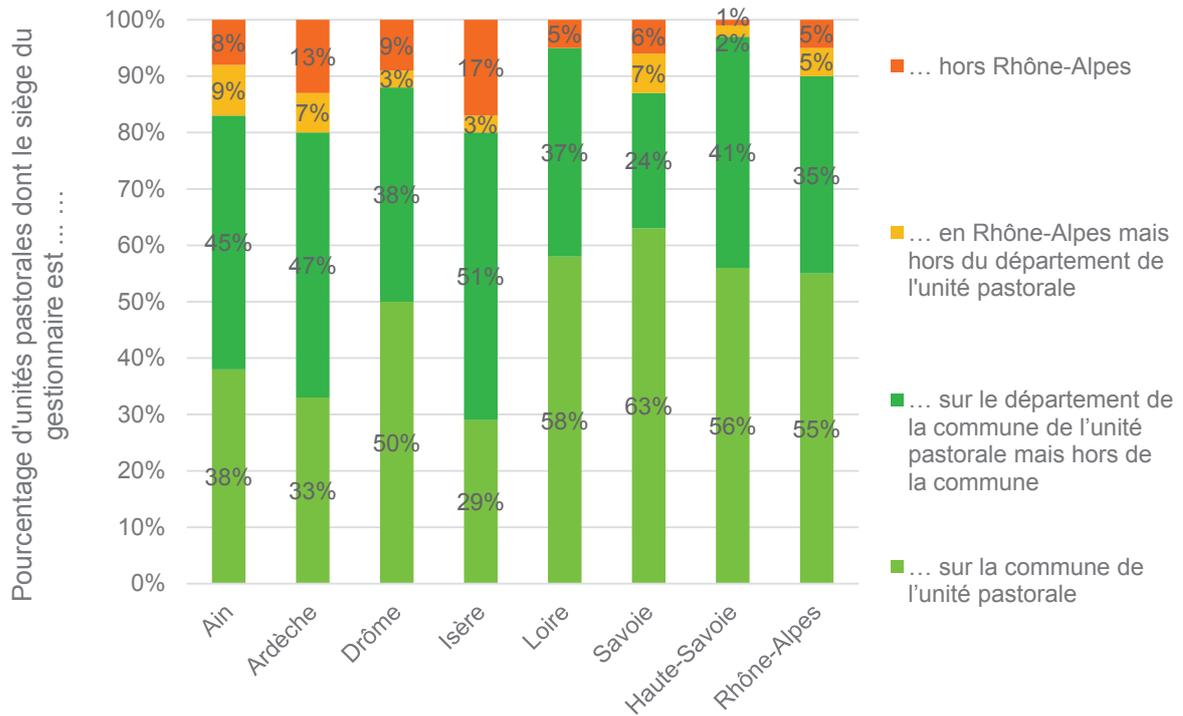


Figure 18 : Origine des gestionnaires des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Structuration en groupements pastoraux

En Rhône-Alpes, on dénombre 300 unités pastorales gérées par des GP. Plus de 80 % de ces unités pastorales se trouvent en Savoie, Isère et Haute-Savoie. En Rhône-Alpes, environ 262 GP (Tableau 6) gèrent ces 300 unités pastorales qui représentent une surface d'estive de 114 100 ha.



En Rhône-Alpes, le nombre d'exploitations par GP est en moyenne de cinq (Figure 19, p. 42). Cependant, dans certains départements, les espaces gérés de manière collective permettent le regroupement de troupeaux issus de beaucoup plus d'exploitations. Par exemple en Savoie, 14 unités pastorales

Nombre de groupements pastoraux (GP) différents gérant des unités pastorales

Ain	15
Ardèche	2
Drôme	54
Isère	83
Loire	NA
Savoie	79
Haute-Savoie	29
Rhône-Alpes	262

Source : Réseau pastoral Rhône-Alpes ; Date de référence : 2008/2011

Tableau 6 : Nombre de groupements pastoraux (GP)

rassemblent entre 10 et 15 exploitants. En Isère, on compte 15 unités pastorales qui regroupent entre 10 et 35 exploitants. Dans ces deux cas, il s'agit quasiment toujours de grands alpages bovins gérés par des groupements pastoraux regroupant des troupeaux d'en moyenne 300 bovins.

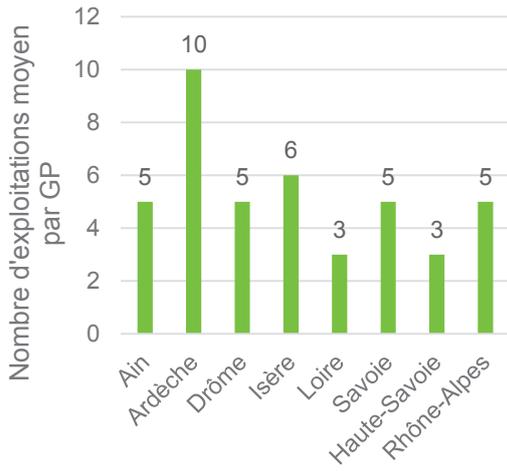


Figure 19 : Nombre d'exploitations moyen par groupement pastoral (GP)

La structuration en GP est différente selon l'orientation animale dominante des unités pastorales (Figure 20). Les alpages « ovins » constituent 39 % des unités pastorales gérées par des GP alors qu'ils ne constituent que 14 % des unités pastorales gérées par des éleveurs individuels. Au contraire, les unités pastorales « vaches laitières » constituent seulement 9 % des unités pastorales gérées par des GP contre 21 % des unités pastorales gérées par des gestionnaires individuels. De même, les GP exploitent davantage d'unités pastorales « bovins non laitiers » que les éleveurs individuels.

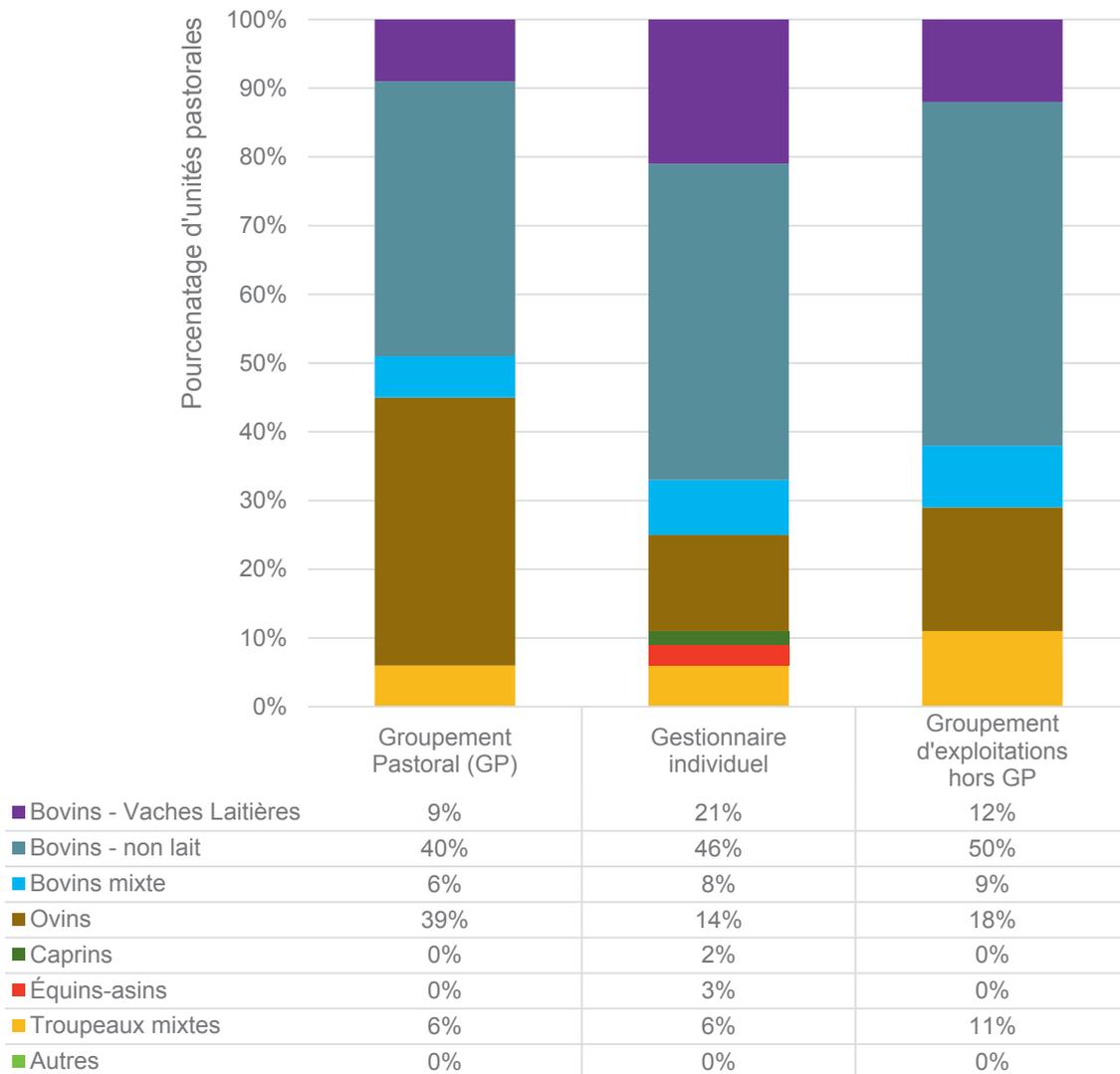
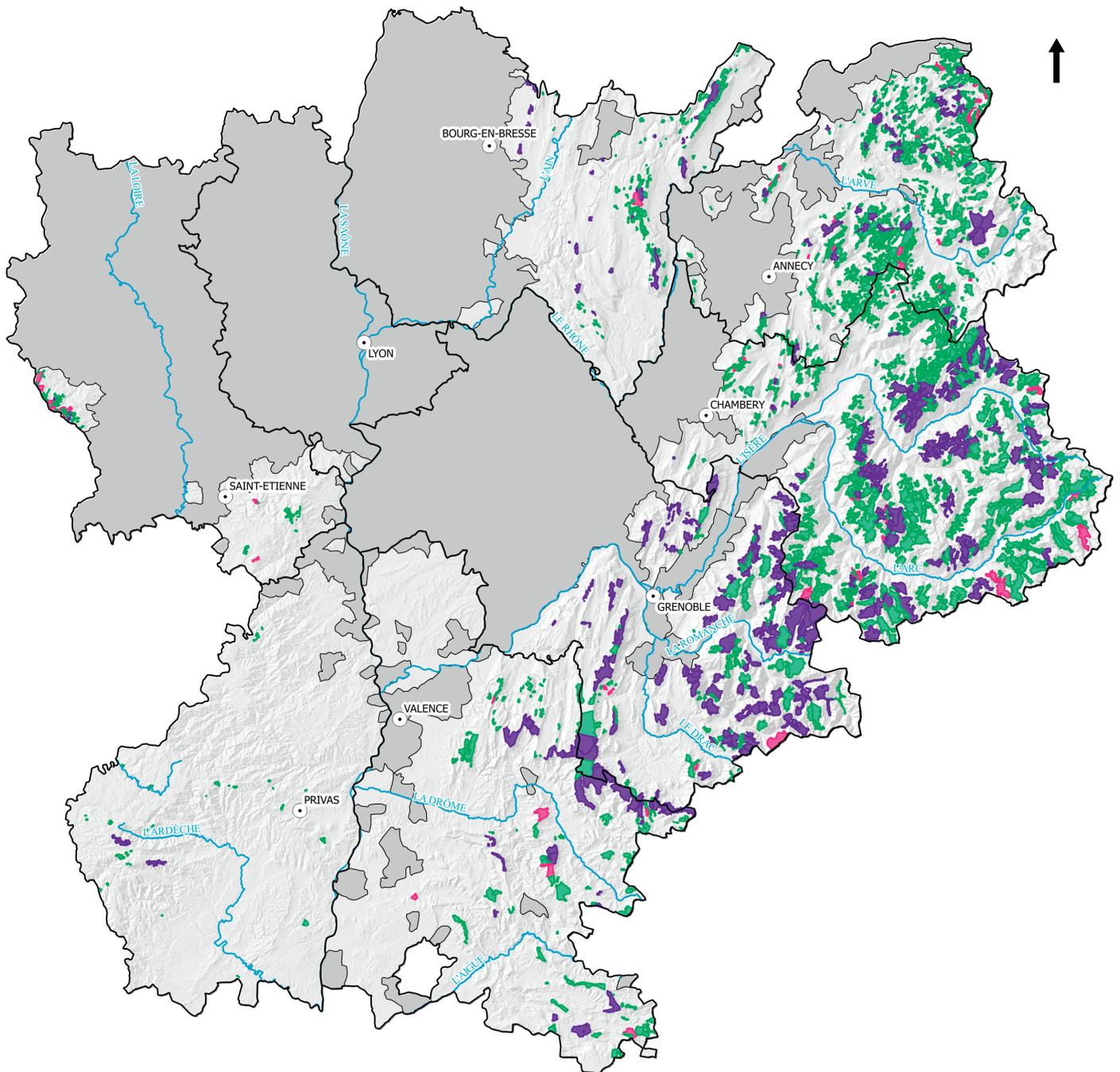


Figure 20 : Orientation animale dominante par type de gestionnaire (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)



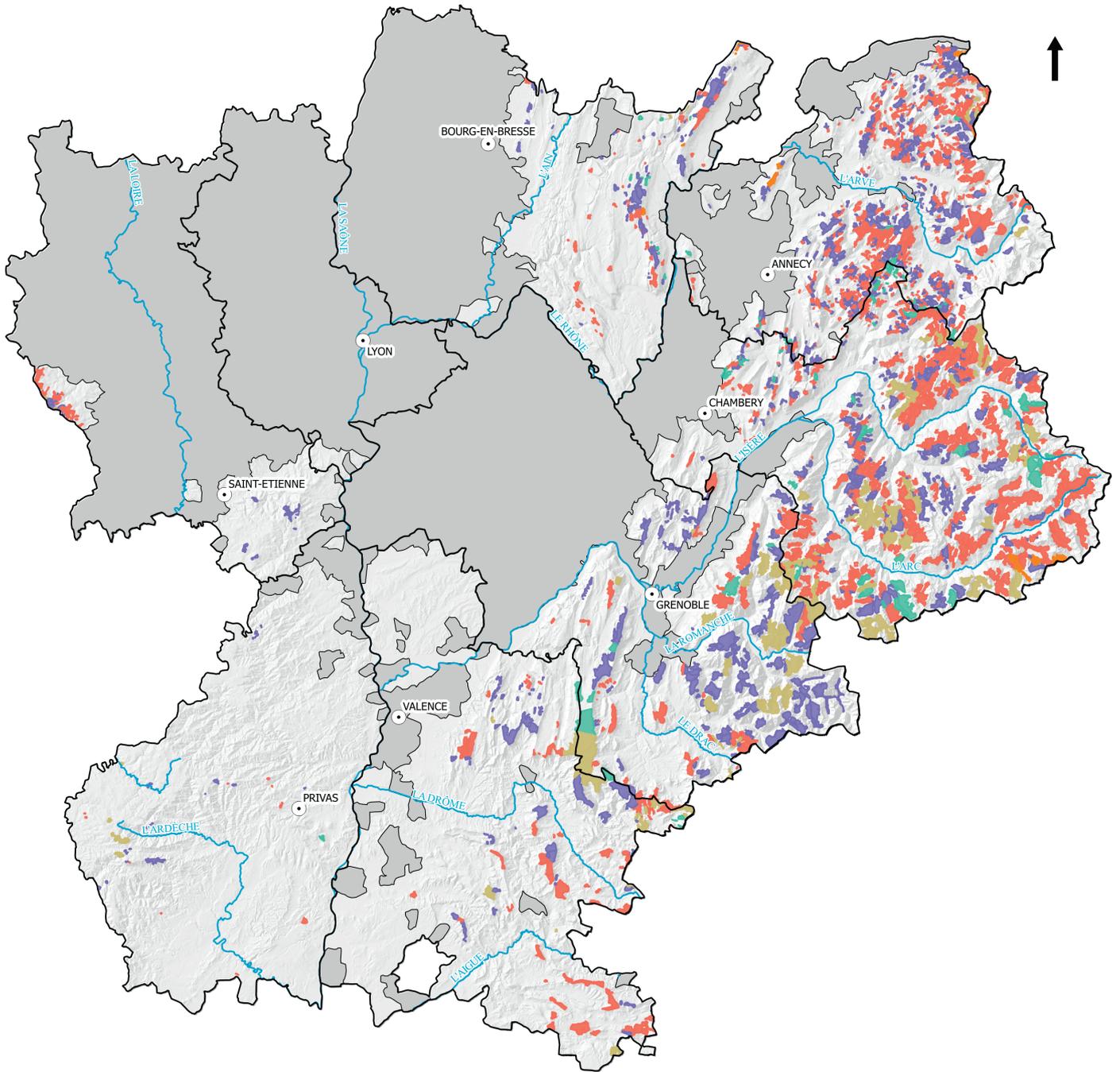
Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Type de gestionnaire des unités pastorales

- Groupement Pastoral (GP)
- Groupement d'exploitations hors GP
- Exploitation individuelle

Communes non enquêtées

Carte 9 : Nature des gestionnaires des unités pastorales en Rhône-Alpes



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Origine géographique des gestionnaires des unités pastorales

- Siège sur la commune de l'unité pastorale
- Siège sur le département de l'unité pastorale mais hors de la commune
- Siège en région Rhône-Alpes mais hors du département de l'unité pastorale
- Siège hors région Rhône-Alpes
- Siège en Italie ou Suisse

Communes non enquêtées

Les unités pastorales dont l'origine géographique du gestionnaire n'est pas connue ne sont pas représentées dans cette carte.

Carte 10 : Origine géographique des gestionnaires des unités pastorales



IV. Utilisation et abandon dans le temps des entités pastorales

Les premiers animaux montent en alpage début avril, mais il faut attendre le 15 juin pour que plus de la moitié des unités pastorales soient pâturées. Le 1^{er} octobre, plus de la moitié des unités pastorales ne sont plus pâturées. La durée d'utilisation moyenne d'une unité pastorale, pendant la période estivale, est de 105 jours. Du fait que les animaux pâturent parfois sur une unité pastorale puis une autre, la durée moyenne d'estive des troupeaux est supérieure : environ 120 jours. Les zones pastorales sont quant à elles utilisées principalement au printemps et à l'automne, mais aussi l'été voire parfois l'hiver. Certaines entités pastorales ne sont, au contraire, jamais utilisées. L'enquête pastorale a recensé 11 500 hectares d'unités pastorales et 28 700 hectares de zones pastorales qui ne sont plus utilisés l'année de l'enquête. De nombreux motifs expliquent l'abandon de ces espaces.

Utilisation des unités pastorales pendant l'estive

Date de montée et de descente des troupeaux

Par définition, les unités pastorales sont utilisées uniquement pendant la période de l'estive. Néanmoins, pendant cette période, elles ne sont pas toutes pâturées de manière uniforme. La figure 21 (p. 47) montre, sur une période qui va de mi-avril à fin novembre, l'occupation par des troupeaux des 298 900 ha d'unités pastorales de la région Rhône-Alpes. Les premiers animaux montent en alpage tout début avril, mais il faut attendre le 15 juin pour qu'environ la moitié des unités pastorales de la région soit pâturée par des troupeaux. L'utilisation des unités pastorales bat son plein sur une période allant 1^{er} juillet au 15 septembre. Si certaines unités pastorales ne sont plus utilisées relativement tôt dans la saison, c'est vers 1^{er} octobre que plus de la moitié

L'enquête pastorale 2012/2014 recense les dates de montée et de descente des troupeaux sur les unités pastorales tous types d'animaux confondus. La **date de montée** renseignée correspond à la date des premiers animaux qui montent en alpage. La **date de descente** correspond à la dernière date de descente d'estive des derniers lots d'animaux qui pâturent. S'il y a plusieurs séquences de pâturage, la date de descente de la dernière séquence a été renseignée. Du fait du mode de recensement (*auprès de personnes ressources par communes*) de l'enquête pastorale, ces informations ont souvent été renseignées à la semaine ou à la dizaine de jours près. Ceci explique, entre autres, les « sauts de marche » que l'on observe sur les deux premiers graphiques de ce chapitre.

des alpages ne sont plus utilisés par des troupeaux. Néanmoins, on rencontre encore en novembre quelques unités pastorales toujours utilisées.

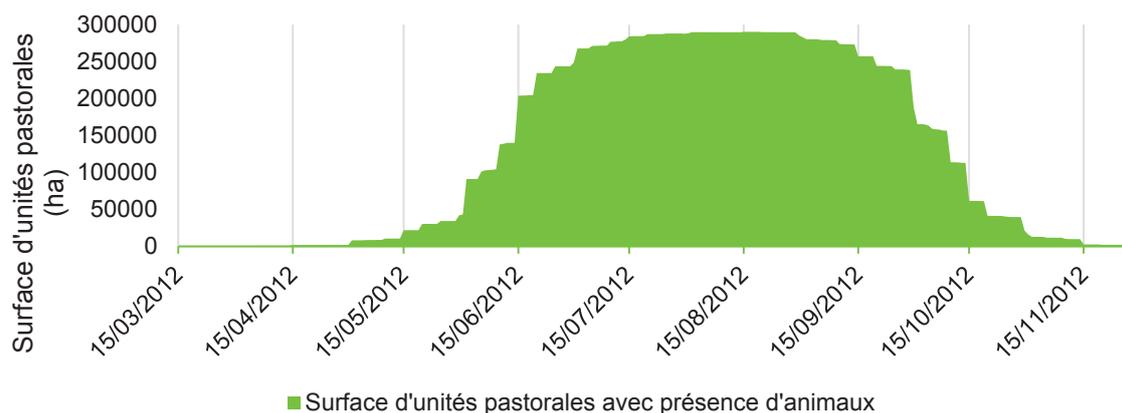


Figure 21 : Période d'utilisation des unités pastorales en région Rhône-Alpes (en hectares d'unités pastorales pâturées)

Département par département, les périodes d'occupation des unités pastorales par les troupeaux ne sont forcément les mêmes (Figure 22). Les unités pastorales de la Loire et l'Ain sont pâturées relativement plus tôt qu'ailleurs du fait d'une ressource plus précoce que dans les autres départements. En Haute-Savoie, les unités pastorales sont également utilisées relativement tôt dans la saison. Dans ce département soumis à une forte

pression foncière et où les alpages sont relativement bas, la montée en alpage des troupeaux est plus précoce qu'ailleurs. En Ardèche, les unités pastorales commencent à être pâturées relativement tard dans la saison et les animaux descendent plus tôt que dans les autres départements. En Drôme, les unités pastorales sont pâturées sur une période plus longue.

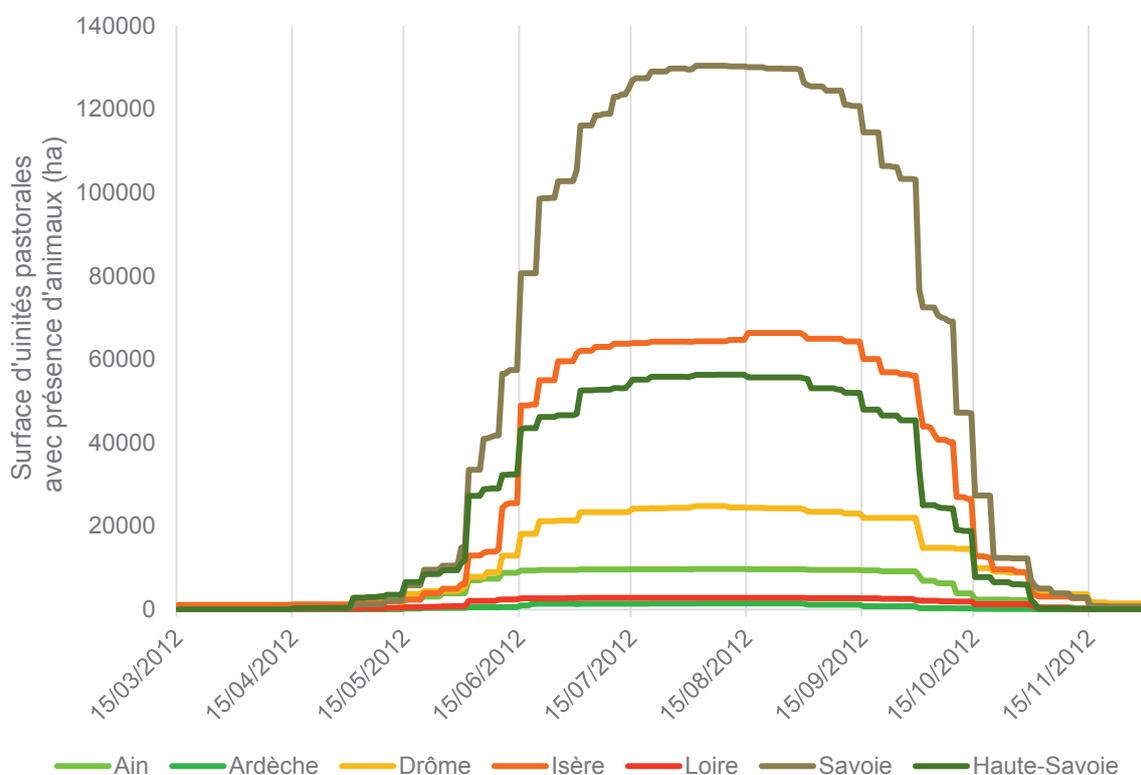


Figure 22 : Comparaison des périodes d'utilisation des unités pastorales des départements de la région Rhône-Alpes (en hectares d'unités pastorales pâturées)

Durée d'utilisation des unités pastorales

En moyenne, en Rhône-Alpes, la durée pendant laquelle les unités pastorales accueillent des animaux –de manière continue ou non– est de 105 jours (Tableau 7). La majorité des unités pastorales (59 %) sont utilisées entre 4 à 5 mois (entre 90 à 149 jours). Néanmoins des unités pastorales sont pâturées pendant des périodes plus longues (parfois supérieures à 150 jours). Au contraire, certaines unités pastorales sont utilisées sur des périodes très courtes. C'est la notion de circuit qui explique cela : tout ou une partie du troupeau utilise, pendant la durée totale qu'ils passent en estive, plusieurs unités pastorales. Les unités pastorales dont la durée d'utilisation est faible sont beaucoup plus souvent en circuit que celles qui accueillent des animaux sur

La **durée d'utilisation** des unités pastorales est le nombre de jours pendant lesquels l'unité pastorale accueille des animaux. S'il y a plusieurs séquences de présence d'animaux, cette durée est égale à la somme des jours des différentes séquences. Du fait que des troupeaux peuvent être en circuit (le troupeau utilise plusieurs unités pastorales au cours de la durée totale d'estive), cette durée est, de fait, inférieure à la durée totale d'estive des troupeaux.

des périodes plus longues (Figure 24, p. 49). En ne comptabilisant que les unités pastorales qui ne sont pas en circuit, on peut ainsi estimer une durée moyenne pendant laquelle les troupeaux sont en alpages (la durée totale de l'estive). À l'échelle de la région Rhône-Alpes, cette durée est d'environ 120 jours.

Durée d'utilisation des unités pastorales par classe de durée
(en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

	<30 J	30 à 59 J	60 à 89 J	90 à 119 J	120 à 149 J	≥150 J	Durée d'utilisation des unités pastorales moyenne (en nombre de jours)
Ain	ε	4 %	5 %	17 %	44 %	30 %	128 J
Ardèche	13 %	7 %	23 %	13 %	27 %	17 %	96 J
Drôme	6 %	9 %	18 %	21 %	31 %	15 %	103 J
Isère	1 %	4 %	8 %	28 %	44 %	15 %	117 J
Loire	0 %	0 %	5 %	24 %	37 %	34 %	134 J
Savoie	9 %	16 %	13 %	29 %	27 %	6 %	92 J
Haute-Savoie	2 %	7 %	12 %	26 %	36 %	17 %	111 J
Rhône-Alpes	5 %	10 %	12 %	26 %	33 %	14 %	105 J

Tableau 7 : Durée d'utilisation des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales par classe de durée et en moyenne par nombre de jours)

La durée pendant laquelle les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive sont pâturées par des troupeaux est assez variable d'un département à un autre. En pays de Savoie, de très nombreuses unités pastorales sont en circuit : 40 % des unités pastorales en Savoie et 29 % en Haute-Savoie (Figure 23).

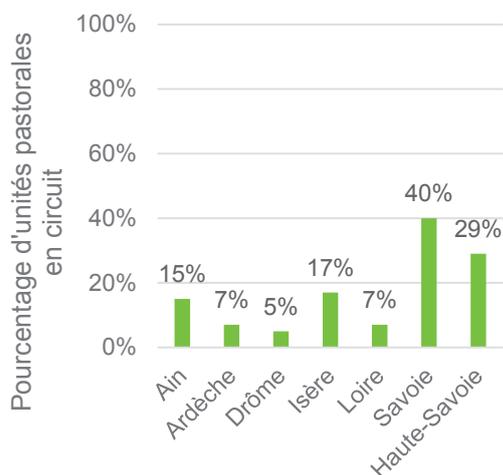


Figure 23 : Unités pastorales en circuit (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Sur ces unités pastorales en circuit, la durée d'utilisation est, de fait, plus faible (Figure 24). C'est pour cela qu'en Pays de Savoie, la durée d'utilisation des unités pastorales est plus faible que dans les autres départements de la région.

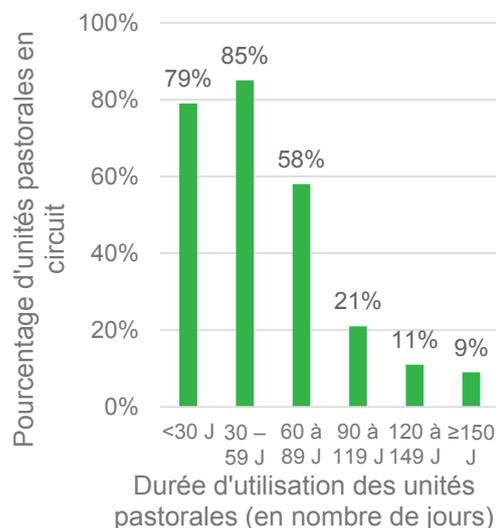


Figure 24 : Unités pastorales en circuit par durée d'utilisation (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Utilisation des zones pastorales dans l'année

En Rhône-Alpes, les zones pastorales peuvent être utilisées toute l'année, mais pas de manière uniforme. Le printemps et l'automne sont les deux saisons pendant lesquelles les zones pastorales de la région sont le plus utilisées : respectivement 94 % et 92 % de zones pastorales de la région sont pâturées pendant le printemps et l'automne. Néanmoins, les zones pastorales sont également utilisées l'été : 80 % des zones pastorales sont pâturées l'été. De même, en hiver, 27 % des zones pastorales (principalement méridionales) sont pâturées.

Du fait des différences d'altitude entre départements, les fonctions des zones pastorales ne sont pas les mêmes d'un territoire à l'autre. L'enquête 2012/2014 permet d'analyser la répartition géographique des différents types de zones pastorales (Figure 25, p. 50). En Savoie, Haute-Savoie et en Isère, les

zones pastorales sont utilisées de manière importante au printemps et à l'automne et quasi pas pendant l'hiver, période pendant laquelle les animaux sont quasiment tous en bâtiments ou hivernés. L'été, en Isère et en Haute-Savoie, des zones pastorales continuent d'être utilisées de manière importante (respectivement 80 % et 83 % des zones pastorales sont pâturées) tandis qu'en Savoie, les zones pastorales sont beaucoup moins pâturées (54 %). Ainsi, alors qu'en été, on continue d'observer des animaux pâturant sur des zones pastorales en Haute-Savoie et en Isère, les zones pastorales de Savoie sont moins utilisées du fait que les animaux sont presque tous partis en alpages.

Dans la Loire et dans l'Ain, les zones pastorales sont pâturées de manière presque constante toute l'année (sauf l'hiver). Contrairement aux départements alpins où les unités pastorales à fonction spécialisées d'estive prennent le relais à la

belle saison, dans ces départements, ces espaces continuent d'être utilisés pendant l'été.

En Ardèche ou dans la Drôme, les zones pastorales sont utilisées de manière importante au printemps et à l'automne (fonction d'intersaison) et un peu moins

pendant l'été. Néanmoins, en Ardèche, les zones pastorales continuent à être pâturées l'hiver pour 52 % des zones pastorales contre 32 % des zones pastorales pour la Drôme.

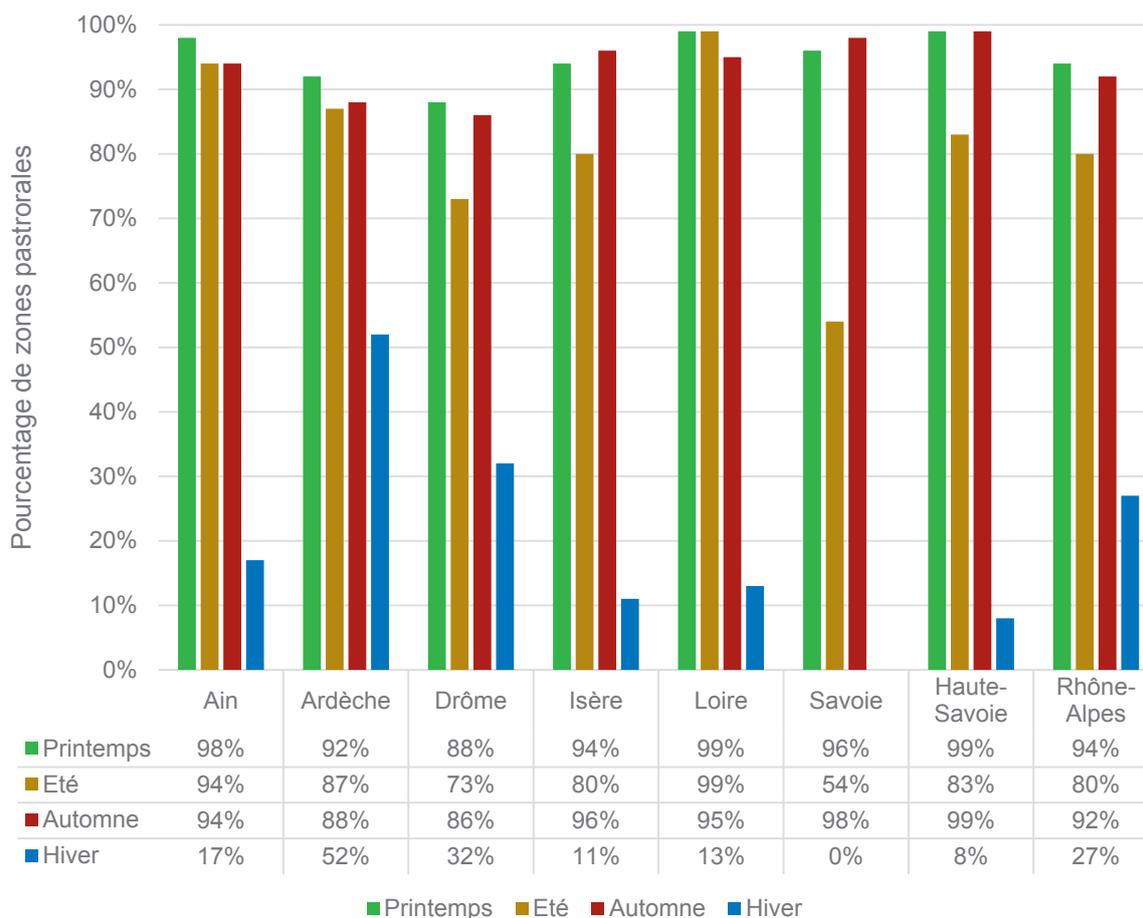


Figure 25 : Période d'utilisation des zones pastorales (en pourcentage du nombre de zones pastorales)

Causes de non-utilisation des entités pastorales

En 2012/2014 on recense 11 500 ha d'unités pastorales et 28 700 ha de zones pastorales qui ne sont plus utilisés. Néanmoins, l'enquête pastorale 2012/2014 n'avait pas vocation à enregistrer ces entités pastorales de manière exhaustive et sous-estime par conséquent la surface pastorale en déprise. Cependant, elle a recensé les motifs qui ont conduit à leur abandon.

Les unités et zones pastorales recensées comme « **non-utilisées** » dans l'enquête pastorale 2012/2014 ont eu une fonction pastorale suffisamment récente pour être toujours dans la mémoire des personnes ressources. Les motifs de leurs non-utilisations l'année de l'enquête ont été renseignés sous la forme d'un commentaire libre qualitatif. Ce sont ces commentaires qui ont été synthétisés dans cette partie

En Rhône-Alpes, un échantillon de 61 unités pastorales a été recensé comme « abandonnées » entre 1996 (*date de la dernière enquête pastorale*) et 2012/2014 et dont le motif d'abandon a pu être défini. Les raisons invoquées sont résumées dans le tableau 8 (p. 51). De multiples causes expliquent ces abandons : sous-équipement, absence de reprise, contraintes du milieu, prédation, etc.

Depuis 1996, les politiques d'aménagement et de gestion du territoire ont permis la réalisation de nombreux travaux d'améliorations sur les alpages. Faciliter d'avantage l'accès aux alpages, moderniser les bâtiments d'habitation, sécuriser l'accès au foncier et le soutient aux éleveurs qui exploitent ces espaces constituent autant de leviers pour prévenir la déprise de ces surfaces.

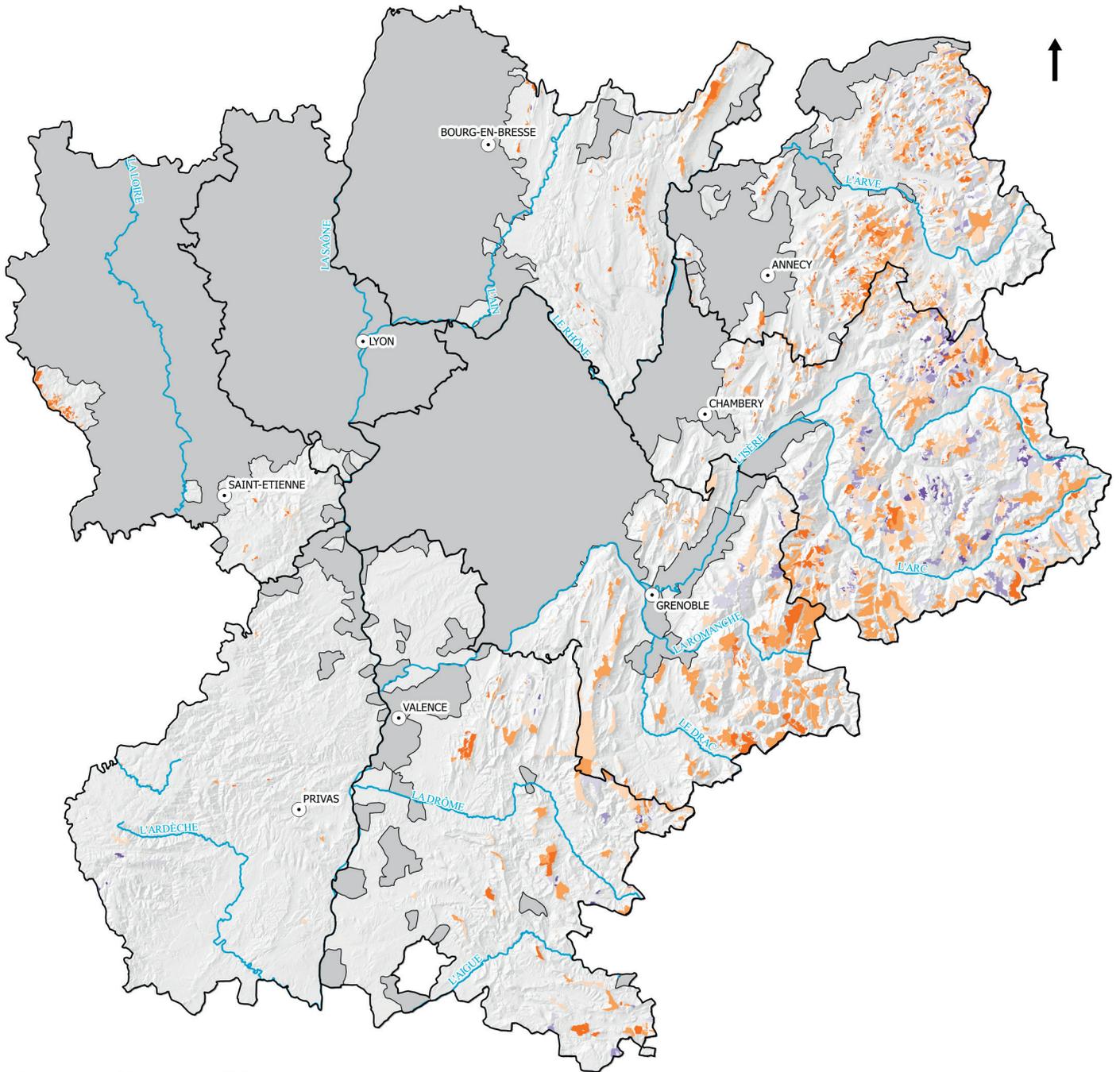
Motif	Pourcentage d'unités pastorales abandonnées depuis 1996 pour ce motif
Diminution ou arrêt de l'activité des exploitations agricoles (<i>arrêt d'activité, réduction ou vente des troupeaux, maladie, etc.</i>)	28 %
Problème d'accès à l'alpage (<i>difficulté d'accès, pas d'accès, etc.</i>) et/ou absence ou déficit d'équipements (<i>eau, cabane, clôture, etc.</i>)	16 %
Difficulté d'exploiter l'unité pastorale (<i>pente, relief, embroussaillement, capacité, « alpage à mouton », etc.</i>)	18 %
Conflit d'usage (<i>espaces environnementaux, chasse, activités touristiques, etc.</i>)	16 %
Problème d'accès au foncier	16 %
Problème de prédation (<i>loup, prédation, etc.</i>)	11 %

Unité : Fréquence d'occurrence du motif (n=61) ; pour une même unité pastorale, plusieurs motifs peuvent expliquer leur abandon.

Tableau 8 : Motifs d'abandon des unités pastorales depuis 1996

L'enquête pastorale de 1996 avait également permis de recenser les causes d'abandon des unités pastorales. Si la comparaison avec celles invoquées en 2012/2014 n'est pas aisée, on constate néanmoins des différences notables. Par exemple, la prédation n'avait pas été citée en 1996 comme raison de non-utilisation d'alpages. L'apparition de la prédation comme cause explicative de l'abandon d'alpage constitue donc une « nouveauté » préoccupante. L'abandon d'alpage du fait de problème d'accès ou d'équipement semble en régression du fait de l'important effort de modernisation des alpages. Le conflit d'usage entre usagers semble au contraire de plus en plus invoqué pour expliquer la non-utilisation de ces surfaces.

La quasi-totalité des 28 700 ha de zones pastorales recensées comme non utilisées lors de la réalisation des enquêtes communales se trouve en Ardèche et en Drôme (respectivement 13 900 ha et 14 400 ha). Dans ces deux départements, l'abandon des zones pastorales est très souvent lié à l'arrêt de l'activité des exploitations (absence de reprise, départ à la retraite, réduction du cheptel, etc.), mais des problèmes d'embroussaillement, de prédation, d'accès, d'équipement, de conflit d'usage ou de foncier ont également été cités pour expliquer la déprise de ces espaces.



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Nombre de jours de présence d'animaux sur l'unité pastorale

- <30 jours
- 30 - 60 jours
- 60 - 90 jours
- 90 - 120 jours
- 120 - 150 jours
- >150 jours

Communes non enquêtées

Carte 11 : Durée d'utilisation des unités pastorales



V. Orientation animale, effectifs et taille des troupeaux

Le domaine pastoral de Rhône-Alpes est divisé entre des départements septentrionaux à dominance « bovins » et méridionaux à dominance « ovins ». Il est pâturé par 620 000 animaux au 15 juillet, toutes espèces confondues. Le cheptel présent sur les unités pastorales au 15 juillet représente 2/3 du cheptel total recensé sur les espaces pastoraux. On observe un maintien du cheptel pâturant sur les unités pastorales entre 1996 et 2012/2014. L'extension de l'enquête pastorale aux zones pastorales a permis la reconnaissance des effectifs pâturant au 15 juillet en dehors des unités pastorales à fonction spécialisée d'estive, c'est-à-dire de 200 000 animaux supplémentaires.

Orientation animale dominante des espaces pastoraux

L'analyse de l'orientation animale principale des unités pastorales fait apparaître des différences entre les départements du nord et du sud de la région Rhône-Alpes (Figure 26 et Carte 12, p. 61).

L'orientation animale dominante des unités a été calculée sur la base des effectifs en UGB⁶ pâturant sur l'entité pastorale (voir « Orientation animale dominante des espaces pastoraux » p. 14)

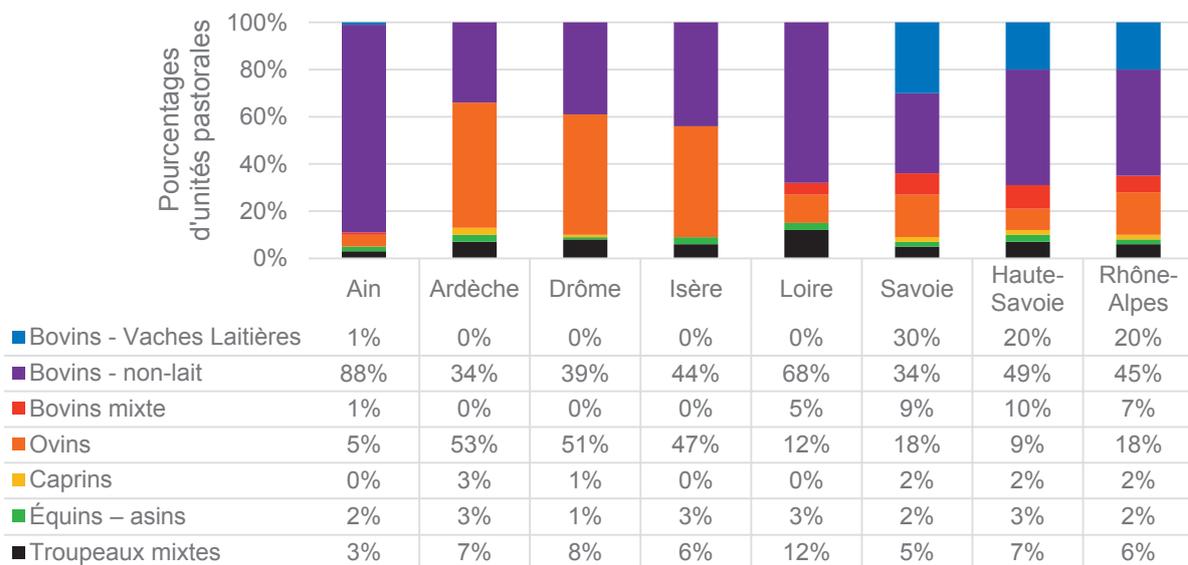


Figure 26 : Orientation animale dominante des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

⁶ Voir définition « Unité de gros bétail (UGB) » p. 13

Les unités pastorales des départements de l'Ain, des deux Savoie et de la Loire sont fortement spécialisées bovins tandis que l'Ardèche, la Drôme et l'Isère sont plutôt tournée vers les petits ruminants (ovins et caprins). Les unités pastorales à orientation animale « vaches laitières » se rencontrent quasi exclusivement dans les deux Savoie. Ces alpages laitiers sont totalement absents d'Ardèche, de la Drôme, d'Isère ou de la Loire. L'Ain est le département le plus spécialisé : les unités pastorales sont très majoritairement orientées « bovins non laitiers » ; il s'agit d'accueillir les génisses de renouvellement des élevages laitiers n'ayant pas recours à l'alpage pour les vaches en production. Les unités pastorales « vaches laitières » y sont quasi absentes. Les unités pastorales « ovins » représentent 18 % des unités pastorales de la région, mais se retrouvent sur des surfaces souvent plus importantes.

La taille moyenne des unités pastorales à orientation animale dominante « ovins » est d'environ trois fois celle des unités pastorales « bovins » (Figure 27). Elles constituent l'orientation animale la plus importante en termes de surface : 45 % de la superficie régionale des unités pastorales.

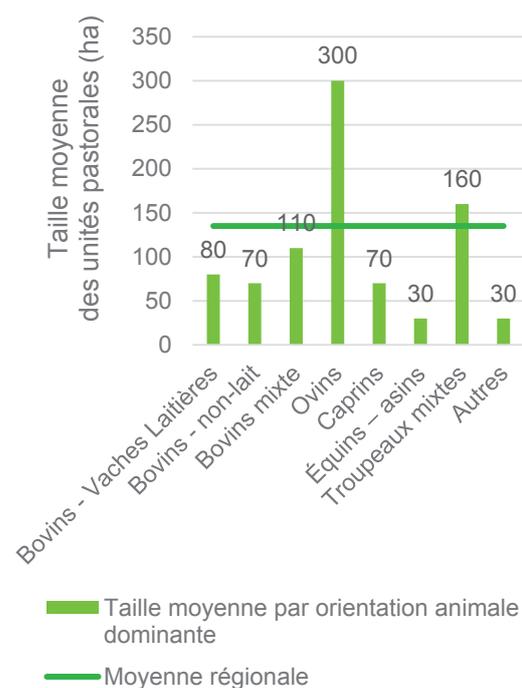


Figure 27 : Taille moyenne des unités pastorales par orientation animale dominante (en hectares)

La comparaison avec l'enquête 1996⁷ nous permet d'analyser la façon dont la spécialisation des unités pastorales a évolué (Tableau 9). À l'échelle de la région, l'orientation animale dominante des unités pastorales est globalement restée stable. Le pourcentage d'unités pastorales pâturées au 15 juillet spécialisées en « bovins – non-lait » est néanmoins en baisse (- 5 points)

Pourcentage d'unités pastorales pâturées au 15 juillet par orientation animale dominante

	Bovins - vaches laitières	Bovins - non-lait	Bovins mixte	Ovins	Caprins	Équins/asins	Troupeaux mixtes
1996	14 %	53 %	7 %	16 %	1 %	3 %	6 %
2012/2014	17 %	48 %	7 %	18 %	2 %	2 %	6 %

Tableau 9 : Évolution de l'orientation animale dominante des unités pastorales pâturées au 15 juillet (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Une analyse plus détaillée de l'évolution de l'orientation animale dominante des unités pastorales se trouve dans le chapitre « Place du pastoralisme dans l'évolution de l'agriculture régionale » p. 104 de cet Atlas.

⁷ Cette comparaison est basée sur les effectifs au 15 juillet et non sur la totalité des effectifs pâturant pendant l'estive.

Les effectifs sur les espaces pastoraux

En Rhône-Alpes, au 15 juillet, 203 100 UGB⁸ pâturent sur les espaces pastoraux (unités et zones pastorales). Au 15 juillet, 59 % de ces effectifs pâturent sur les unités pastorales et 41 % sur des zones pastorales. Selon le département, l'importance des effectifs estivés sur les unités pastorales par rapport à l'effectif pâturent sur les zones pastorales varie (Tableau 10 ; Carte 13, p. 62). En Savoie au 15 juillet, 91 % des effectifs qui pâturent sur des espaces pastoraux sont localisés sur des unités pastorales. Au contraire, en Ardèche, la quasi-totalité des effectifs qui pâturent sur des espaces pastoraux sont sur des zones pastorales. Le recensement des effectifs pâturent au 15 juillet sur les zones pastorales permet donc la reconnaissance de l'importance des troupeaux transhumants localement sur des espaces occupés (souvent des espaces à proximité des exploitations) à plusieurs périodes de l'année y compris au 15 juillet. Les zones pastorales jouent en effet un rôle important pour les départements de l'Ardèche, de la Loire, de la Drôme et de l'Ain en assurant l'alimentation d'une majorité d'animaux (en UGB) en été alors que pour les Savoie et

L'enquête pastorale de 2012/2014 a enregistré les **effectifs d'animaux au 15 juillet** sur chaque unité et zone pastorale. Ce comptage au 15 juillet permet d'éviter les doubles comptes possibles du fait des mouvements de troupeaux entre entités pastorales.

l'Isère les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive sont prédominantes.

En Rhône-Alpes, plus de la moitié des UGB pâturent sur les espaces pastoraux sont des bovins (21 % de vaches laitières en production et 36 % de bovin hors vaches laitières). 41 % des effectifs pâturent sur des entités pastorales de la région sont des ovins. Le tableau 10 (p. 56) et la carte 14 (p. 63) présentent les UGB pâturent sur les espaces pastoraux (unités et zones pastorales).

En termes de répartition géographique les UGB bovines pâturent sur les espaces pastoraux sont concentrées au nord de la région alors que les petits ruminants sont plus représentés dans le sud. Le tableau 11 (p. 57) présente les effectifs pâturent sur les unités pastorales. Les unités pastorales de région Rhône-Alpes nourrissent davantage d'ovins que de bovins. Cependant en

Nombre d'UGB au 15 juillet

	Sur les espaces pastoraux	Sur les unités pastorales	Sur les zones pastorales
Ain	13 400	6 100	7 300
Ardèche	30 100	700	29 400
Drôme	21 800	7 900	13 900
Isère	28 400	22 800	5 600
Loire	5 200	1 500	3 700
Savoie	57 500	52 400	5 100
Haute-Savoie	46 400	28 800	17 600
Rhône-Alpes	203 100	120 400	82 700

Tableau 10 : Répartition par type d'entité pastorale des Unités gros bétails (UGB) pâturent sur des espaces pastoraux (unités et zones pastorales) au 15 juillet (en UGB)

⁸ Voir définition « Unité de gros bétail (UGB) » p. 13.

	Toutes espèces confondues	Ovins	Caprins	Vaches laitières en production	Bovins hors vaches laitières en production	Équins / asins
Ain	6 100	600	ε	100	5 300	100
Ardèche	700	600	0	0	100	ε
Drôme	7 900	5 400	ε	0	2 300	200
Isère	22 800	15 300	100	100	7 100	300
Loire	1 500	400	ε	ε	1 000	ε
Savoie	52 400	22 000	900	15 200	13 900	400
Haute-Savoie	28 800	4 700	1 000	9 500	13 200	500
Rhône-Alpes	120 400	48 900	2 000	25 000	42 900	1 600

Tableau 11 : Unités gros bétails (UGB) pâturant sur des unités pastorales au 15 juillet (en UGB)

termes d'UGB, ce sont principalement les bovins qui occupent les alpages à hauteur de 57 %. Parmi eux les bovins non laitiers dominent avec 36 % des UGB. Quant aux vaches laitières, elles représentent 21 % des occupants. Dans l'Ain 88 % des effectifs estivés sur les unités pastorales sont des bovins non laitiers. Le cheptel de la Haute-Savoie est composé de plus de 79 % de bovins, dont 42 % sont des vaches laitières en production au 15 juillet. La Haute-Savoie et la Savoie comptent à eux deux la quasi-totalité des caprins (laitiers) en Rhône-Alpes en alpage. Les petits ruminants dominent dans les cheptels estivés de l'Isère, la Drôme et l'Ardèche avec plus de 68 % pour la Drôme et l'Isère et 79 % pour l'Ardèche.

Les effectifs recensés sur les zones pastorales (Tableau 12) montrent une

facette différente des systèmes d'élevage utilisateurs de ces espaces. Les bovins constituent 69 % des effectifs recensés au 15 juillet sur les zones pastorales. Les ovins y sont moins présents que sur les unités pastorales. L'analyse des effectifs de vaches laitières présents au 15 juillet sur les zones pastorales montre l'importance de ces espaces pour la Haute-Savoie : au 15 juillet 15 200 vaches laitières y pâturent. Alors qu'en Savoie, les vaches laitières pâturent les zones pastorales à l'intersaison puis montent en alpages, en Haute-Savoie, on retrouve des vaches laitières sur les deux types d'espaces au 15 juillet. En Isère et en Savoie si les unités pastorales accueillent un nombre important d'ovins, les effectifs pâturant sur les zones pastorales au 15 juillet sont très faibles. Néanmoins, un nombre important d'ovins

	Toutes espèces confondues	Ovins	Caprins	Vaches laitières en production	Bovins hors vaches laitières en production	Équins / asins
Ain	7 300	600	100	1 800	4 400	400
Ardèche	29 400	8 400	2 000	3 500	13 100	2 500
Drôme	13 900	4 100	1 400	1 300	5 300	1 800
Isère	5 600	800	200	1 100	3 100	500
Loire	3 700	300	200	900	2 200	ε
Savoie	5 100	300	200	1 000	3 100	400
Haute-Savoie	17 600	500	100	10 600	5 200	1 100
Rhône-Alpes	82 700	15 000	4 300	20 300	36 500	6 700

Tableau 12 : Unités gros bétails (UGB) pâturant sur des zones pastorales au 15 juillet (en UGB)

	Toutes espèces confondues	Ovins	Caprins	Vaches laitières en production	Bovins hors vaches laitières en production	Équins / asins
1996	119 500	44 900	1 800	22 800	48 400	1 600
2012/2014	120 400	48 900	2 000	25 000	42 900	1 600

Tableau 13 : Évolution des Unités gros bétails (UGB) estivées au 15 juillet sur les unités pastorales entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 à l'échelle régionale (en UGB)

pâturent au 15 juillet des zones pastorales de la Drôme : 4 100 UGB.

Le tableau 13 permet de comparer les effectifs estivés au 15 juillet entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014. L'effectif total estivé est resté globalement stable : +900 UGB (1 %). Il faut noter un accroissement important des effectifs ovins, caprins et vaches laitières en production estivées sur les unités pastorales (plus de 10 % d'effectifs supplémentaires pour ces trois cheptels) et une baisse des effectifs des bovins hors vaches laitières (-10 %). L'analyse département par département fait apparaître les évolutions suivantes (Figure

28, p. 58). Dans les deux Savoie, un accroissement important de l'estivage des animaux est constaté (+9 % en Savoie et +7 % en Haute-Savoie). Dans les autres départements, les effectifs totaux estivés sont stables ou en baisse. Plus précisément, nous assistons à un accroissement important des effectifs ovins estivés dans les deux Savoie (+21 % en Haute-Savoie et +12 % en Savoie) et en Isère (+9 %). Les effectifs de vaches laitières en production sont en hausse en Savoie (+17 %), mais restent stables en Haute-Savoie (+1 %). Les alpages de l'Ain et de l'Isère voient leurs effectifs de bovins hors vaches laitières diminuer de manière importante.

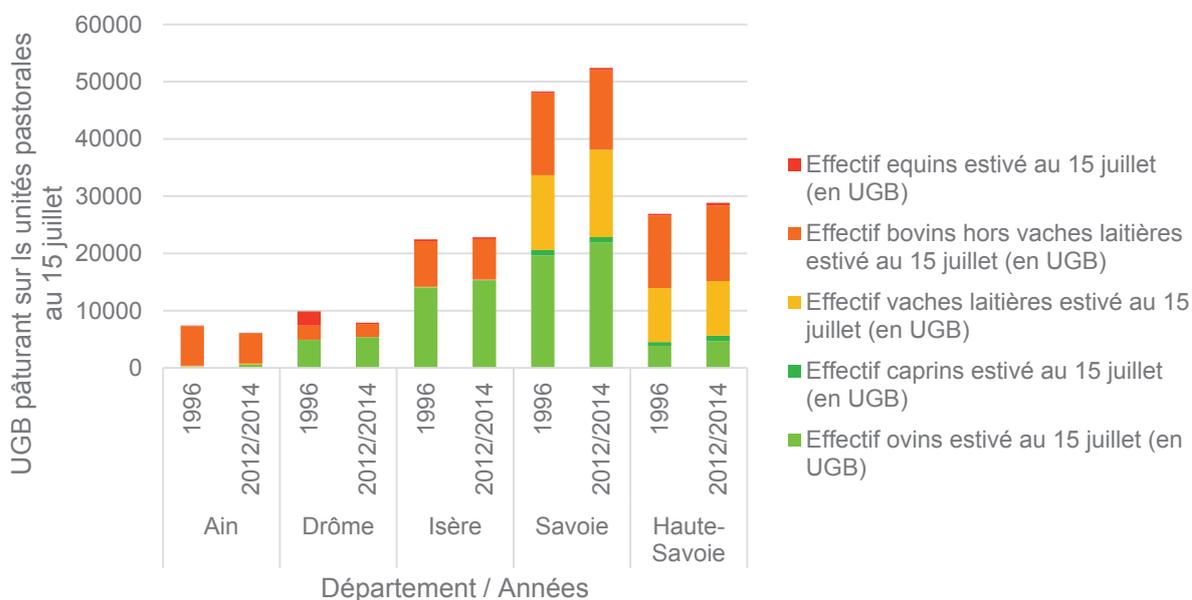


Figure 28 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 des Unités gros bétails (UGB) estivées sur les unités pastorales (en UGB)

Une analyse plus détaillée de l'évolution des effectifs estivés au 15 juillet sur les unités pastorales se trouve dans le chapitre « Place du pastoralisme dans l'évolution de l'agriculture régionale » p. 104 de cet atlas.

Taille des troupeaux pâturant sur les unités pastorales

Dans cette partie, nous nous intéressons uniquement aux unités pastorales.

Il existe une grande variabilité de la taille des troupeaux estivés sur les unités pastorales selon la catégorie animale (Tableau 13, p. 58). La taille des troupeaux ovins est plus importante que les bovins en nombre de têtes. La taille moyenne des troupeaux en alpage est de 712 ovins. La moyenne la plus élevée est en Isère avec 1 156 animaux.



En termes d'UGB, les estives à dominante « ovins » ont en moyenne des effectifs 2 fois supérieurs aux effectifs des unités pastorales « bovins ». Les troupeaux ovins les plus importants se trouvent en Isère où 25 % des troupeaux font plus de 1600 têtes. L'unité pastorale

avec le plus d'ovins en Rhône-Alpes est localisée en Isère avec 6 000 ovins. De grands troupeaux ovins se rencontrent également en Savoie.



C'est également en Isère que l'on rencontre les plus gros troupeaux de bovins non laitiers : 25 % des troupeaux font plus de 120 têtes. Le plus gros troupeau de bovins non laitiers se trouve dans ce département avec 850 têtes. La Savoie possède les troupeaux de vaches laitières les plus nombreux : 25 % des troupeaux font plus de 76 têtes. Le troupeau de vaches laitières inalpé le plus important de la région s'y trouve (520 vaches laitières).

	Ovins	Caprins	Vaches laitières	Bovins hors vaches laitières	Équins / asins
Ain	518 <i>q1=362 / q3=725</i>	NS	NS	48 <i>q1=15 / q3=50</i>	14 <i>q1=4 / q3=10</i>
Ardèche	275 <i>q1=92 / q3=262</i>	-	-	16 <i>q1=10 / q3=20</i>	NS
Drôme	616 <i>q1=262 / q3=795</i>	NS	-	56 <i>q1=12 / q3=75</i>	19 <i>q1=5 / q3=20</i>
Isère	1156 <i>q1=350 / q3=1600</i>	29 <i>q1=16 / q3=39</i>	NS	105 <i>q1=26 / q3=120</i>	32 <i>q1=5 / q3=50</i>
Loire	415 <i>q1=75 / q3=348</i>	NS	NS	39 <i>q1=19 / q3=40</i>	NS
Savoie	871 <i>q1=120 / q3=1400</i>	78 <i>q1=29 / q3=120</i>	62 <i>q1=25 / q3=76</i>	46 <i>q1=15 / q3=50</i>	14 <i>q1=4 / q3=15</i>
Haute-Savoie	272 <i>q1=72 / q3=340</i>	74 <i>q1=30 / q3=80</i>	36 <i>q1=24 / q3=45</i>	29 <i>q1=10 / q3=35</i>	9 <i>q1=4 / q3=10</i>
Rhône-Alpes	712 <i>q1=150 / q3=1000</i>	70 <i>q1=25 / q3=92</i>	49 <i>q1=25 / q3=55</i>	42 <i>q1=12 / q3=44</i>	14 <i>q1=4 / q3=16</i>

Moyenne (en gras), premier quartile (q1) et troisième quartile (q3)

- : Pas d'effectifs recensés

NS : Moyenne non significative (nombre de troupeaux ≤5)

Tableau 14 : Moyenne et quartiles de la taille des troupeaux (en nombre de têtes) estivés au 15 juillet sur les unités pastorales

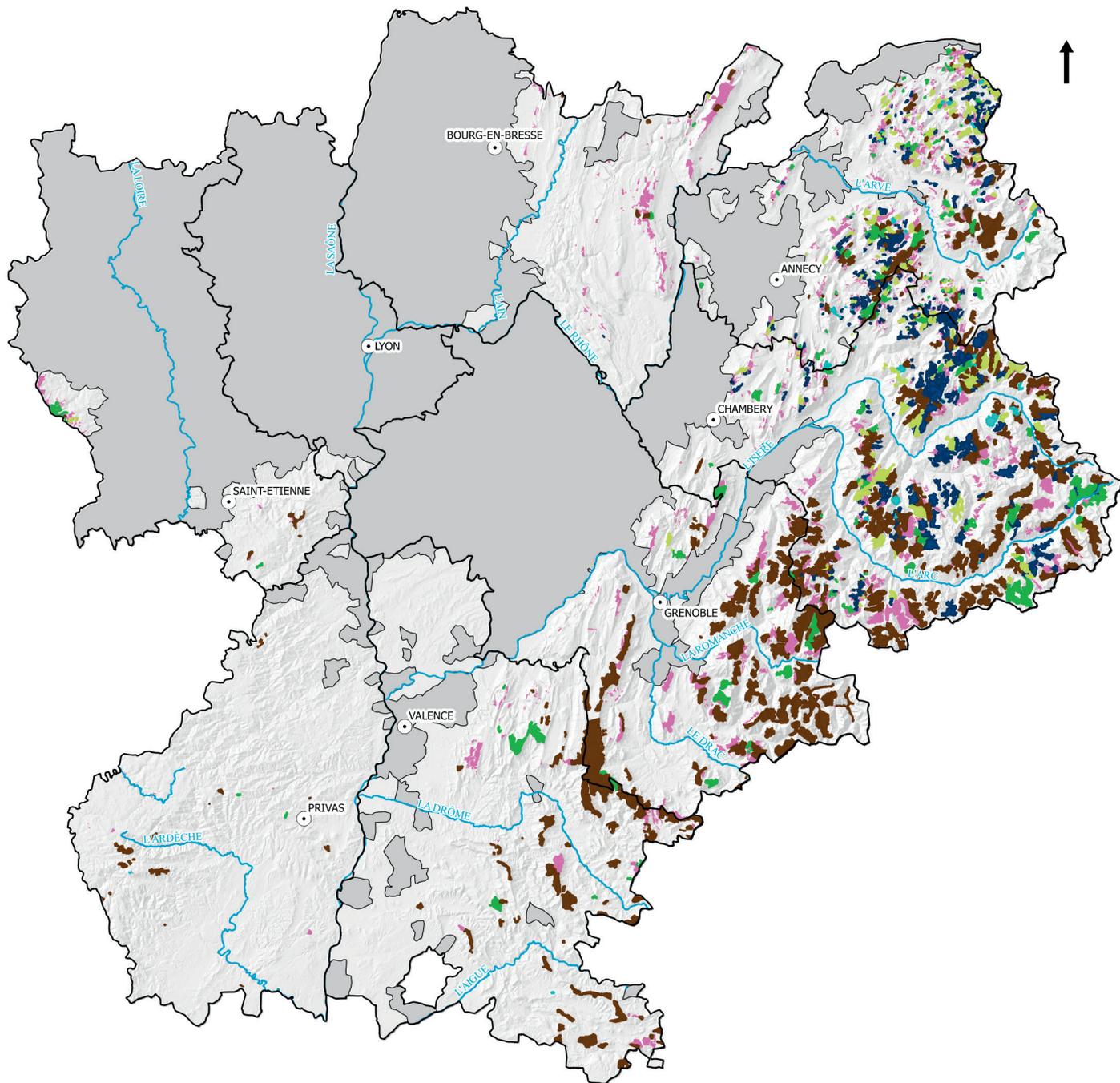
La comparaison des enquêtes pastorales de 1996 et 2012/2014 montre que la taille moyenne des troupeaux estivés au 15 juillet est en hausse pour tous les cheptels (Tableau 15). La taille moyenne des troupeaux caprins a augmenté de manière importante à l'échelle régionale : augmentation de près de 49 %. Néanmoins, cet accroissement est le fait quasi exclusif de l'augmentation de la taille des troupeaux caprins haut-savoyards et savoyard tandis que la taille

moyenne des troupeaux caprins dans les autres départements est plutôt stable ou en baisse. De même, la taille moyenne des troupeaux de vaches laitières et d'ovins a augmenté respectivement de 20 % et 14 %. Cette tendance s'observe dans les différents départements. En ce qui concerne la taille des troupeaux de bovins non laitiers et d'équins / asins, on observe également une augmentation, mais plus modeste : +8 %.

Taille moyenne du troupeau (en nombre de têtes) pâturant sur des unités pastorales au 15 juillet

	Ovins	Caprins	Vaches laitières en production	Bovins hors vaches laitières en production	Équins / asins
1996	627	47	41	39	13
2012/2014	712	70	49	42	14

Tableau 15 : Évolution de la taille moyenne des troupeaux estivés au 15 juillet sur les unités pastorales (en nombre de têtes)



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

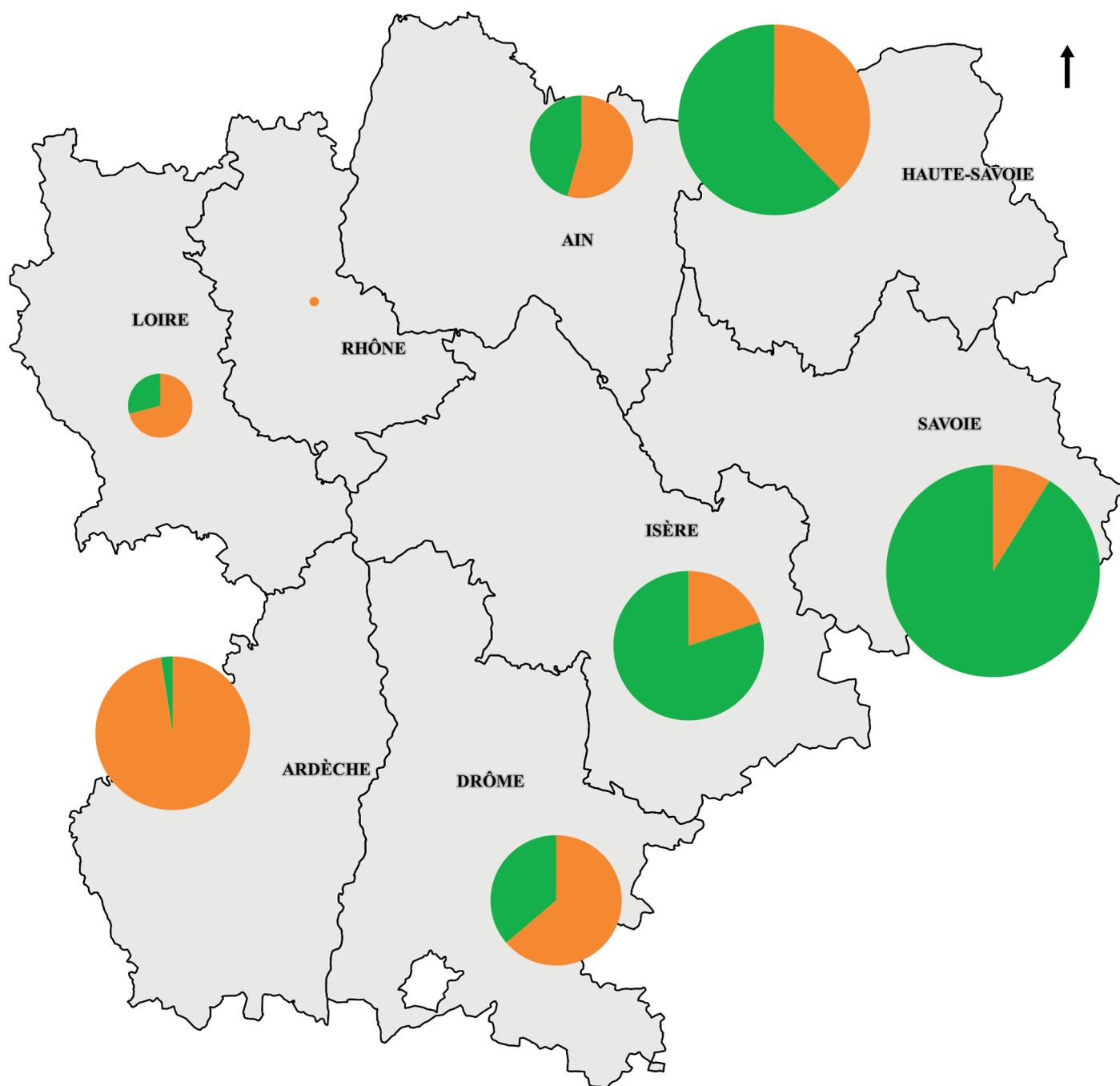
■ Communes non enquêtées

Nature des cheptels pâturent sur les unités pastorales

- Bovins - Vaches Laitières
- Bovins - non lait
- Bovins mixte
- Ovins
- Caprins
- Troupeaux mixtes

Les unités pastorales à dominance "Equins-Asins" ou "Autre" ne sont pas représentées sur cette carte.

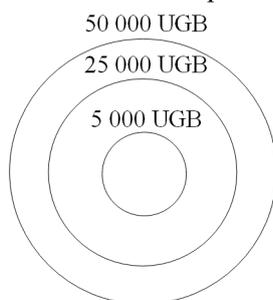
Carte 12 : Orientation animale dominante sur les unités pastorales



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Cheptel en UGB* pâturant sur des unités et zones pastorales recensées au 15 juillet selon le type d'espace pastoral

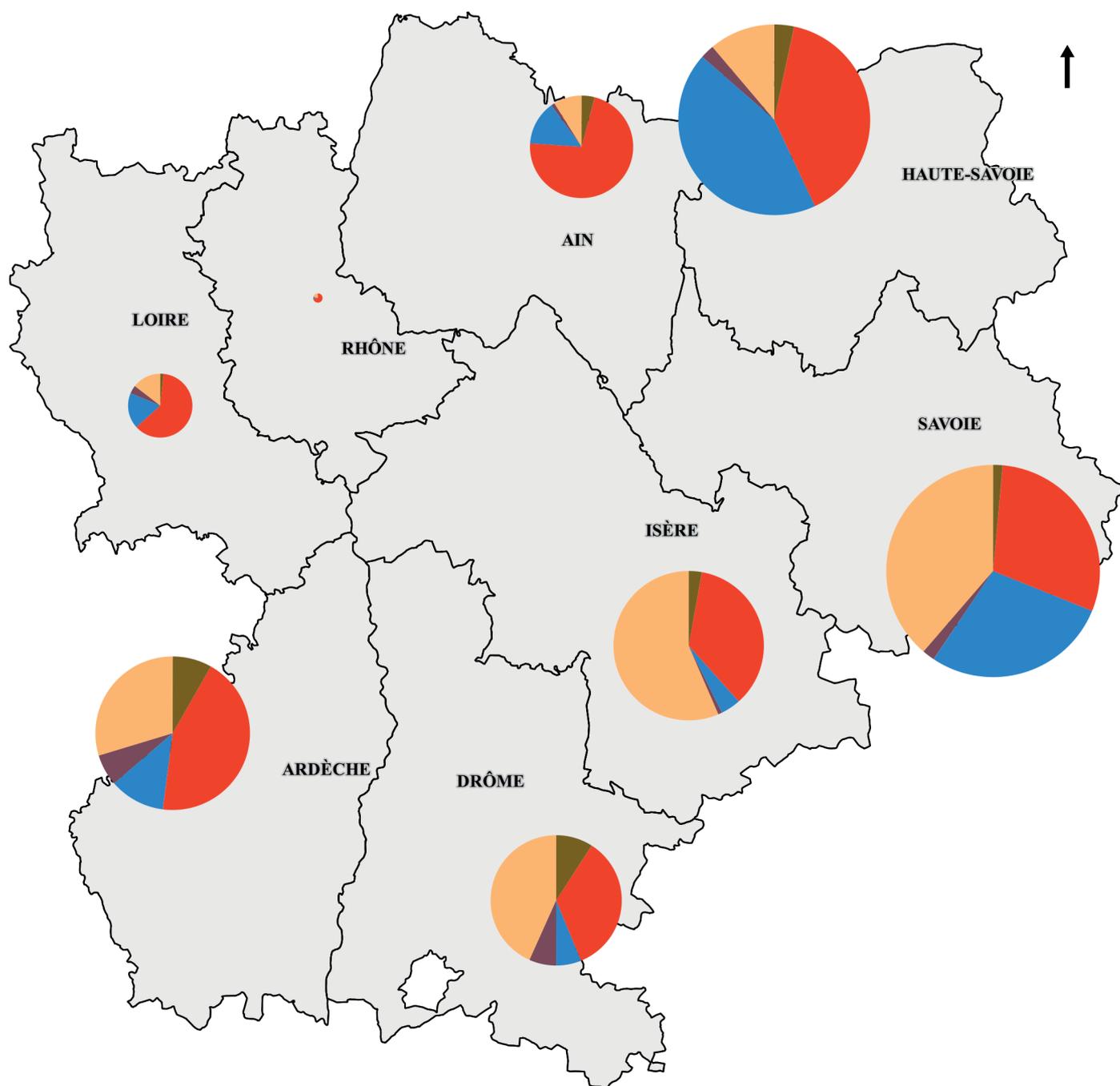
- Sur des unités pastorales
- Sur des zones pastorales



* UGB (Unités de Gros Bétail) : unité qui permet de comparer entre eux des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients UGB utilisés sont les suivants :

- Ovins : 0,15 UGB par tête
- Caprin : 0,17 UGB par tête
- Vache laitière en production : 1 UGB par tête
- Autres bovins : 0,75 UGB par tête
- Equin et asin : 0,8 UGB par tête

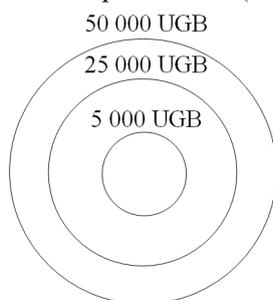
Carte 13 : Cheptel en unité gros bétail (UGB) sur les espaces pastoraux par type d'entité pastorale



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Cheptel en UGB* pâturant sur des entités pastorales (unités et zones pastorales recensées) au 15 juillet par espèce

- Ovins
- Caprins
- Vaches laitières en production
- Autres bovins
- Équins et asins



* UGB (Unités de Gros Bétail) : unité qui permet de comparer entre eux des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients UGB utilisés sont les suivants :

- Ovins : 0,15 UGB par tête
- Caprin : 0,17 UGB par tête
- Vache laitière en production : 1 UGB par tête
- Autres bovins : 0,75 UGB par tête
- Equin et asin : 0,8 UGB par tête

Carte 14 : Cheptel en unité gros bétail (UGB) sur les espaces pastoraux par catégorie animale

VI. Les transhumances des troupeaux vers les unités pastorales

Les animaux qui pâturent sur les unités pastorales rhônalpines proviennent souvent de la commune de l'unité pastorale exploitée, mais on observe également des phénomènes de transhumances sur des distances plus ou moins importantes. Ces animaux peuvent ainsi venir du département, de Rhône-Alpes, d'une autre région voire de pays limitrophes comme la Suisse ou l'Italie. En moyenne, en Rhône-Alpes, les unités gros bétail (UGB) qui utilisent les unités pastorales proviennent à un tiers de la commune même de l'unité pastorale, d'autres communes du département pour un peu plus du tiers des UGB et un peu moins d'un tiers d'autres départements. Néanmoins, une forte disparité entre les départements est observée quant à l'origine des animaux estivés. Dans ce chapitre, ce sont ces mouvements d'animaux que nous détaillerons afin de comprendre d'où vient le bétail qui utilise les unités pastorales de la région.

Les informations relatives à l'origine des troupeaux estivés ont été recensées uniquement sur les unités pastorales ; ce chapitre ne concerne donc pas les zones pastorales.

Provenance des animaux tous cheptels confondus

L'analyse de la provenance du cheptel permet de montrer une certaine diversité quant à l'origine des effectifs pâturent sur les unités pastorales de la région (Tableau 16, p. 65).



Comme le montre la figure 29 (p. 65), à l'échelle de la région Rhône-Alpes, les troupeaux qui utilisent les unités pastorales proviennent de la commune même de l'unité pastorale (pour 33 % des

Dans l'enquête pastorale 2012/2014, pour tous les cheptels pâturent sur les unités pastorales, les informations suivantes ont été récoltées :

- L'effectif issu d'exploitations ayant leur siège **sur la commune** de l'unité pastorale

- L'effectif issu d'exploitations ayant leur siège sur le **département de l'unité pastorale, mais au dehors de la commune** de l'unité pastorale

- L'effectif issu d'exploitations ayant leur siège **au dehors du département de l'unité pastorale**

Dans ce dernier cas, l'origine principale et secondaire (le département ou le pays).

Ces informations permettent de déterminer la provenance des troupeaux pâturent sur les unités pastorales rhônalpines.

Sur certaines unités pastorales, des troupeaux d'ovins et de bovins non laitiers proviennent de deux départements différents. Pour ces unités pastorales, il a été affecté 65 % des effectifs au département d'origine principale et 35 % au département d'origine secondaire. Ces coefficients ont été calculés sur la base de l'enquête pastorale 1996.

UGB⁹), d'autres communes du département (35 %), de la région Rhône-Alpes (7 %) ou d'autres régions (24 %) ou d'autres pays (1 %).

L'origine des troupeaux est, néanmoins, bien variable d'un territoire à l'autre. Dans les départements, à dominance bovine, tels que la Loire, la Haute-Savoie, et la Savoie, les troupeaux

estivés proviennent souvent de la commune même de l'unité pastorale. À l'inverse, en Isère, la part de troupeaux provenant d'autres départements (principalement Provence-Alpes-Côte d'Azur) est bien plus importante qu'ailleurs (53 %) du fait de la présence de très grands alpages qui sont dimensionnés pour accueillir les troupeaux ovins conséquents des transhumants du Sud.

Unités gros bétails (UGB) issues d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale, mais en région Rhône-Alpes	... en dehors de la région Rhône-Alpes
Ain	1 300	3 400	800	700
Ardèche	100	400	100	200
Drôme	2 600	3 400	200	1 700
Isère	2 800	6 900	1 200	12 000
Loire	900	600	ε	100
Savoie	19 800	13 800	4 400	15 500
Haute-Savoie	12 500	14 100	1 700	1 400
Rhône-Alpes	40 000	42 600	8 600	31 300

Tableau 16 : Provenance des Unités gros bétails (UGB) (en UGB)

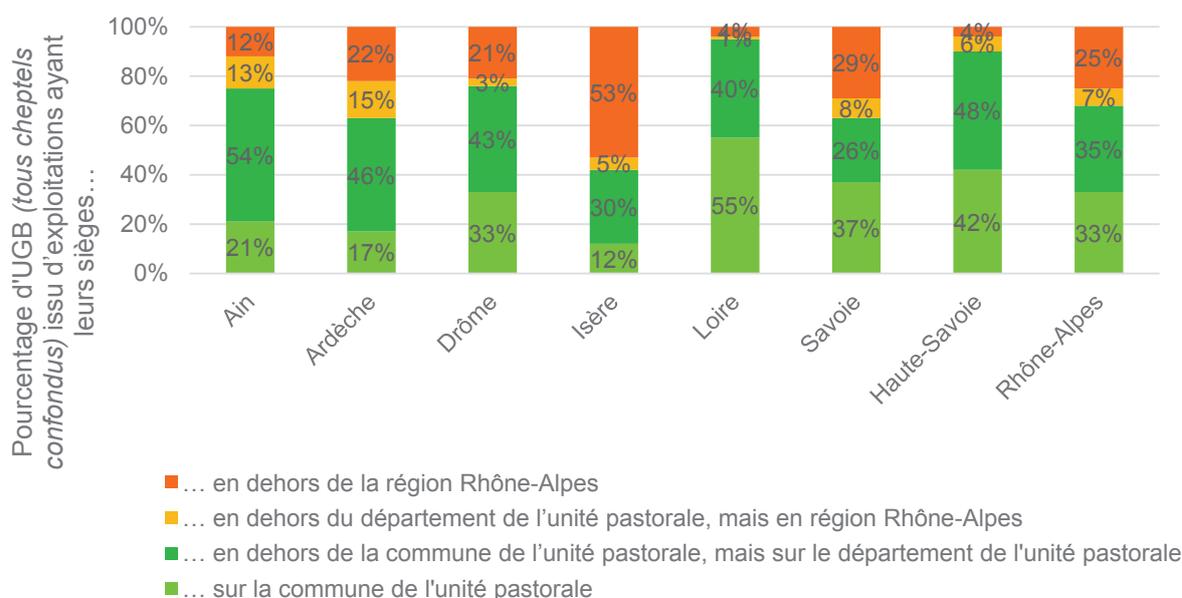


Figure 29 : Provenance des Unités gros bétails (UGB) (en pourcentage du nombre d'UGB)

⁹ Voir définition « Unité de gros bétail (UGB) » p. 13.

Il est possible de comparer la provenance des animaux pâturant au 15 juillet sur les unités pastorales rhônalpines entre 1996 et 2012/2014¹⁰. Le nombre d'animaux estivés en Rhône-Alpes au 15 juillet provenant d'un département différent de l'unité pastorale qu'ils pâturent est en hausse de 2 800 UGB (Tableau 17). Cette

hausse est essentiellement due à un afflux important d'ovins extradépartementaux (+29 900 têtes ; +4 490 UGB) qui compense en partie la diminution importante des bovins non laitiers provenant d'un département différent de celui pâturé (- 2 000 têtes ; - 1 500 UGB).

Unités gros bétails (UGB) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales issues d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale
En 1996	40 200 (34 %)	42 800 (36 %)	36 300 (30 %)
En 2012/2014	39 500 (33 %)	42 200 (35 %)	39 100 (32 %)

Tableau 17 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de la provenance des Unités gros bétails (UGB) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales (en UGB)

Une analyse plus détaillée de l'évolution de l'origine des troupeaux (par type d'animaux et par département) se trouve dans le chapitre « Place du pastoralisme dans l'évolution de l'agriculture régionale » p. 104 de cet atlas.

Les différences que nous observons entre les départements de la région Rhône-Alpes quant à l'origine des effectifs estivés sont, en partie dues, aux différences d'origine des cheptels estivés sur les unités pastorales. L'analyse par type d'animaux permet de mieux expliquer ces différences interdépartementales comme nous allons le voir dans les paragraphes suivants.



¹⁰ La comparaison de la provenance des troupeaux entre l'enquête pastorale 1996 et 2012/2014 est calculée sur la base des effectifs au 15 juillet et non sur la totalité des effectifs pâturent pendant l'estive. On parle donc de la provenance des

troupeaux estivés au 15 juillet et non de l'ensemble des troupeaux qui pâturent pendant la durée totale de l'estive sur des unités pastorales.

Provenance des troupeaux ovins

De tous les troupeaux pâturant en Rhône-Alpes, les ovins sont, de loin, les plus nombreux à provenir d'autres territoires. Plus de la moitié des ovins qui pâturent sur des unités pastorales de Rhône-Alpes proviennent d'autres régions ou pays (Tableau 18 et Figure 30). C'est également ce cheptel qui parcourt les

distances les plus importantes pour profiter au cœur de l'été des ressources fourragères des unités pastorales rhônalpines. 92 % de ces effectifs d'ovins transhumants paissent sur les alpages d'Isère et de Savoie, configurés pour l'accueil de ces grands troupeaux transhumants.

Effectif ovin (en nombre de têtes) issu d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale, mais en région Rhône-Alpes	... en dehors de la région Rhône-Alpes
Ain	300	1 800	2 100	0
Ardèche	400	2 200	800	800
Drôme	10 600	15 800	500	9 200
Isère	7 400	19 000	5 900	69 400
Loire	100	2 900	0	0
Savoie	27 900	15 200	16 400	92 700
Haute-Savoie	9 400	12 400	6 300	4 100
Rhône-Alpes	56 100	69 300	32 000	176 200

Tableau 18 : Provenance des effectifs ovins (en nombre de têtes)

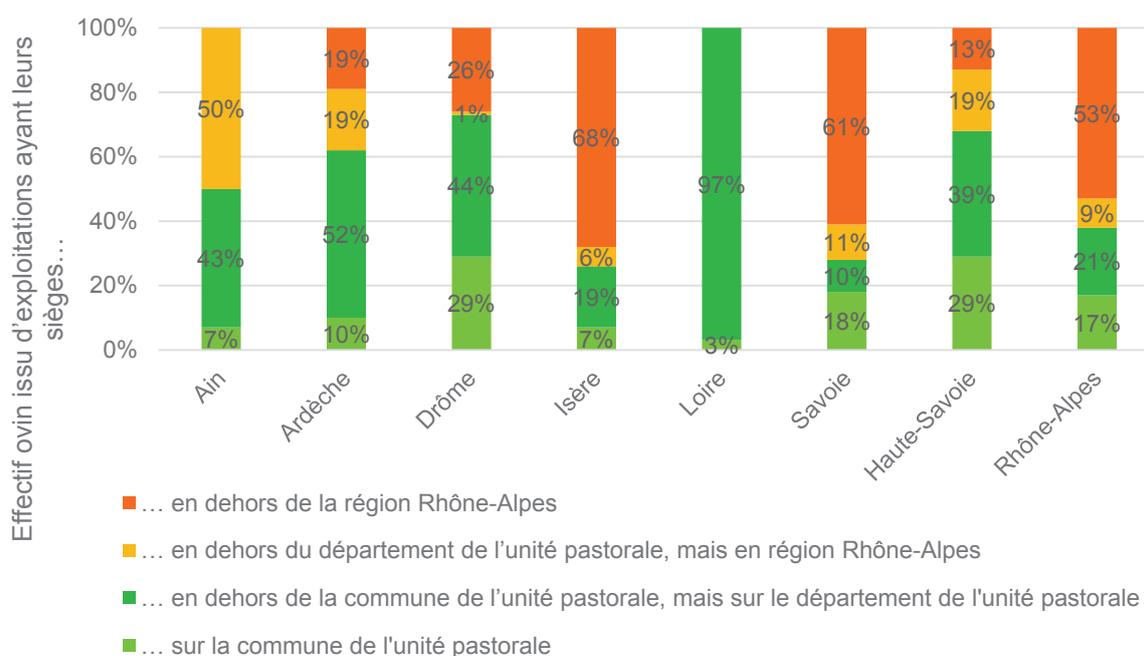
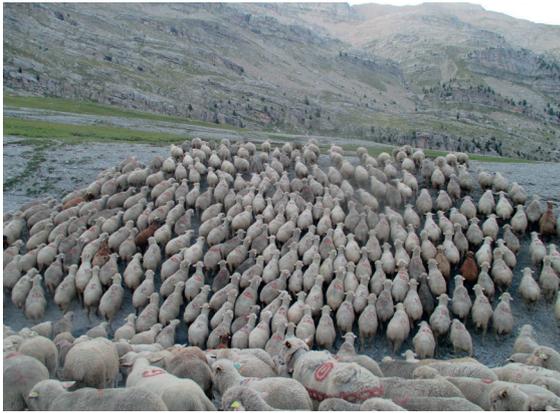


Figure 30 : Provenance des effectifs ovins (en pourcentage du nombre de têtes)

En Rhône-Alpes, 35 % des effectifs ovins pâturent sur les unités pastorales rhônalpines proviennent des Bouches-du-Rhône. Ces ovins partent traditionnellement de la plaine de la Crau et montent dans les alpages des Alpes. Ce sont des troupeaux de grande taille sur de grandes surfaces. C'est la « grande transhumance estivale » qui relie les basses plaines provençales aux pelouses alpines de Savoie et d'Isère (Carte 16, p. 75).



Dans les autres départements, les troupeaux proviennent davantage du

département de l'unité pastorale qu'ils pâturent l'été.



C'est la transhumance « locale » qui consiste en la montée en estive, sur des alpages de proximité, des troupeaux appartenant à des exploitations localisées en montagne. Au sein de la région Rhône-Alpes, il existe des flux interdépartementaux d'ovins du nord vers le sud, certes plus modestes que la grande transhumance ovine, mais néanmoins importants (Carte 15, p. 74).

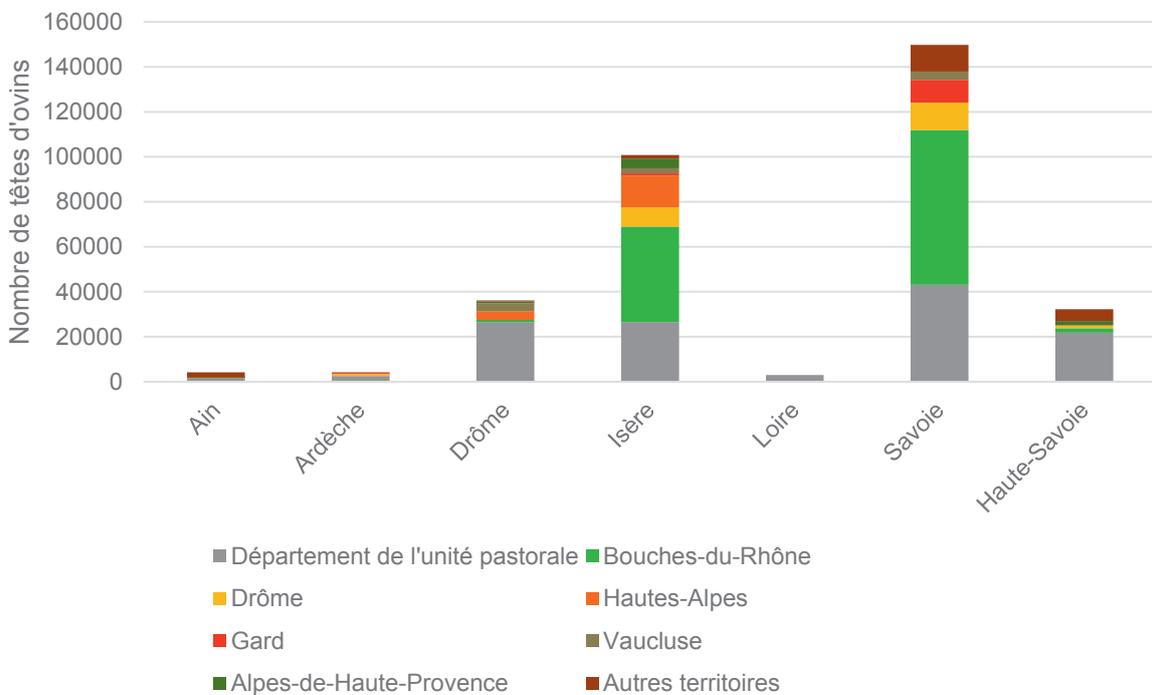


Figure 31 : Départements d'origine des effectifs ovins pâturent sur les unités pastorales de la région Rhône-Alpes (en nombre de têtes)

Provenance des bovins non laitiers

À l'inverse, la transhumance des bovins hors vaches laitières reste la plupart du temps dans les limites départementales, même si quelques troupeaux viennent d'autres départements. En effet, dans tous les départements de Rhône-Alpes, les bovins hors vaches laitières proviennent majoritairement du département de l'unité

pastorale (Tableau 19). Les autres animaux sont presque tous issus de départements limitrophes (Figure 33). C'est en Haute-Savoie et dans la Loire que l'on retrouve le plus de troupeaux « locaux », qui constituent respectivement 95 % et 93 % des bovins qui paissent sur les unités pastorales.

Effectif des bovins hors vaches laitières (en nombre de têtes) issus d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale, mais en région Rhône-Alpes	... en dehors de la région Rhône-Alpes
Ain	1 500	4 100	600	800
Ardèche	100	<50	0	100
Drôme	1 200	1 300	200	400
Isère	2 100	5 000	300	1900
Loire	1 100	200	<50	100
Savoie	7 500	7 900	2 000	1 400
Haute-Savoie	5 800	11 300	500	500
Rhône-Alpes	19 300	29 900	3 600	5 200

Tableau 19 : Provenance des effectifs de bovins non-lait (en nombre de têtes)

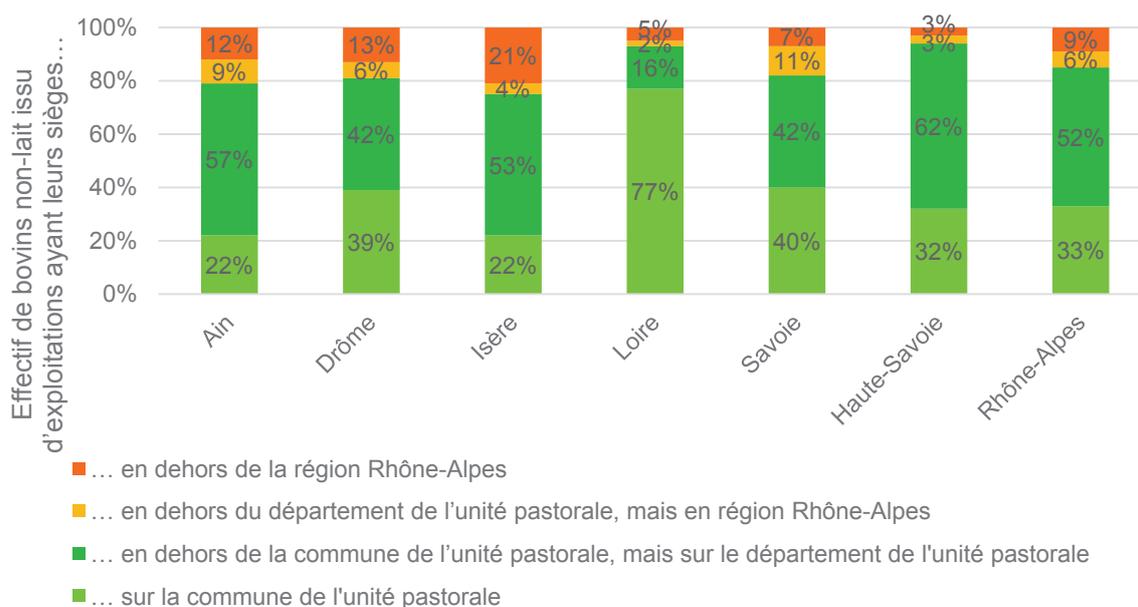


Figure 32 : Provenance des effectifs de bovins non-lait (en pourcentage du nombre de têtes)

Hautes-Alpes, la Suisse et la Haute-Loire constituent les trois principaux territoires d'origine des bovins non laitiers pâturant sur les unités pastorales rhônalpines, mais ne provenant pas de la région (Carte 18, p. 77). Des génisses des Hautes-Alpes transhument vers les départements limitrophes d'Isère et de Savoie, des bovins non laitiers suisses rejoignent à la belle saison les alpages de l'Ain et en Haute-Savoie tandis que les troupeaux Altigériens pâturent sur des unités pastorales d'Ardèche. Il faut noter que la Savoie attire des troupeaux de départements plus lointains (Vaucluse, Nièvre, Cantal, etc.), mais les effectifs concernés ne sont pas très importants au

regard du nombre de bovins total estivé dans ce département. La région est traversée par de faibles flux interdépartementaux de bovins non laitiers provenant notamment d'Isère et de Haute-Savoie (Carte 17, p. 76).

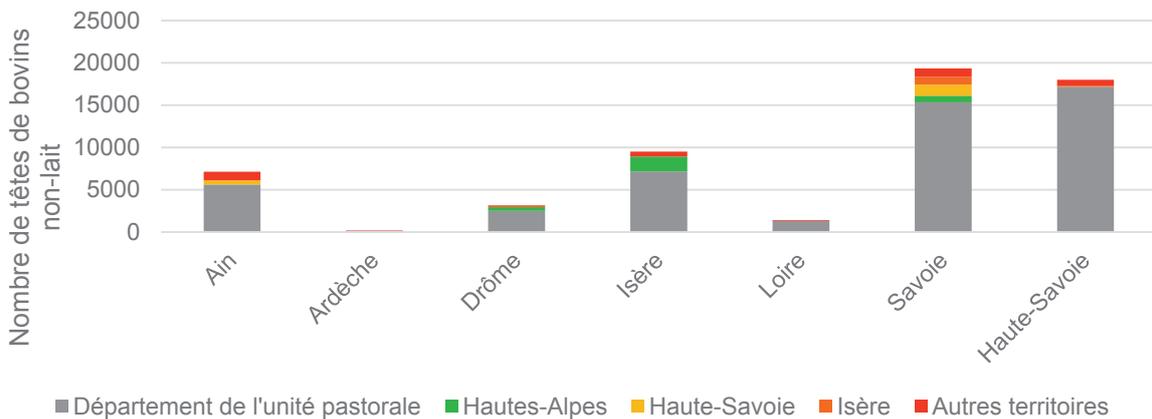


Figure 33 : Départements d'origine des effectifs de bovins non-lait pâturant sur les unités pastorales de la région Rhône-Alpes (en nombre de têtes)

Provenance des troupeaux caprins

Les caprins estivés sur les unités pastorales proviennent à 45 % de la commune même de l'unité pastorale et à 33 % du département. Seuls 2 200 caprins pâturant au 15 juillet sur ces espaces ne proviennent pas de la région. La plupart

des caprins estivés proviennent donc d'exploitations agricoles rhônalpines. Ces quelques caprins qui transhument vers la région proviennent principalement des Bouches-du-Rhône (Figure 35).

Effectif des caprins (en nombre de têtes) issus d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale, mais en région Rhône-Alpes	... en dehors de la région Rhône-Alpes
Ain	100	0	0	0
Drôme	100	ε	0	0
Isère	100	100	ε	300
Loire	0	ε	0	0
Savoie	3 000	1 500	200	500
Haute-Savoie	2 000	2 200	100	1 400
Rhône-Alpes	5 300	3 800	300	2 200

Tableau 20 : Provenance des effectifs caprins (en nombre de têtes)

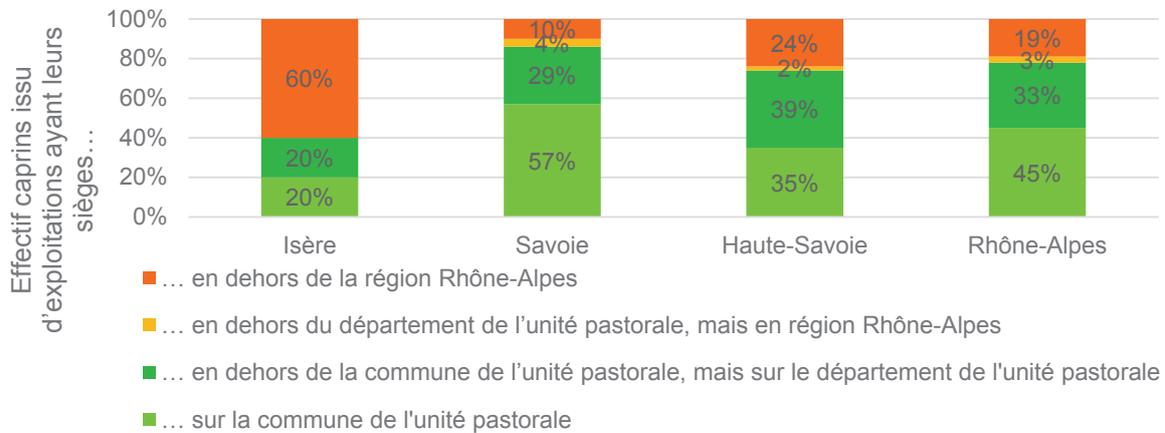


Figure 34 : Provenance des effectifs caprins (en pourcentage du nombre de têtes)

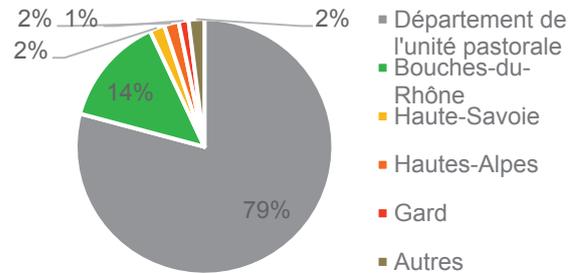


Figure 35 : Départements d'origine des effectifs caprins pâturant sur les unités pastorales de la région (en pourcentage des effectifs caprins)

Provenance des troupeaux de vaches laitières

Des vaches laitières pâturent sur des unités pastorales de L'Ain, d'Isère et de la Loire, mais la quasi-totalité des effectifs est concentrée en Pays de Savoie (Tableau 21, Figure 36). Les vaches laitières qui pâturent sur les unités pastorales de la région proviennent à 61 % de la commune même de l'unité pastorale pâturée et à 33 % du département de l'unité pastorale pâturée. La quasi-totalité des vaches laitières qui pâturent sur les alpages est donc issue d'exploitations à proximité. Les 6 % des effectifs restant proviennent de départements (ou pays) limitrophes des unités pastorales pâturées.



Effectif de vaches laitières (en nombre de têtes et en pourcentage par département) issu d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale, mais en région Rhône-Alpes	... en dehors de la région Rhône-Alpes
Ain	100	0	ε	ε
Isère	0	ε	100	0
Loire	ε	0	0	0
Savoie	9 300	5 300	400	400
Haute-Savoie	6 200	3 100	400	100
Rhône-Alpes	15 600	8 400	900	500

Tableau 21 : Provenances des effectifs de vaches laitières (en nombre de têtes)

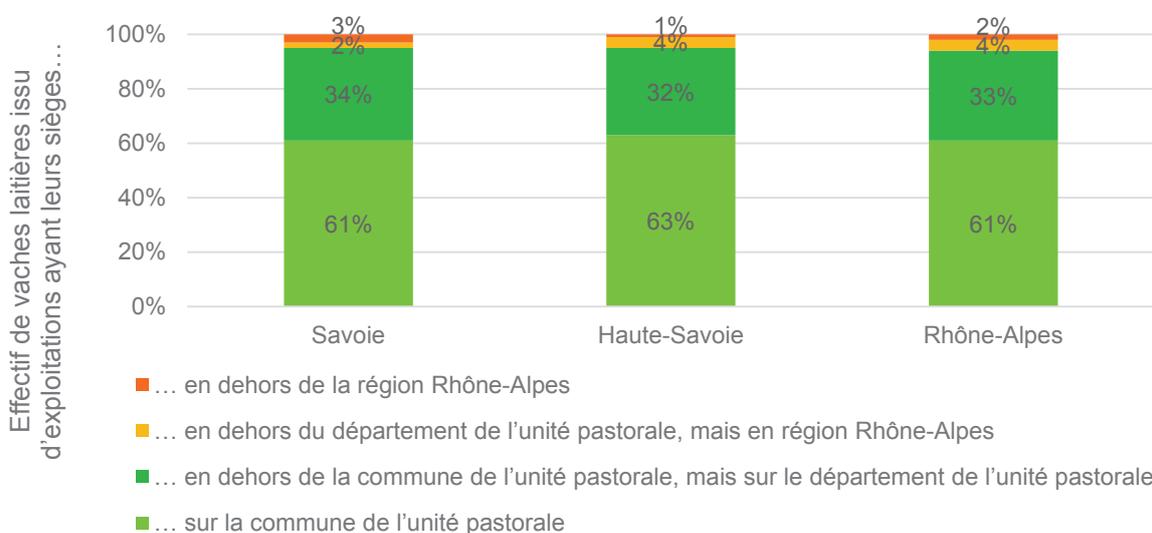


Figure 36 : Provenance des effectifs de vaches laitières (en pourcentage du nombre de têtes)

Provenance des troupeaux des équins/asins

Les équins et les asins proviennent également majoritairement du département de l'unité pastorale qu'ils pâturent. Environ 300 équins/asins qui paissent sur les unités

pastorales de la région proviennent d'un autre département que celui de l'unité pastorale où ils pâturent.

Effectif des équins/asins (en nombre de têtes et en pourcentage par département) issus d'exploitations ayant leurs sièges...

	... sur la commune de l'unité pastorale	... en dehors de la commune de l'unité pastorale, mais sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale, mais en région Rhône-Alpes	... en dehors de la région Rhône-Alpes
Ain	0	ε	ε	100
Ardèche	ε	ε	0	0
Drôme	100	100	0	ε
Isère	100	300	0	100
Loire	ε	ε	0	0
Savoie	300	100	100	ε
Haute-Savoie	300	400	ε	0
Rhône-Alpes	800	900	100	200

Tableau 22 : Provenances des effectifs équins/asins (en nombre de têtes)

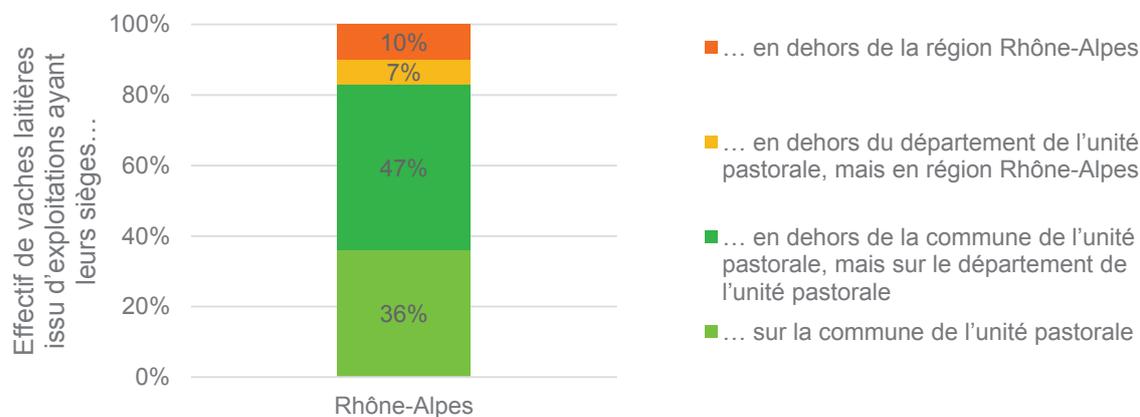
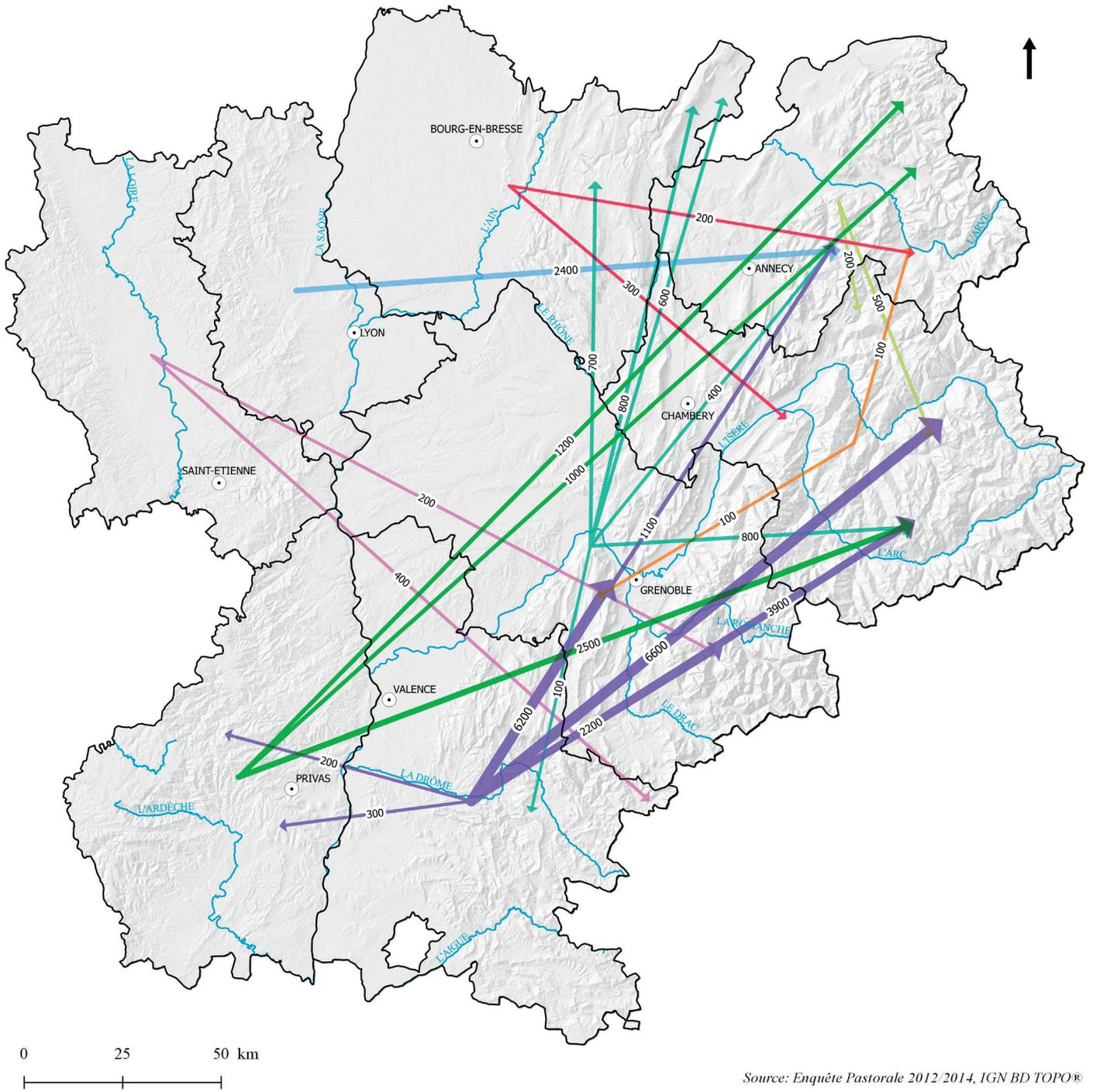


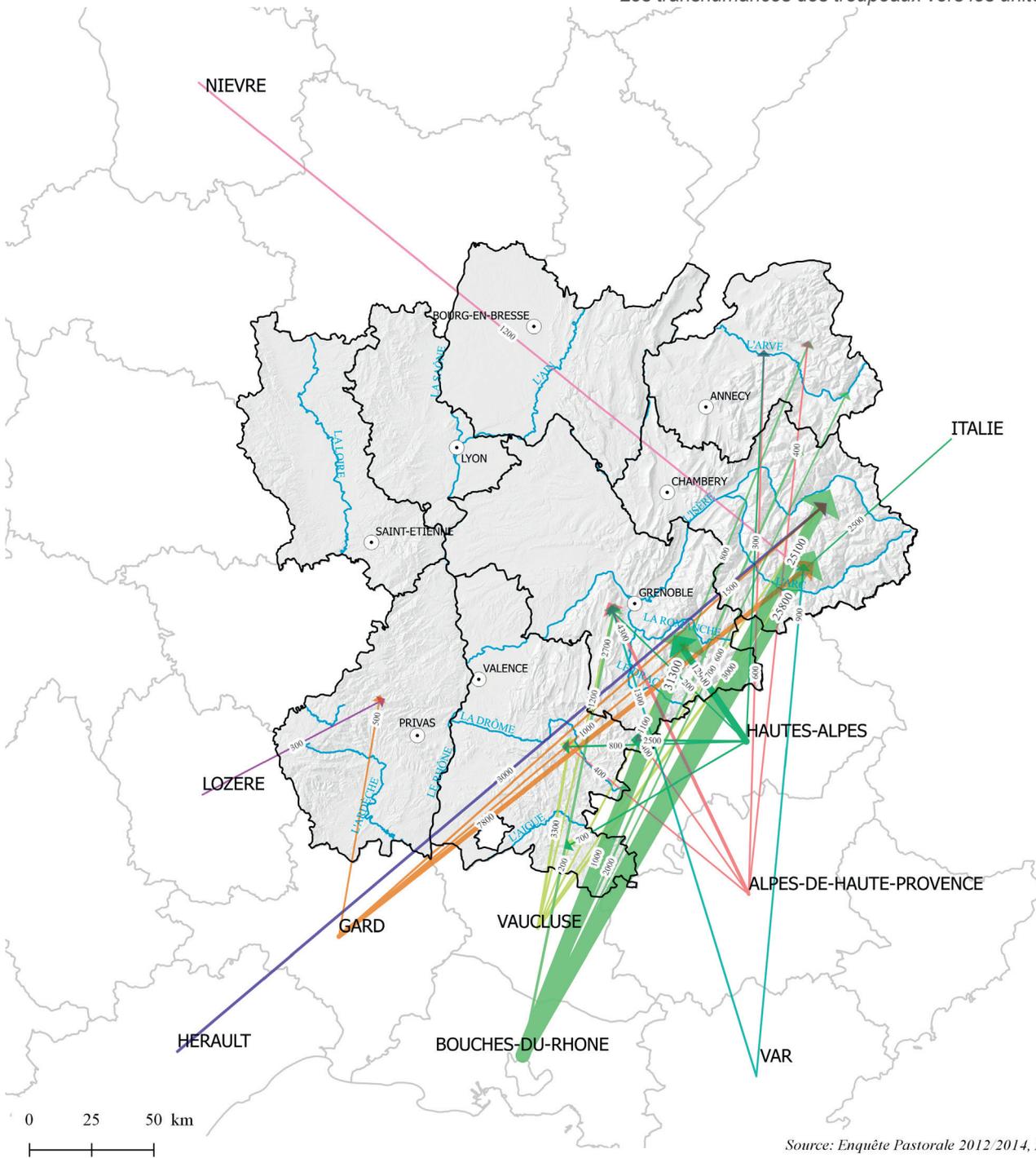
Figure 37 : Provenance des effectifs équins (en pourcentage du nombre de têtes)



Département d'origine des flux de transhumance ovine internes à la région Rhône-Alpes

- Ain
- Ardèche
- Drôme
- Isère
- Loire
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

Carte 15 : Les flux de transhumance ovine internes à la région Rhône-Alpes

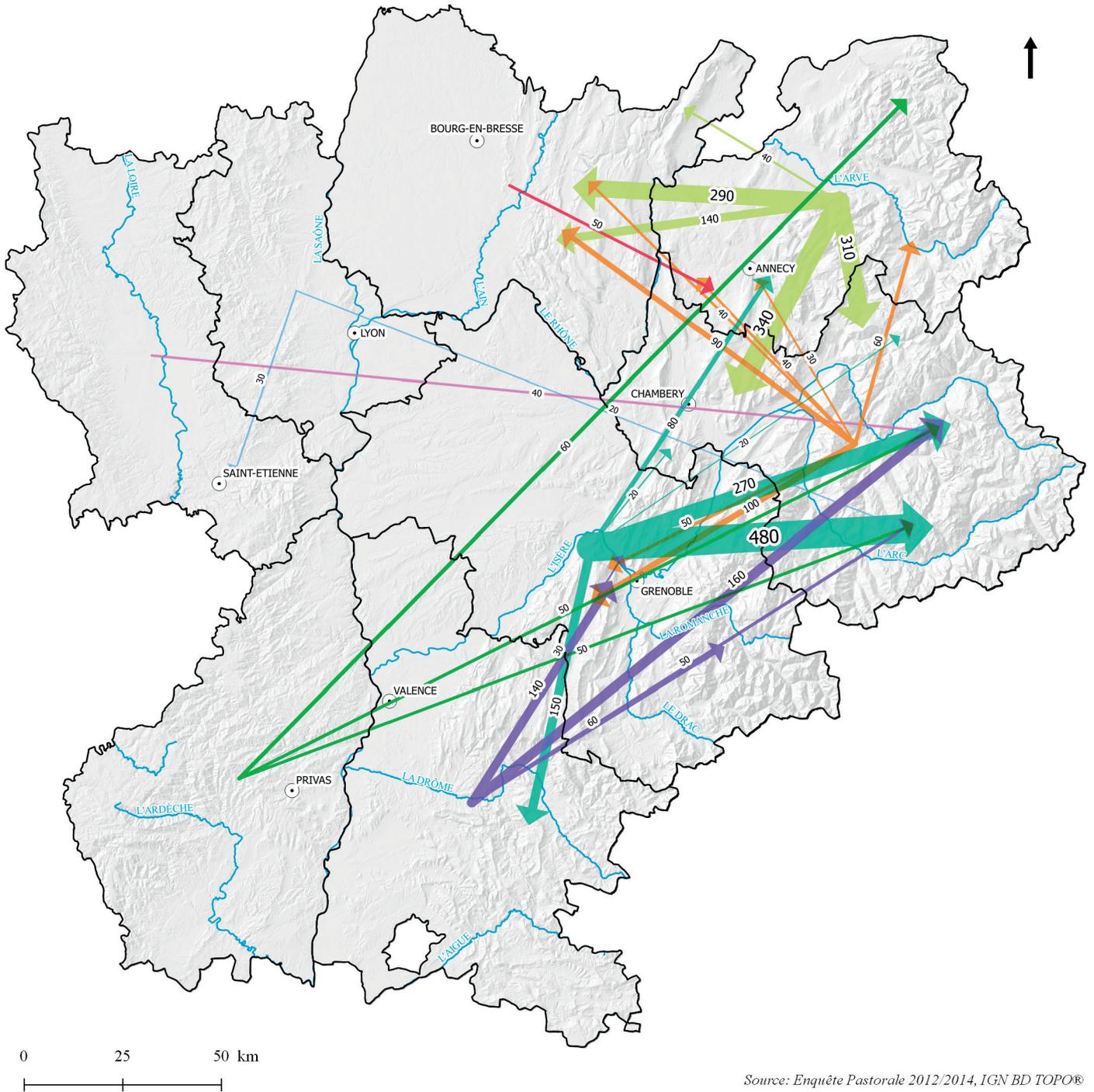


Source: Enquête Pastorale 2012-2014, IGN BD TOPO®

Département d'origine des flux de transhumance ovine vers la région Rhône-Alpes

- Alpes de Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Bouches-du-Rhône
- Gard
- Hérault
- Lozère
- Nièvre
- Var
- Vaucluse
- Italie

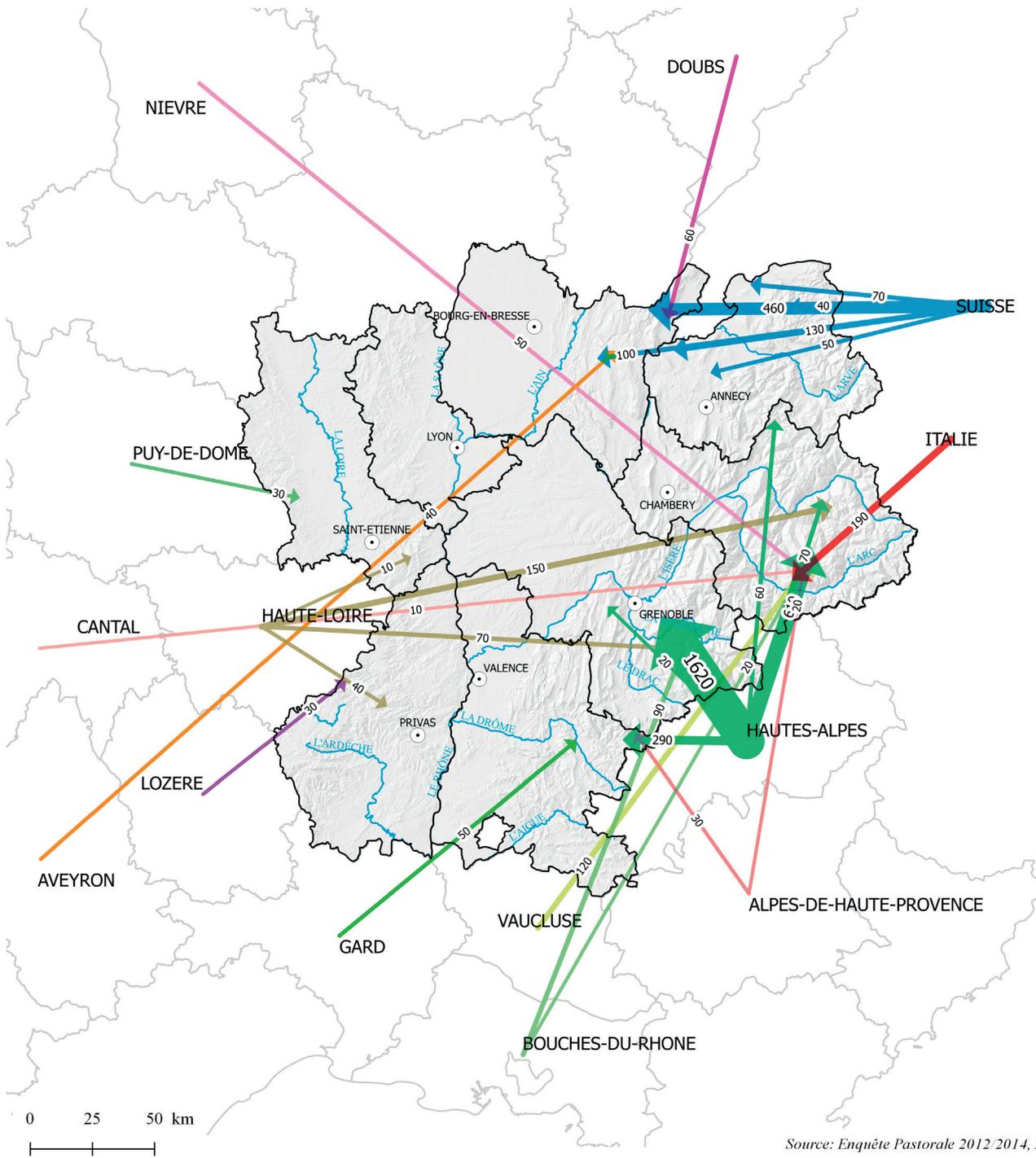
Carte 16 : Les flux de transhumance ovine vers la région Rhône-Alpes



Département d'origine des flux de transhumance bovins non lait internes à la région Rhône-Alpes

- Ain
- Ardèche
- Drôme
- Isère
- Loire
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

Carte 17 : Les flux de transhumance des bovins non laitiers internes à la région Rhône-Alpes



Département d'origine des flux de transhumance des bovins non lait vers la région Rhône-Alpes

- Alpes de Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Aveyron
- Bouches-du-Rhône
- Cantal
- Doubs

- Gard
- Haute-Loire
- Lozère
- Nièvre
- Puy-de-Dôme
- Vaucluse
- Suisse
- Italie

Carte 18 : Les flux de transhumance des bovins non laitiers vers la région Rhône-Alpes

VII. Conduite des troupeaux sur les unités pastorales

En Rhône-Alpes, la conduite intégrale en parc clôturé concerne 79 % des unités pastorales de la région. Le gardiennage permanent des troupeaux est quant à lui, pratiqué sur 43 % des alpages. Les alpages « vaches laitières » sont quasiment tous concernés par l'association de ces deux modes de conduite des troupeaux. Plus des $\frac{3}{4}$ des troupeaux de bovins non laitiers sont en conduite intégrale en parc clôturé, mais sans gardiennage permanent. Sur les alpages « ovins », on assiste à une croissance importante du gardiennage des troupeaux depuis la dernière enquête pastorale.

L'enquête pastorale 2012/2014 s'est intéressée, aux modes de conduite des troupeaux des unités pastorales à fonction spécialisée d'estive uniquement, cette donnée étant trop compliquée à récolter sur les zones pastorales.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons tout d'abord à la conduite intégrale en parc clôturé puis au gardiennage permanent sur les unités pastorales, toutes orientations animales confondues. Puis, nous regarderons de plus près les unités pastorales à orientation animale dominante « bovins » puis « ovins ».

Généralités sur la conduite des troupeaux sur les unités pastorales, toutes orientations animales confondues

La conduite des animaux estivés est très différente d'une unité pastorale à l'autre. Les animaux estivés peuvent, sur la période d'utilisation de l'alpage, passer d'un parc de pâturage à un autre. On dit alors qu'il y a une conduite intégrale du troupeau en parc clôturé. Un berger ou un

vacher peut garder en permanence les animaux. Dans ce cas, il y a gardiennage permanent des troupeaux. Néanmoins, ces deux notions ne sont pas exclusives et ces deux modes de conduite sont complémentaires pour la gestion des animaux sur les alpages.

Conduite intégrale en parc clôturé

À l'échelle régionale, 79 % des unités pastorales sont conduites en parc clôturé (Tableau 23, p. 79). Ce mode de conduite permet de diminuer le temps de gardiennage et de gérer plus efficacement la ressource fourragère de ces alpages. Cette conduite des troupeaux se rencontre bien plus souvent sur les unités pastorales « bovins » ou « équins/asins » que sur des alpages à orientation animale dominante « ovins » ou « caprins ». La prédominance des bovins sur les alpages septentrionaux (Ain, Savoie et Haute-Savoie) et ovins sur les unités pastorales méridionales (Drôme et Isère) explique que l'on rencontre plus fréquemment de la conduite en parc clôturé

Dans une **conduite intégrale en parc clôturé**, la conduite du troupeau s'effectue par le passage d'un parc à un autre sur l'ensemble de la période d'utilisation de l'unité pastorale. Dans cette définition, une grande unité pastorale uniquement clôturée sur ses limites n'est pas considérée comme une conduite intégrale en parc clôturé. Cette information a été collectée pour l'unité pastorale dans son ensemble.

au nord qu'au sud de la région (Carte 19, p. 85). La plupart des unités pastorales utilisées principalement par des bovins sont en conduite intégrale en parc clôturé. Ce mode de conduite concerne quasiment tous les alpages à dominante « vaches laitières » : 95 % des unités pastorales. Sur

les alpages « bovins non laitiers », la conduite intégrale en parc clôturé est un peu moins fréquente : 83 % des unités pastorales.



Les unités pastorales « équins/asins » sont aussi quasiment toutes en conduite intégrale en parc clôturé. Les unités pastorales à orientation « ovins » ou « caprins » sont, quant à elles, moins souvent en conduite intégrale en parc clôturé : ce mode de conduite concerne 51 % des alpages « ovins » et 55 % des alpages « caprins ». Les unités

pastorales « ovins » étant beaucoup plus grandes que les autres unités pastorales (304 ha contre 80 ha), la mise en place de clôture et une conduite intégrale en parc clôturé des troupeaux ne sont envisageables pour les plus petites unités.

La notion de conduite intégrale en parc clôturé étant absente de l'enquête pastorale 1996, il n'est pas possible de décrire l'évolution de ce mode de conduite depuis la dernière enquête pastorale.



Orientation animale dominante des unités pastorales

	Bovins - vaches laitières	Bovins - non- lait	Bovins mixte	Ovins	Caprins	Équins/asins	Troupeaux mixtes	Toutes orientations animales confondues
Ain	-	62 %	-	75 %	-	-	-	58 %
Ardèche	-	100 %	-	69 %	-	-	-	77 %
Drôme	-	90 %	-	29 %	-	-	50 %	56 %
Isère	-	73 %	-	21 %	-	-	55 %	49 %
Loire	-	100 %	-	-	-	-	-	98 %
Savoie	100 %	95 %	95 %	67 %	53 %	100 %	85 %	90 %
Haute- Savoie	90 %	80 %	81 %	59 %	60 %	89 %	92 %	80 %
Rhône- Alpes	95 %	83 %	88 %	51 %	55 %	87 %	83 %	79 %

Unité : Pourcentage d'unités pastorales pâturées en conduite intégrale en parc clôturé

- : Pas d'unités pastorales de cette orientation animale dominante dans ce département ou nombre d'unités pastorales dans cette orientation inférieure ou égale à cinq entités²

L'orientation animale dominante a été calculée sur la base des effectifs présents au 15 juillet sur l'unité pastorale

Tableau 23 : Conduite intégrale en parc clôturé des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Gardiennage permanent des troupeaux

En Rhône-Alpes, 43 % des unités pastorales font l'objet d'un gardiennage permanent des troupeaux qui y pâturent (Tableau 24 et Carte 20, p. 86). Sur quasiment tous les alpages « vaches laitières » et « bovins mixte », du fait de la traite matin et soir, il y a une présence humaine (au moins aux moments-clés de la journée) systématique. Sur les alpages « bovins non laitiers », le gardiennage permanent de ces troupeaux est rare (7 % des unités pastorales). Les unités pastorales « équins/asins » sont également très peu gardées.

Le **gardiennage permanent** consiste en la présence d'une personne, d'un berger ou de vacher en permanence ou aux moments clés du pâturage de la journée. En l'absence de gardiennage permanent, les troupeaux peuvent faire l'objet d'une visite quotidienne (*passage d'une personne au moins une fois par jour*), hebdomadaire (*passage d'une personne au moins d'une fois par semaine*) ou font l'objet de visites d'un intervalle de temps supérieur à une semaine. Tout comme pour la conduite intégrale en parc clôturé, le mode de gardiennage des troupeaux a été collecté pour l'unité pastorale dans son ensemble.

Orientation animale dominante des unités pastorales pâturées au 15 juillet

	Bovins - vaches laitières	Bovins - non- lait	Bovins mixte	Ovins	Caprins	Équins/asins	Troupeaux mixtes	Toutes orientations animales confondues
Ain	-	8 %	-	38 %	-	-	-	10 %
Ardèche	-	0 %	-	23 %	-	-	-	17 %
Drôme	-	0 %	-	54 %	-	-	50 %	31 %
Isère	-	23 %	-	79 %	-	-	55 %	51 %
Loire	-	0 %	-	-	-	-	-	7 %
Savoie	99 %	5 %	98 %	66 %	82 %	7 %	66 %	58 %
Haute- Savoie	98 %	6 %	99 %	23 %	93 %	14 %	58 %	39 %
Rhône- Alpes	98 %	7 %	96 %	55 %	85 %	11 %	59 %	43 %

Unité : Pourcentage d'unités pastorales en gardiennage permanent

- : Pas d'unités pastorales de cette orientation animale dominante dans ce département ou nombre d'unités pastorales dans cette orientation inférieure ou égale à cinq entités

L'orientation animale dominante a été calculée sur la base des effectifs présents au 15 juillet sur l'unité pastorale

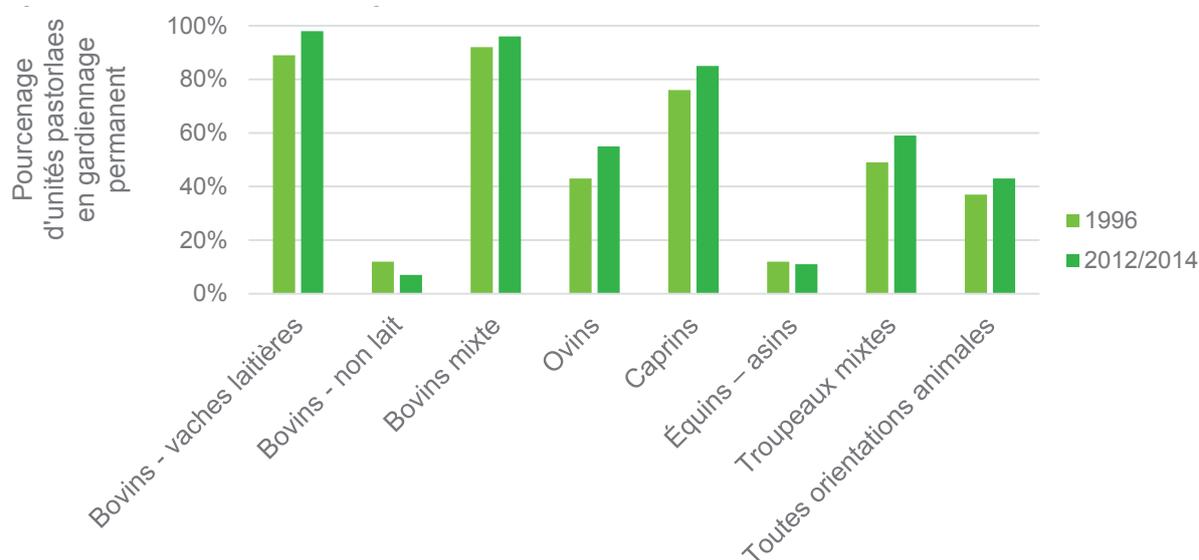
Tableau 24 : Gardiennage permanent des unités pastorales (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

En Rhône-Alpes, 55 % des unités pastorales « ovins » sont gardées de manière permanente et 85 % des alpages « caprins ». Pour ces cheptels, ce sont avant tout les plus petits troupeaux qui ne font pas l'objet de gardiennage permanent. Sur les alpages ovins, la taille moyenne d'un troupeau gardé est de 1 010 ovins contre 270 têtes pour un troupeau non gardé et sur les unités pastorales « caprins », la taille moyenne d'un troupeau gardé est de 90 caprins contre 50 pour un troupeau non gardé.



Par rapport à l'enquête pastorale 1996, il faut noter que le gardiennage permanent des troupeaux est en nette progression : en 1996, 37 % des unités pastorales étaient gardés de manière permanente contre 43 % en 2012/2014 (Figure 38). Ce sont les alpages « ovins »

où cette progression a été la plus forte. Ces troupeaux subissent l'inflation des attaques des loups, qui de fait, nécessitent une surveillance accrue. Les alpages « bovins non laitiers » sont, au contraire, moins gardés qu'en 1996.



L'orientation animale dominante a été calculée sur la base des effectifs présents au 15 juillet.

Figure 38 : Évolution du gardiennage permanent entre 1996 et 2012/2014 (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

Conduite des troupeaux sur les unités pastorales à orientation animale dominante « bovins »

Dans cette partie, nous allons successivement analyser la conduite des troupeaux sur les unités pastorales à

orientation animale dominante « bovins - vaches laitières » puis sur les unités pastorales « bovins non-lait »¹¹.

Conduite des troupeaux sur les unités pastorales « vaches laitières »

La quasi-totalité des unités pastorales « vaches laitières »¹² est à la fois en conduite en parc clôturé et en gardiennage permanent : 93 % de ces alpages sont concernés par l'association de ces deux modes de conduite. 5 % des alpages « vaches laitières » sont en

conduite intégrale en parc clôturé, mais sans gardiennage permanent. Les autres modes de conduites sont très minoritaires et concernent un nombre très faible d'unités pastorales.

¹¹ Sur les unités pastorales « bovins mixte », où pâturent sur un même espace des vaches laitières et des bovins non-lait, existe une juxtaposition des modes de conduites. L'information relative à la conduite des troupeaux sur les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive a été collectée, dans l'enquête pastorale 2012/2014, pour l'ensemble des cheptels pâturent sur l'entité. Il est, de fait, difficile de décrire de manière précise les modes de conduite sur ce type d'alpage.

¹² Ce type d'alpage rassemble 73 % des effectifs de vaches laitières qui pâturent sur les unités pastorales rhônalpines. Les 27 % restant sont principalement des vaches laitières qui pâturent sur des alpages « bovins mixtes ». Ces unités pastorales, où coexistent une juxtaposition de mode de conduite, ne sont donc pas prises en compte dans cette analyse.

Conduite des troupeaux sur les unités pastorales « bovins non-lait »

La conduite des alpages « bovins non-lait »¹³ est plus contrastée (Tableau 25). La majorité des troupeaux de bovins non laitiers sont en conduite intégrale en parc clôturé, mais sans gardiennage permanent. Ce mode de conduite concerne

plus des $\frac{3}{4}$ des troupeaux de bovins non laitiers. La fréquence de visite des bovins non-lait estivés est plus réduite que pour les vaches laitières : seuls 23 % des troupeaux font l'objet de visite au mieux quotidienne.

	Conduite intégrale en parc clôturé	Pas de conduite intégrale en parc clôturé	Total
Gardiennage permanent	5 %	1 %	6 %
Visite quotidienne	15 %	2 %	17 %
Visite hebdomadaire	63 %	13 %	76 %
Sans visite hebdomadaire	ε	1 %	1 %
Total	83	17 %	100 %

Unité : pourcentage de troupeaux de bovins hors vaches laitières par mode de conduite

Tableau 25 : Modalités de conduite des troupeaux de bovins non-lait sur les unités pastorales à orientation animale dominante « bovins non-lait » (en pourcentage du nombre d'unités pastorales « bovins non-lait »)

Conduite des troupeaux sur les unités pastorales à orientation animale dominante « ovins »

En moyenne, 55 % des alpages à orientation animale dominante « ovins »¹⁴ sont gardés de manière permanente par une personne dédiée à la surveillance et le

soin aux animaux et 17 % des troupeaux font l'objet de visite quotidienne (Tableau 26).

	Conduite intégrale en parc clôturé	Pas de conduite intégrale en parc clôturé	Total
Gardiennage permanent	26 %	30 %	55 %
Visite quotidienne	12 %	4 %	17 %
Visite hebdomadaire	13 %	13 %	26 %
Sans visite hebdomadaire	0 %	2 %	2 %
Total	51 %	49 %	100 %

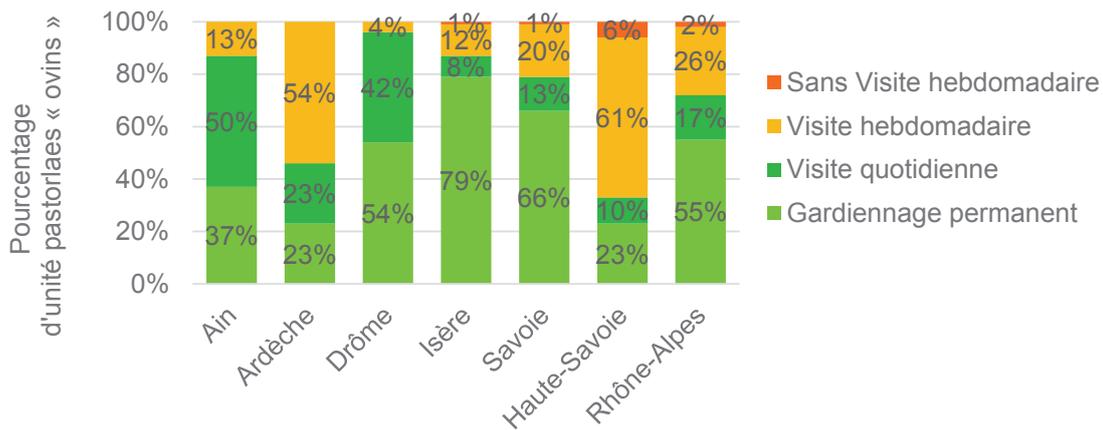
Unité : pourcentage de troupeaux ovins par mode de conduite

Tableau 26 : Modalités de conduite des troupeaux d'ovins sur les alpages à orientation animale dominante « ovins » (en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »)

¹³ Ce type d'alpage rassemble 79 % des effectifs de bovins non laitiers qui pâturent sur les unités pastorales rhônalpines. Le mode de conduite de 21 % des effectifs restant n'est pas pris en compte dans cette analyse.

¹⁴ Ce type d'alpage rassemble au 15 juillet plus de 93 % des ovins qui pâturent sur les unités

pastorales rhônalpines. Un peu plus de 21 000 ovins pâturent sur des unités pastorales avec d'autres troupeaux sans pour autant être majoritaires (en termes d'UGB). Le mode de conduite de ces ovins n'est donc pas pris en compte dans cette analyse.



On ne dénombre que cinq unités pastorales à orientation animale dominante « ovins » dans la Loire. Nous ne présentons donc pas de statistiques sur les modes de gardiennage dans ce département.

Figure 39: Mode de gardiennage des troupeaux ovins des unités pastorales à orientation animale dominante « ovins » (en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »)

Néanmoins, l'analyse des modes de gardiennage des unités pastorales « ovins » par département (Figure 39) fait apparaître une nette distinction entre les territoires où la prédation est forte (Drôme, Isère et Savoie) et ceux où la pression de prédation est plus faible (Ain, Ardèche, Loire, Haute-Savoie).

En Haute-Savoie, dans un contexte de pression de prédation faible et avec des troupeaux de taille modeste, le gardiennage permanent ne concerne que 23 % des unités pastorales. Au contraire, en Isère, la pression de prédation est plus importante, les troupeaux plus grands et

permet l'embauche de berger, les unités pastorales « ovins » sont à 79 % gardées de manière permanente. La taille du troupeau est déterminante dans le choix des modes de conduite des animaux (Figure 40). Plus un troupeau est petit, plus la conduite en parc est pratiquée. En effet, la mise en place de clôture sur des unités pastorales de très grande envergure pour accueillir de grands troupeaux exige un travail très important. C'est pour cela que la taille des unités pastorales « ovins » en conduite intégrale en parc clôturé est en moyenne plus petite que sans conduite intégrale en parc clôturé (240 ha contre 370 ha).

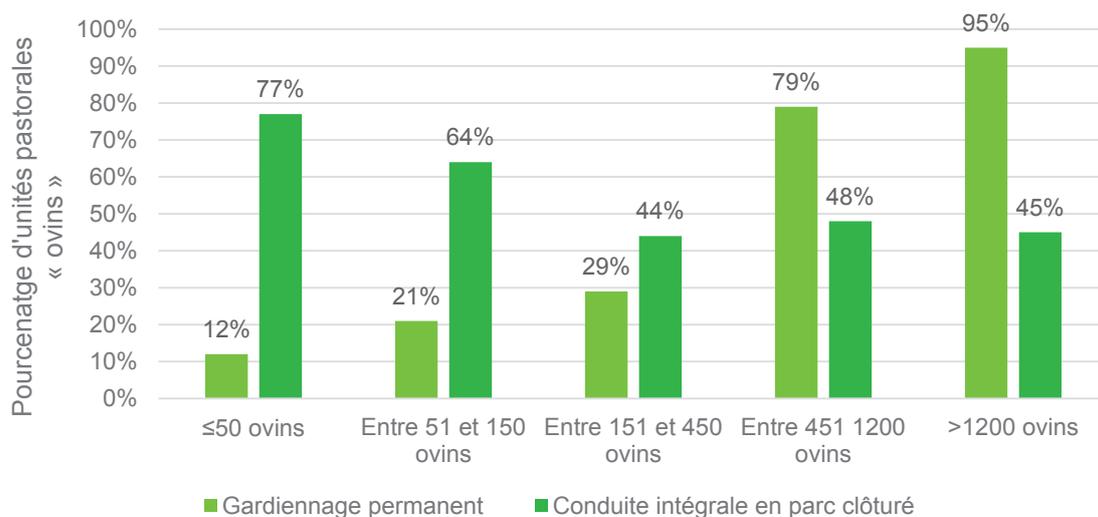


Figure 40 : Mode de conduite des unités pastorales « ovins » selon la taille du troupeau (en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »)

C'est le contraire de ce que l'on observe pour le gardiennage permanent : plus la taille du troupeau ovin est importante, plus les troupeaux sont gardés par un berger. En effet, au-dessous d'une certaine taille de troupeaux, il est peu rentable d'assurer la surveillance des animaux¹⁵. De plus, la mesure de protection des troupeaux estivés 323C1¹⁶ impose aux bénéficiaires situés en cercle 1 et dont la taille du troupeau est supérieure à 450 ovins de recourir au gardiennage permanent.



Le pourcentage d'unités pastorales « ovins » en gardiennage permanent a augmenté de manière importante depuis l'enquête pastorale 1996 (+12 points) et cela, quelle que soit la taille du troupeau (Figure 41). Les troupeaux dont la taille est comprise entre 50 à 1 200 ovins sont ceux pour lesquelles le gardiennage permanent a le plus augmenté. Au-delà de 1500 ovins, quasiment tous les troupeaux étaient déjà surveillés par au moins un berger en 1996. Au deçà de 50 têtes, le nombre d'unités pastorales avec du gardiennage reste faible du fait qu'il n'est pas du tout rentable d'embaucher un berger pour un troupeau de cette taille. Pour les troupeaux de taille intermédiaires (de 50 à 1 200 ovins), l'explosion de la prédation par les loups et la mise en œuvre des dispositifs successifs de mesures de protection des troupeaux¹⁷ qui en découlent expliquent le développement important des pratiques de gardiennage permanent des ovins.

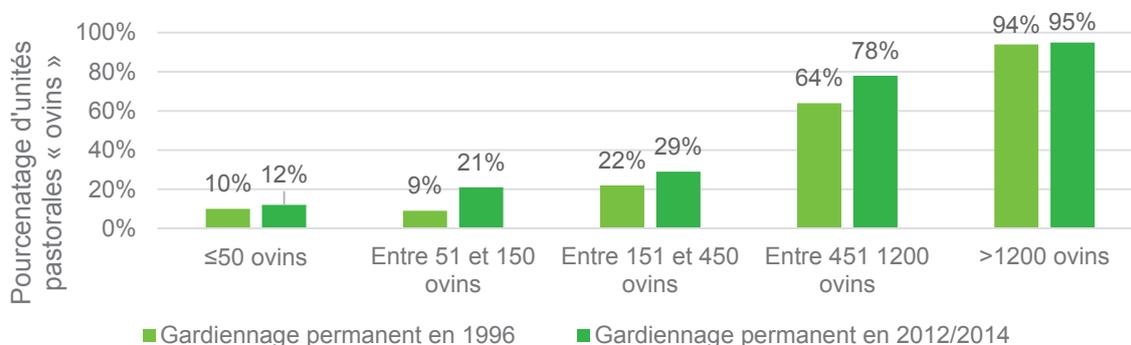


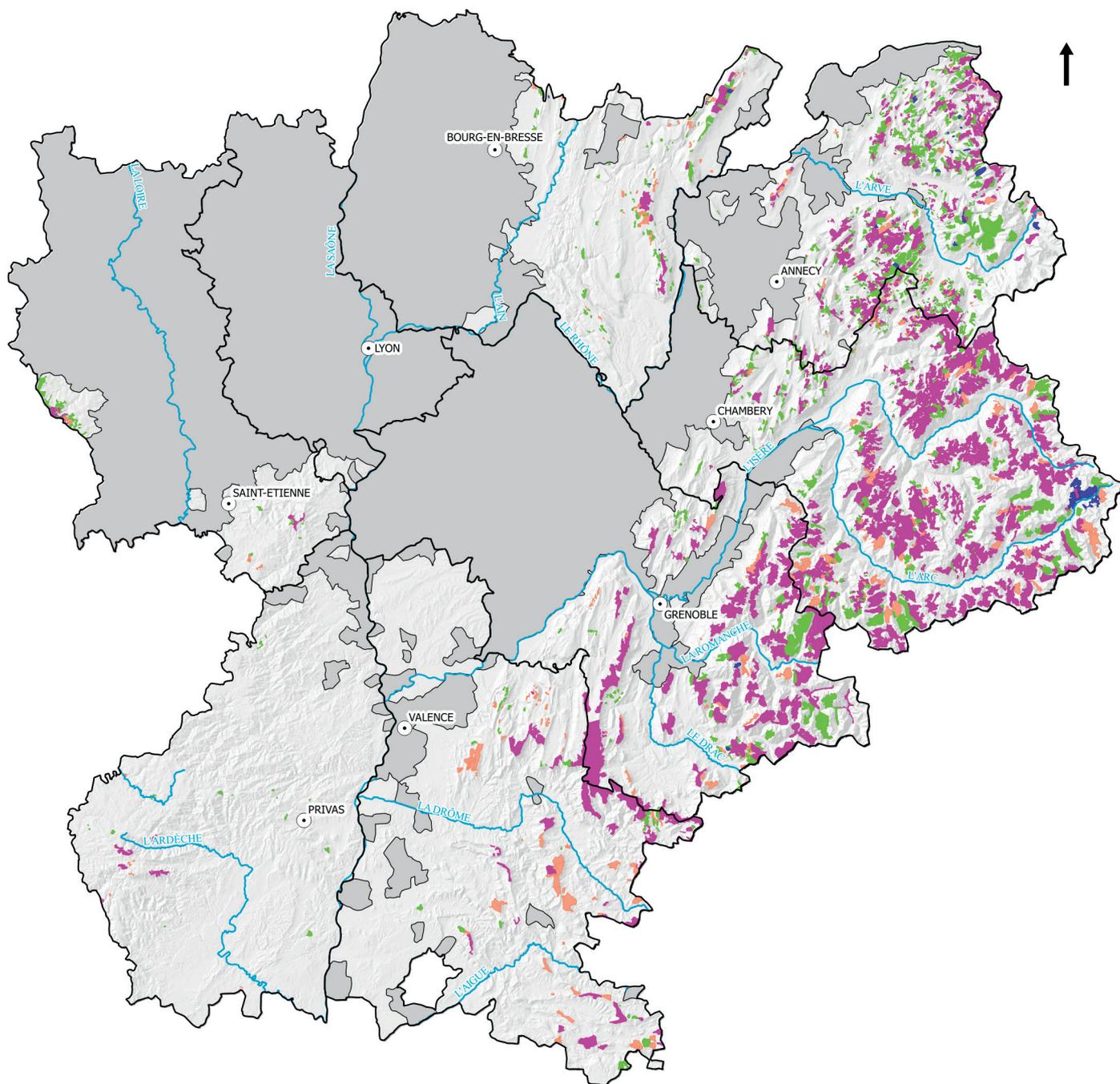
Figure 41 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 du pourcentage d'unités pastorales à orientation animale dominante « ovins » en gardiennage permanent par taille du troupeau (en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »)

¹⁵ On estime, à dire d'expert, que le seuil économique, hors mesure d'aide à la protection des troupeaux ou aide PAC, au-dessous duquel il n'est pas rentable d'embaucher un berger se situe autour de 1 200 ovins.

¹⁶ La mesure 323C1, mise en œuvre dans le cadre du dispositif intégré en faveur du pastoralisme du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013, permet de couvrir les surcoûts liés à la protection des troupeaux estivés en alpage. Dans la mesure 323C1, la zone de prédation est divisée en deux cercles. Le premier

cercle correspond aux zones où la prédation sur le cheptel domestique a été constatée une ou plusieurs fois au cours des deux dernières années. Le deuxième cercle correspond aux zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup pendant l'année en cours.

¹⁷ Mesure « t » à partir de 2004 remplacée et complétée par la mesure « 323C1 » à partir de 2007.



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Mode de conduite des troupeaux sur l'unité pastorale

- Gardiennage permanent
- Visite quotidienne
- Visite hebdomadaire
- Sans Visite Hebdomadaire

Communes non enquêtées

Carte 19 : Pratique de la conduite intégrale du troupeau en parc clôturé



VIII. Traite et transformation sur les espaces pastoraux

À l'échelle rhônalpine, les espaces pastoraux sont le siège d'une activité de traite des troupeaux sur 15 % des entités pastorales. Sur 33 % de ces entités, le lait ainsi produit est transformé en fromage. Ces pratiques se rencontrent, en grande partie, sur les unités pastorales, mais également dans les zones pastorales. La majorité des pratiques laitières ont lieu en Pays de Savoie.

Traite et transformation sur les espaces pastoraux de la région

La traite des troupeaux laitiers et la transformation sur les surfaces pastorales constituent des pratiques importantes dans l'économie des systèmes pastoraux de la région. On les retrouve essentiellement là où l'alpage prend le relais estival des surfaces agricoles de fond de vallée qui ne permettent pas de garder à l'année les animaux laitiers proche des sièges d'exploitation. Le manque de surfaces de fond de vallée en est la principale cause, celles-ci étant mobilisées pour les fenaisons au cœur de l'été. Cette notion de prolongement de l'exploitation vers l'alpage se rencontre essentiellement sur les gros bassins laitiers des Pays de Savoie.



Le recensement de pratique de **traite** sur une surface pastorale induit une pratique de traite effective sur chaque entité identifiée. Les pratiques de traite réalisées sur les sièges d'exploitation ne sont pas comptabilisées, même si le pâturage se fait sur des entités pastorales (zones ou unités pastorales). La **traite mixte** associe sur le même espace pastoral une traite de plusieurs espèces distinctes.

Dès que le lait est transformé sur une surface pastorale (unités et zones pastorales), l'entité pastorale est recensée « avec **transformation** », même si l'atelier de transformation n'est pas présent sur cette entité en tant que telle. C'est la notion de circuit qui induit cette retranscription ; l'atelier physique peut être basé par exemple à 1500 m au cœur du premier alpage utilisé en juillet, alors que les animaux pâturent et sont traités sur l'unité pastorale du mois d'août à 2200 m. C'est un schéma classique en Pays de Savoie.

À l'échelle rhônalpine, les espaces pastoraux sont le siège d'une activité de traite des troupeaux sur 15 % des entités pastorales. Sur 33 % de ces entités, le lait ainsi produit est transformé. Ces pratiques se rencontrent en grande partie sur les unités pastorales, mais également dans les zones pastorales.

Pratiques laitières sur les unités pastorales

En Rhône-Alpes, 784 unités pastorales (alpages) présentent des pratiques de traite (Figure 42), soit 31 % des unités pastorales et 25 % de la surface d'alpage régionale. Le lait produit sur ces surfaces pastorales peut-être livré en coopérative laitière, chez un transformateur privé, transformé sur le siège d'exploitation (transformation fermière) ou transformé en fromage directement sur place. La majorité des pratiques laitières en alpage ont lieu en Pays de Savoie. 772 unités pastorales sont le siège de production laitière en Savoie et Haute-Savoie (39 % des alpages de ces deux départements). On recense dans ces deux départements plus de 300 unités

pastorales dont le lait est transformé en fromage sur place (15 % des alpages). Au-delà des pays de Savoie, il existe dans l'Ain, la Loire et l'Isère, quelques unités pastorales avec des activités de traite (12 entités, 2 % du nombre d'alpages de ces départements). Dans ces départements, il n'y a pas d'orientation animale préférentielle dans les activités de traite, il peut s'agir de vaches, brebis ou chèvres laitières. Sur les alpages d'Isère, 5 unités pastorales recensées présentent une pratique de transformation fromagère sur place permettant une très bonne valorisation des produits par les gestionnaires.

Nombre d'unités pastorales	Nombre d'unités pastorales						
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Savoie	Haute-Savoie
■ Avec activité de traite et de transformation	0	0	0	5	0	120	182
■ Avec activité de traite mais sans transformation	5	0	0	0	2	304	166
■ Sans activité de traite ou de transformation	167	30	127	171	39	527	666

Figure 42 : Unités pastorales avec une activité de traite et de transformation (en nombre d'unités pastorales)

Les alpages laitiers constituent un des piliers des systèmes d'élevage laitiers de la région : au 15 juillet, 25 000 vaches laitières, 7 200 caprins et 3 000 ovins pâturent sur les alpages laitiers rhônalpins (Tableau 27). À l'échelle Rhône-alpine, les alpages laitiers avec pratiques bovines sont de plus petite taille (90 ha en moyenne) que les alpages non laitiers (130 ha). En revanche, les alpages laitiers ovins, caprins ou mixtes sont des entités légèrement plus grandes (140 ha en moyenne) que la moyenne des alpages non laitiers. Ceci peut s'expliquer par une ressource pastorale de moins bonne qualité et/ou la présence d'autres lots en complément au lait.

Effectif traits au 15 juillet sur les unités pastorales

	Vaches laitières	Ovins*	Caprins**
Ain	100	300	0
Ardèche	0	0	0
Drôme	0	0	0
Isère	100	700	100
Loire	ε	0	0
Savoie	15 200	1 600	4 000
Haute-Savoie	9 500	400	3 100
Rhône-Alpes	25 000	3 000	7 200

*Il s'agit de brebis en lactation ou d'ovins allaitants (renouvellement ou non) que la méthode de l'enquête ne distingue pas.

**Il s'agit de chèvres laitières ainsi que des animaux de renouvellement du troupeau laitier

Tableau 27 : Les effectifs traits au 15 juillet sur les unités pastorales (en nombre de têtes)

Pratiques laitières sur les zones pastorales

Sur les zones pastorales, les pratiques de traite et de transformation sont aussi essentiellement présentes dans les Pays de Savoie (Figure 43 ; Tableau 27, p. 89). En effet, à l'échelle régionale, 94 % des zones pastorales avec activité de traite et 84 % des zones pastorales avec activité de transformation se situent en Savoie et Haute-Savoie. On notera également une présence importante de ces pratiques en Isère : 19 zones pastorales sont le siège d'une activité de traite. Au même titre que l'alpage est la continuité des sièges d'exploitations savoyards, la zone pastorale représente l'extension d'une partie des exploitations laitières du Dauphiné.

Au 15 juillet, 20 200 vaches laitières sont identifiées comme pâturant sur des zones pastorales. Seules 5 200 d'entre-elles sont traitées sur les zones pastorales en tant que telles (Tableau 29). 15 000 vaches sont donc traitées directement sur les sièges d'exploitation (notion de retour journalier), renforçant le lien entre surfaces pastorales et exploitations agricoles. Cette notion ne se vérifie pas en Savoie en raison de la mise en œuvre de pratiques de traite mobile.

Les charges maximales en vaches laitières sur les zones pastorales ne se retrouvent pas au cœur de l'été, mais plutôt aux intersaisons. Cette notion est d'autant plus vraie en Haute-Savoie avec la mise en œuvre de production laitière en alpage.

	Effectifs de vaches laitières	
	pâturant sur les zones pastorales	traitées sur les zones pastorales
Ain	1 800	0
Ardèche	3 500	100
Drôme	1 300	0
Isère	1 100	300
Loire	900	0
Savoie	1 000	700
Haute-Savoie	10 600	4 100
Rhône-Alpes	20 200	5 200

Tableau 28 : Effectifs de vaches laitières sur des zones pastorales, pâturage et traite (en nombre de têtes de vaches laitières)

	Effectif au 15 juillet traités sur les zones pastorales		
	Vaches laitières	Brebis laitières	Chèvres laitières
Ain	0	0	0
Ardèche	100	0	100
Drôme	0	0	0
Isère	300	0	300
Loire	0	0	0
Savoie	700	100	700
Haute-Savoie	4 100	100	500
Rhône-Alpes	5 200	200	1 600

Tableau 29 : Les effectifs traités au 15 juillet sur les zones pastorales (en nombre de têtes)

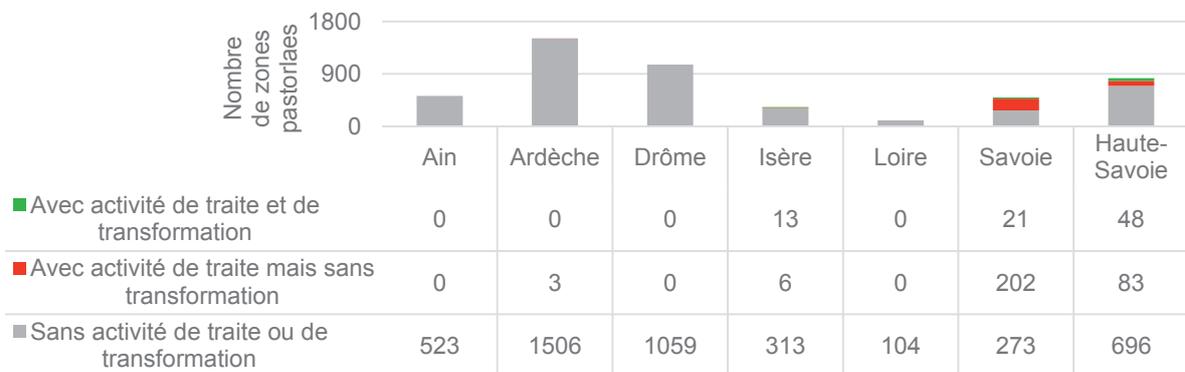


Figure 43 : Zones pastorales avec une activité de traite et de transformation (en nombre de zones pastorales)

Zoom sur les pratiques laitières d'alpage en Pays de Savoie

En région Rhône-Alpes, au 15 juillet, 25 000 vaches laitières en production sont traites en alpage dont 15 200 en Savoie et 9 500 en Haute-Savoie. La traite des vaches laitières en alpage se développe en Savoie : l'effectif de vaches laitières traites sur les unités pastorales a augmenté de 14% depuis 1996. Dans le même temps, en Haute-Savoie, la traite de vaches laitières sur les unités pastorales est plutôt stable : - 1 % en termes d'effectifs traités. 10 600 vaches laitières sont présentes sur les zones pastorales haut-savoyardes au 15 juillet (près de 40 % sont traitées sur place) alors que la quasi-intégralité des vaches rejoignent l'alpage en Savoie durant l'été (composante haute-montagne plus marquée). Au 15 juillet, les vaches laitières estivées représentent 37 %¹⁸ du cheptel de vaches laitières des exploitations des deux départements.

En Savoie, la zone pastorale doit se comprendre comme une étape entre le siège d'exploitation et l'alpage. C'est la notion de montagnettes et de « remues » successives chères aux beaufortains qui consiste à suivre la pousse de l'herbe avec le troupeau laitier depuis le fond de vallée jusqu'aux crêtes alpines. Alors qu'en Haute-Savoie, les zones pastorales sont utilisées par des troupeaux de vaches laitières même au cœur de l'été.

La traite de petits ruminants en alpage est plus rare. Néanmoins, il faut constater un développement important de brebis laitières sur les alpages de Savoie qui étaient, en 1996, quasi absentes.

La notion de traite en alpage est intimement liée à la question des AOP et la présence de filière laitière forte sur le territoire. En filigrane, la notion de bonne valorisation des produits permet d'assumer

des coûts de production élevés en montagne, dont des investissements qui sont souvent en doublon entre alpage et siège d'exploitation.

Sur les deux départements, dans 62 % des cas, les vaches laitières sont originaires de la commune et dans 33 % des cas, du département de l'alpage. Seulement 5 % des vaches laitières proviennent de l'extérieur du département¹⁹. La production laitière en alpage dans les Pays de Savoie est donc une pratique locale, en lien fort avec les dynamiques de filière.

La traite se pratique différemment selon la configuration des alpages. De taille plus petite en Haute-Savoie, dans les Bauges et le Val d'Arly (60 à 70 ha en moyenne), les alpages ont conservé un système traditionnel de traite au chalet avec le corollaire d'équipement lié notamment à la gestion des effluents d'élevage à l'alpage. C'est un schéma de « montagne familiale ».



Sur la zone Beaufort (Beaufortain, Tarentaise et Maurienne), les alpages laitiers présentent une surface moyenne bien plus grande (120 à 150 ha en moyenne). Les pratiques historiques de traite le long d'une succession de halles et de sites extérieurs de traite « à la

¹⁸ Le recensement agricole (Agreste) recense 80 352 vaches laitières en Savoie et Haute-Savoie en 2010 (voir Tableau 37 p. 121).

¹⁹ Voir « Provenance des troupeaux de vaches laitières », p. 72).

pachonnée » (voir *photographie de vestiges de pachonnée ci-dessous*) ont été supplantées par des pratiques de traite mobile qui permettent depuis 40 ans de suivre le troupeau au plus près avec la machine. Les intérêts sont multiples, notamment la limitation des trajets pour les animaux, la répartition de la fertilisation, l'investissement sur un seul outil de traite. Les accès carrossables au cœur du pâturage sont de fait une nécessité en Savoie.



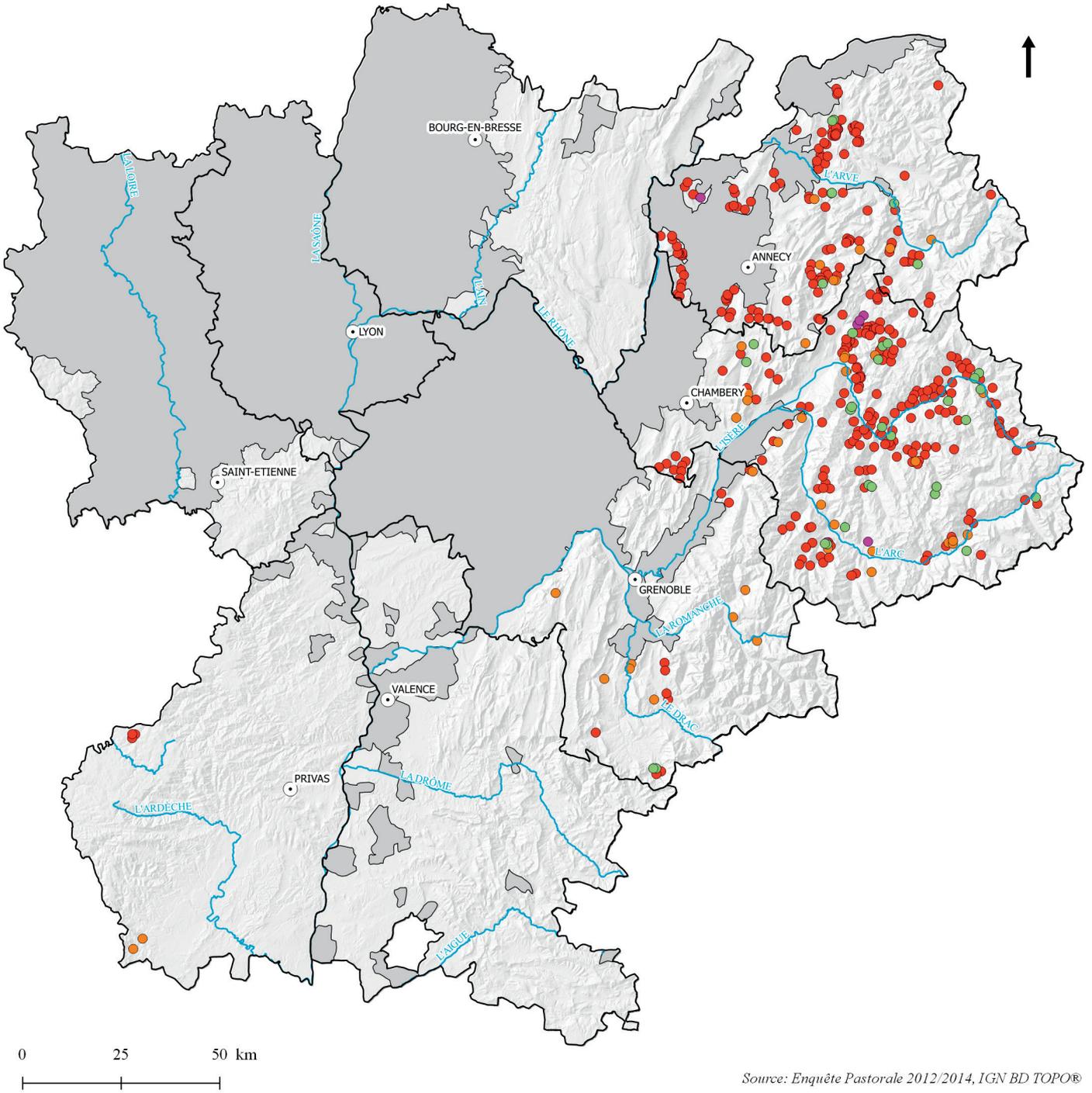
Une vingtaine de Groupements Pastoraux gèrent des alpages laitiers en Savoie (essentiellement en Tarentaise). Il s'agit de l'évolution des anciens fruits communs, propriétés communales et mis à disposition des animaux de tous les agriculteurs d'une commune. Ces structures collectives gèrent des entités

pastorales de grande ampleur permettant d'estiver de 100 à 500 vaches laitières avec transformation pour environ 50 % des alpages. L'intérêt majeur réside dans le gain de temps pour les exploitations adhérentes (foin, vacances, etc.). Ces structures sont conduites au quotidien par des salariés.

La transformation de lait de chèvre en alpage est une pratique historique des Pays de Savoie avec une répartition assez équilibrée entre les deux départements, en partie sous label AOP Chevrotin : 17 ateliers en Savoie et 24 en Haute-Savoie (Tableau 30). La question de la transformation répond aux mêmes logiques de filière que la production laitière en tant que telle. Le développement du label « alpage » par des AOP contribue à la pérennisation de la transformation fromagère sur les surfaces pastorales d'altitude. Néanmoins, la transformation à l'alpage permet justement de s'affranchir de la question de la labellisation AOP et de bénéficier d'une valorisation importante du litre de lait. Dans ce schéma hors AOP, on retrouve notamment une quarantaine de troupeaux bovins ou mixtes bovins / petits ruminants (tomme d'alpage, etc.).

	Atelier de transformation de lait de ...			
	...vaches	...chèvres	...brebis	... mixte
Savoie	85	17	3	15
Haute-Savoie	140	24	1	16
Pays de Savoie	225	41	4	31

Tableau 30 : Type de lait transformé à l'alpage en pays de Savoie (en nombre d'unités pastorales avec un atelier de transformation)

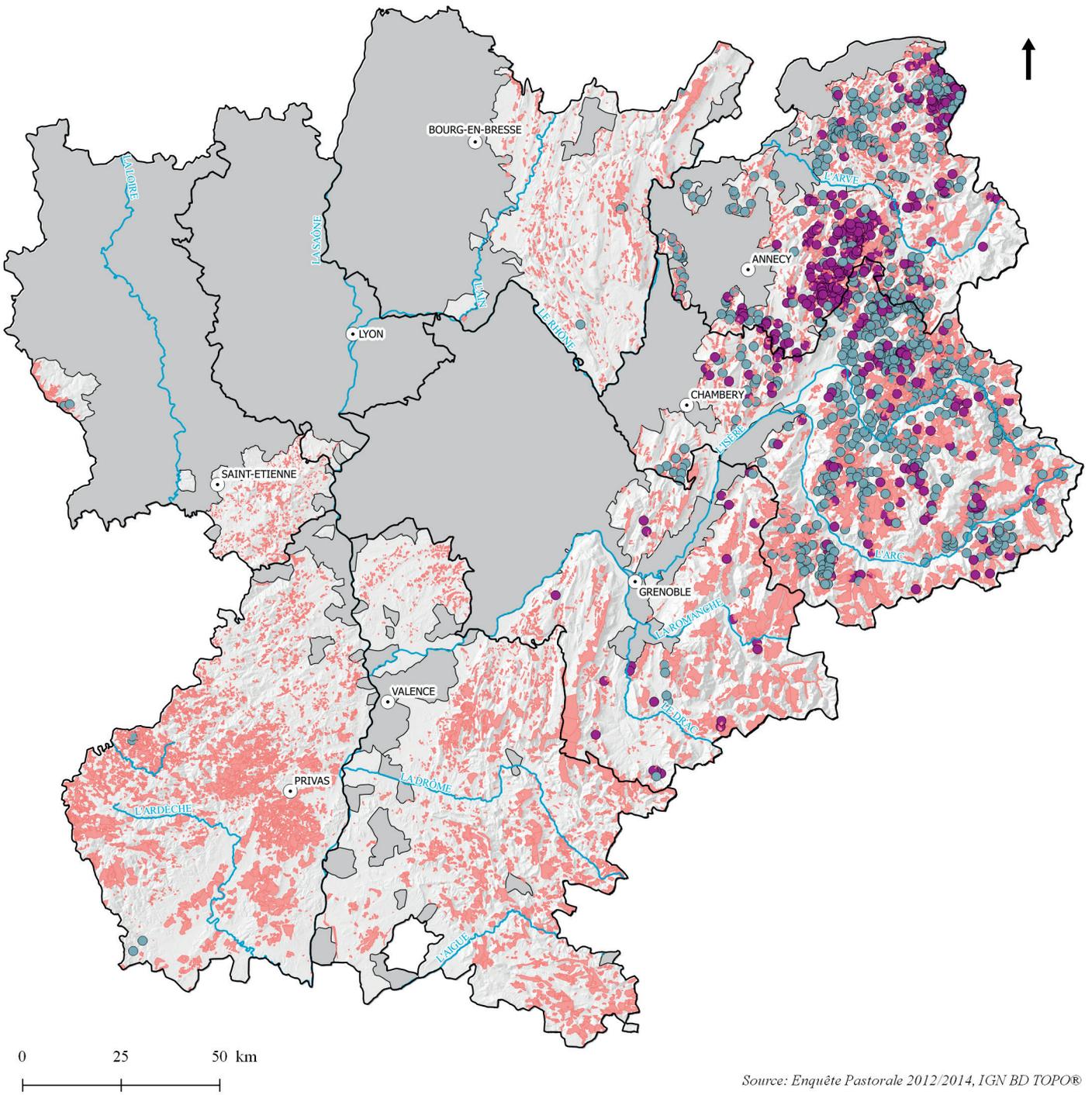


Activité de traite sur les zones pastorales

- Bovins
- Caprins
- Ovins
- Mixte

■ Communes non enquêtées

Carte 22 : Les activités de traite sur les zones pastorales



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Activité de traite et de transformation sur les espaces pastoraux

- Surface pastorale sans traite ni transformation
- Surface pastorale avec activité de traite sans transformation
- Surface pastorale avec activité de traite et de transformation

Communes non enquêtées

Carte 23 : Les activités de traite et de transformation sur les espaces pastoraux (unités et zones pastorales)

IX. Activités d'accueil et de vente sur les unités pastorales

L'accueil du public et la vente de produits à l'alpage peuvent être mises en œuvre en complément des activités pastorales classiques. Ces activités sont très diversifiées : visite, goûter, buvette, gîte d'alpage, point de vente directe de produits transformés à l'alpage, etc. En Rhône-Alpes, 4 % des unités pastorales sont le siège d'une activité d'accueil et 9 % de vente de produits agricoles.

L'enquête pastorale 2012/2014 s'est intéressée aux activités d'accueil et de vente sur les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive uniquement.

Plus de 100 unités pastorales disposent d'une activité, ponctuelle ou régulière, d'accueil du public et des produits agricoles issus des exploitations de la région sont vendus sur plus de 210 unités pastorales (Tableau 31 ; Carte 23 p. 95). L'accueil est présent sur de nombreux départements disposant d'unités pastorales à fonction spécialisée d'estive. En Savoie et Haute-Savoie, 84 alpages à l'échelle des deux départements, accueillent du public (4 % des alpages). Dans ces deux départements, dans 67 % des cas, l'accueil se fait sur des alpages bovins laitiers. On trouve la plupart du temps de la transformation fromagère en

Dans l'enquête pastorale 2012/2014, les notions d'**accueil** et de **vente** n'ont été abordées que pour les unités pastorales. L'absence d'information sur les zones pastorales ne signifie donc pas qu'il n'y a pas de vente ou d'accueil sur ces surfaces. L'accueil de public sur l'unité pastorale peut être une activité ponctuelle ou régulière. Elle couvre donc une diversité de pratiques : hébergement, restauration, découverte de l'alpage, classe verte, etc. Les activités de vente sur l'unité pastorale ont été définies comme la vente de produits agricoles issus de l'(des) exploitation(s) agricole(s) du gestionnaire de l'unité pastorale.

complément de la production de lait et d'accueil.

	Nombre d'unités pastorales réalisant de la vente (<i>pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>)	Nombre d'unités pastorales réalisant de l'accueil (<i>pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>)
Ain	0	4 (2%)
Ardèche	0	0
Drôme	0	-
Isère	5 (3%)	1 (1%)
Loire	0	0
Savoie	69 (7%)	33 (3%)
Haute-Savoie	141 (14%)	51 (5%)
Rhône-Alpes	215 (9%)	106 (4%)

Tableau 31 : Activité de vente et d'accueil sur les unités pastorales (en nombre et en pourcentage du nombre d'unités pastorales)

En Pays de Savoie, les unités pastorales avec une activité d'accueil ont des troupeaux de taille inférieure à la moyenne : moins de 100 vaches laitières et/ou moins de 100 chèvres laitières en Savoie et moins de 40 vaches laitières et/ou moins de 80 chèvres laitières en Haute-Savoie. Il s'agit donc plutôt de systèmes familiaux dont l'accueil est pris en charge par une personne déjà à l'alpage, mais ne nécessitant pas un salarié dédié. Les gros systèmes laitiers de Tarentaise ne sont, par exemple, moins adaptés à ce type de diversification.

Dans l'Ain, l'Isère et la Drôme, de l'accueil est réalisé sur 22 unités pastorales. Dans ces départements, il s'agit d'alpages à génisses ou à ovins allaitants. Il peut s'agir d'alpage structuré en groupements pastoraux (GP) ou non. Ces activités d'accueil viennent généralement en complément de gardiennage d'animaux non laitiers. L'Isère présente un taux d'accueil plus important que les autres départements de Rhône-Alpes (10 % des alpages).



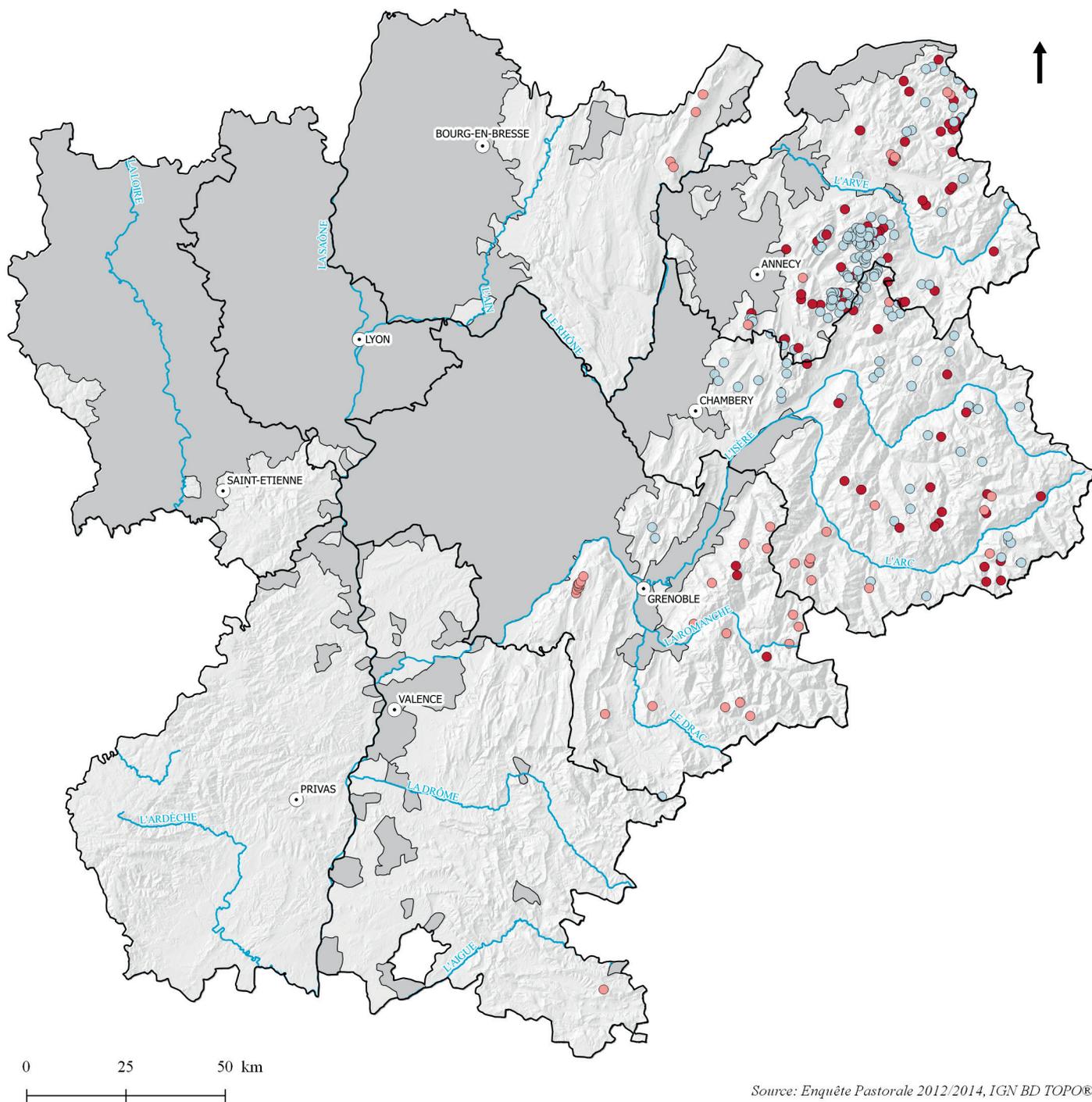
Concernant la vente de produit à l'alpage, elle est deux fois plus rependue que l'accueil à l'échelle régionale. Fortement liée à la production laitière et la transformation fromagère, elle est quasi exclusivement présente dans les Pays de

Savoie. 14 % des alpages haut-savoyards font de la vente sur place. Il s'agit de vente de petits fromages qui peuvent se produire et s'affiner à l'alpage au cours de la saison, ce qui en facilite la commercialisation en direct : Reblochon, Tom(m)e, Chevrotin et dans une moindre mesure Abondance.

Les fromages de garde (type Beaufort) se prêtent moins à la vente à l'alpage, même si la vente d'une partie de la production se fait sous cette forme (productions privées hors coopérative, Beaufort d'alpage, etc.). Les systèmes agro-pastoraux mettant en œuvre ces ventes à l'alpage sont essentiellement des systèmes familiaux similaires à ceux pratiquant l'accueil en Pays de Savoie.



Les alpages avec une activité de vente sur l'unité pastorale sont répartis de manière homogène sur les départements des deux Savoie sauf dans le massif des Aravis où l'on rencontre une très forte densité de vente de produit à l'alpage liée à l'importance des productions fermières.



Source: Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Activité d'accueil et de vente sur l'unité pastorale

- Activité de vente de produits issus de l'exploitation agricole
- Activité d'accueil de public sur l'unité pastorale
- Activité de vente de produits et d'accueil de public

■ Communes non enquêtées

Carte 24 : Activité d'accueil de public (régulièrement ou ponctuellement) et de vente de produits issus des exploitations utilisateurs des unités pastorales



X. Les travailleurs sur les unités pastorales

Environ 4 460 personnes dont 470 salariés travaillent sur les alpages de la région Rhône-Alpes. La main-d'œuvre nécessaire à la valorisation des unités pastorales est liée au type de cheptel estivé : les alpages laitiers nécessitent plus de main-d'œuvre. La part du salariat varie selon l'orientation animale et de la structure des unités pastorales.

L'enquête pastorale 2012/2014 s'est intéressée aux travailleurs sur les unités pastorales à fonction spécialisée d'estive uniquement, cette donnée étant trop compliquée à récolter sur les zones pastorales.

Loin d'être figé, l'emploi pastoral est en pleine mutation (féminisation de la profession, accroissement du niveau d'étude, etc.). Cependant, le recensement agricole ne peut distinguer précisément le travail à l'alpage (nombre de bergers, etc.). Contrairement aux travailleurs agricoles en

« bas », il est également beaucoup plus difficile à saisir du fait de son caractère saisonnier et nomade. L'enquête pastorale 2012/2014 permet de combler en partie cette lacune en proposant de décrire l'emploi pastoral.

Combien de travailleurs sur les unités pastorales ?

La main-d'œuvre sur les alpages est constituée de travailleurs salariés (bergers, aide-bergers, fromagers, vachers, etc.) ou non-salariés (éleveurs, aides familiales, etc.). Environ 4 460 personnes différentes travaillent sur les unités pastorales, dont environ 470 salariés (Tableau 32, p. 101). Les autres étant des éleveurs aidant à la mise en place des alpages ou des éleveur-bergers. À l'échelle de la région, ont été recensés environ 206 000 jours de travail soit 900 équivalents temps-plein (ETP) dont 47 000 jours salariés, soit 210 ETP.



L'enquête pastorale 2012/2014 a recensé :

- Les **personnes travaillant** sur les unités pastorales tous statuts confondus (salarié, éleveur, aide, bénévole, etc.), pour la gestion du troupeau et de l'alpage, et la conduite des autres activités sur l'alpage en incluant les travaux ponctuels et les corvées (clôture, tris, etc.). Les aides-bergers embauchés dans le cadre d'un contrat prédatation sont également comptabilisés ici. L'enquête pastorale 2012/2014 distingue ici les travailleurs **salariés** (bergers, aide-bergers, fromagers, vachers, etc.) des travailleurs **non-salariés** (éleveurs, aides familiales, etc.).

- Le nombre de **journées totales de travail** sur la période d'utilisation de l'unité pastorale, défini comme la somme du nombre de jours de travail de chaque travailleur enregistré sur l'ensemble de la durée d'utilisation de l'unité pastorale. Cette deuxième information permet de déterminer un équivalent temps-plein (ETP) calculé ainsi : 1 ETP = 228 jours de travail (253 jours ouvrés – 25 jours de congé). Comme pour le nombre de travailleurs, l'enquête pastorale distingue le nombre de **jours travaillés par des salariés** des **jours travaillés par des non-salariés**.

	Nombre de travailleurs	Nombre équivalents temps-plein (ETP)
Ain	≈320 personnes dont ≈20 salariés	≈10 ETP dont 6 ETP salariés
Ardèche	≈40 personnes dont ≈3 salariés	≈3 ETP dont ≈1 ETP salarié
Drôme	≈160 personnes dont ≈30 salariés	≈50 ETP dont ≈20 ETP salariés
Isère	≈700 personnes dont ≈110 salariés	≈80 ETP dont ≈50 ETP salariés
Loire	≈150 personnes dont ≈20 salariés	≈10 ETP dont ≈1 ETP salarié
Savoie	≈1 610 personnes dont ≈270 salariés	430 ETP dont ≈130 ETP salariés
Haute-Savoie	≈1 490 personnes dont ≈20 salariés	≈320 ETP dont ≈10 ETP salariés
Rhône-Alpes	≈4 460 personnes dont ≈470 salariés	≈900 ETP dont ≈210 ETP salariés

1 équivalents temps-plein (ETP) = 228 jours de travail

Tableau 32 : Personnes travaillant sur les unités pastorales (en nombre de personnes et en équivalents temps-plein)

Le travail par orientation animale

Le travail réalisé à l'alpage est fortement lié à l'orientation animale dominante de l'unité pastorale (Tableau 33). En moyenne, à l'échelle de la région, il faut compter environ deux jours de travail sur l'unité pastorale pour chaque unité gros bétail (UGB)²⁰ estivé. Néanmoins, certaines orientations animales nécessitent plus de main-d'œuvre. Les unités pastorales laitières (caprines et bovines) sont les plus exigeantes en termes de travail du fait de la traite et de la transformation fromagère (4 à 10 fois plus). Ces filières à forte valeur ajoutée permettent de faire appel à plus de main-d'œuvre. Les bovins non laitiers ou les ovins sont moins exigeants en termes de travail. Ce constat se retrouve dans les différents territoires de la région rhônalpine.

Du fait de l'absence du recensement du travail sur les alpages dans l'enquête pastorale 1996, il n'est pas possible de décrire son évolution dans cet atlas. Cependant, du fait de la prédation

Orientation animale dominante	Nombre de jours travaillés en alpage par UGB estivée
Bovins - vaches laitières	≈4
Bovins - non-lait	≈1
Bovins mixte	≈3
Ovins	≈1
Caprins	≈10
Équins/asins	≈2
Troupeaux mixtes	
Avec activité de traite	≈4
sans activité de traite	≈1
Toutes orientations animales confondues	≈2

Tableau 33 : Nombre de jours travaillés par UGB pâturant sur l'unité pastorale et par orientation animale dominante

grandissante sur les alpages ovins, le recours accru aux aides-bergers, qui viennent en appui des bergers²¹ a certainement augmenté le temps de travail passé sur ces unités pastorales.

²⁰ Voir définition « Unité de gros bétail (UGB) » p. 13.

²¹ Voir « Conduite des troupeaux sur les unités pastorales » p. 78.

L'emploi salarié sur les unités pastorales

La part du travail salarié sur les alpages dépend de l'orientation animale des unités pastorales (Tableau 34). Les alpages « ovins » font beaucoup appel à des salariés pour le gardiennage des troupeaux : 48 % du travail sur les unités pastorales « ovins » est réalisé par des salariés. Au contraire, les alpages bovins font plus appel à de la main-d'œuvre familiale.



Cependant, au-delà de l'effet « orientation animale », certains territoires embauchent plus de salariés que d'autres à orientation animale équivalente. C'est notamment le cas de l'Isère où l'on rencontre un taux de travail salarié plus

important que dans les autres départements du fait de la taille importante des unités pastorales incitant fortement à la structuration en groupements et l'embauche de salariés. De même pour les alpages laitiers, on observe une différence très marquée entre la Savoie où 30 % du travail réalisé sur les unités pastorales est réalisé par des salariés alors que le travail sur les alpages laitiers de Haute-Savoie, de taille plus modeste, est le fait de main-d'œuvre familiale. Ici encore, du fait de la taille importante des alpages bovins de Savoie, l'embauche de salariés est monnaie courante.



Orientation animale dominante des unités pastorales

	Bovins - vaches laitières	Bovins - non- lait	Bovins mixte	Ovins	Caprins	Équins/ asins	Troupeaux mixtes avec activité de traite	Troupeaux mixtes sans activité de traite
Ain	-	53 %	-	59 %	-	ε	-	99 %
Ardèche	-	0 %	-	51 %	ε	ε	-	0 %
Drôme	-	0 %	-	44 %	ε	ε	-	37 %
Isère	-	40 %	-	66 %	-	49 %	25 %	52 %
Loire	-	0 %	-	-	-	ε	-	34 %
Savoie	30 %	9 %	26 %	45 %	27 %	ε	20 %	1 %
Haute- Savoie	ε	3 %	4 %	28 %	ε	ε	5 %	ε
Rhône- Alpes	16 %	15 %	16 %	48 %	14 %	19 %	14 %	28 %

Unité : La part du travail salarié définie comme le rapport entre le nombre de jours salariés et le nombre de jours de travail total.

- : Pas d'unités pastorales de cette orientation animale dominante dans ce département ou nombre d'unités pastorales dans cette orientation inférieure ou égale à cinq.

L'orientation animale dominante a été calculée sur la base des effectifs pâturant.

Tableau 34 : Part du travail salarié par orientation animale dominante

Les unités pastorales gérées par des groupements pastoraux (GP) font plus appel à des salariées que les unités pastorales gérées par des gestionnaires individuels qui reposent davantage sur de la main-d'œuvre familiale. En effet, 59 % du travail produit sur les unités pastorales gérées par des GP sont le fait de salariés contre 14 % pour les unités pastorales gérées par des gestionnaires individuels. Sur les unités pastorales gérées par des groupements d'exploitations non constitués en GP, 25 % de la main-d'œuvre est salariée.

Au-delà de la présence permanente des bergers ou des aides-berger pendant la

période de l'estive, un travail de « corvée » en début d'estive (mise en place des clôtures, la remise en service des adductions d'eau, nettoyage des accès, etc.) est essentiel pour la bonne tenue des pratiques pastorales. Ces quelques jours passés par les éleveurs en alpage en début de saison sont primordiaux pour la mise en route de l'alpage. De même, pendant l'estive, la main-d'œuvre familiale, qu'il est parfois difficile de comptabiliser de manière exhaustive, joue ici et là (pour tenir la buvette, accueillir le public, etc.) un rôle important sur certains alpages (notamment haut-savoyards).

	Gestionnaire individuelle	Groupement pastoral (GP)	Groupement d'exploitations (hors GP)
Ain	44 %	61 %	77 %
Ardèche	8 %	87 %	-
Drôme	8 %	84 %	11 %
Isère	27 %	67 %	71 %
Loire	1 %	0 %	45 %
Savoie	21 %	70 %	3 %
Haute-Savoie	3 %	5 %	8 %
Rhône-Alpes	14 %	59 %	25 %

Unité : La part du travail salarié définie comme le rapport entre le nombre de jours salariés et le nombre de jours de travail total.

Tableau 35 : Travail salarié par type de gestionnaire (en pourcentage du travail salarié)

XI. Place du pastoralisme dans l'évolution de l'agriculture régionale

Quelle est la place du pastoralisme dans l'évolution de l'agriculture régionale ? Les dynamiques pastorales sont-elles le simple miroir des dynamiques agricoles locales ou les deux sont-elles déconnectées l'une de l'autre ? Ce chapitre montre que la réponse à cette question n'est pas simple et que les dynamiques comparées de l'agriculture du « bas » et du « haut » sont très variables en fonction des territoires et des productions animales. C'est cette diversité que ce chapitre se propose d'explorer. L'objectif est de nous interroger sur la place occupée par les unités pastorales à fonction d'estive dans le contexte de l'évolution régionale de l'agriculture.

Pour une meilleure lecture, les données utilisées pour ce chapitre se trouvent dans le paragraphe « Données sur l'évolution de l'agriculture et du pastoralisme » (p. 121).

Pourquoi analyser l'évolution du pastoralisme au regard des dynamiques agricoles ?

Pour maintes raisons, unités et zones pastorales sont de plus en plus importantes pour les exploitations agricoles. Tout d'abord, du fait du changement climatique, les ressources fourragères, produites de ces espaces, jouent un rôle de plus en plus important dans le système fourrager de ces exploitations. L'urbanisation et la pression foncière accrue en région rhônalpine pèsent sur le foncier agricole, de moins en moins accessible dans les vallées. Pour mieux valoriser les produits, les cahiers des charges des Appellations d'origine peuvent prévoir la provenance locale de l'alimentation des troupeaux et une part minimum de pâturage. Enfin, la politique agricole commune a reconnu, dans la programmation 2015-2020, les surfaces pastorales comme des espaces de production, en les dotant d'aides européennes comme le reste des surfaces agricoles. Ces espaces nouvellement aidés seront sans doute particulièrement convoités à l'avenir. C'est pour toutes ces raisons que les surfaces pastorales

constituent, de plus en plus, le prolongement des exploitations agricoles qui les exploitent et les mettent en valeur et expliquent le dynamisme de ces espaces.



La comparaison des deux dernières enquêtes pastorales (1996 et 2012/2014) nous permet d'étudier l'évolution de l'utilisation des unités pastorales à fonction spécialisée d'estive de la région. Cette dynamique peut être mise en regard de la dynamique observée dans les exploitations agricoles du territoire. Comment évolue le cheptel estivé par rapport aux cheptels des

exploitations agricoles de la région ? Quels modèles d'utilisation des unités pastorales se développent ? Observe-t-on une plus grande utilisation des unités pastorales par des troupeaux extérieurs aux exploitations agricoles des territoires où celles-ci sont implantées ? Ou, au contraire, assistons-

nous à une plus grande utilisation des unités pastorales par des troupeaux « locaux » ? La comparaison de l'évolution des unités pastorales et celle de l'évolution de l'agriculture régionale permet, en partie, de répondre à ces questions.

Méthodologie d'analyse des évolutions du pastoralisme et agricoles

Pour analyser l'évolution des unités pastorales au regard de celle de l'agriculture régionale, quatre enquêtes sont mobilisées (Figure 44). La comparaison des deux dernières enquêtes pastorales (1996 et 2012/2014) permet d'analyser l'évolution de l'utilisation des unités pastorales tandis que les recensements agricoles 2000 et 2010 sont

un moyen d'étudier l'évolution de l'agriculture dans les exploitations. Il faut noter que le laps de temps qui sépare les deux dernières enquêtes pastorales est bien plus long que celui entre les deux derniers recensements agricoles, ce qui nous oblige à une certaine prudence dans l'interprétation.

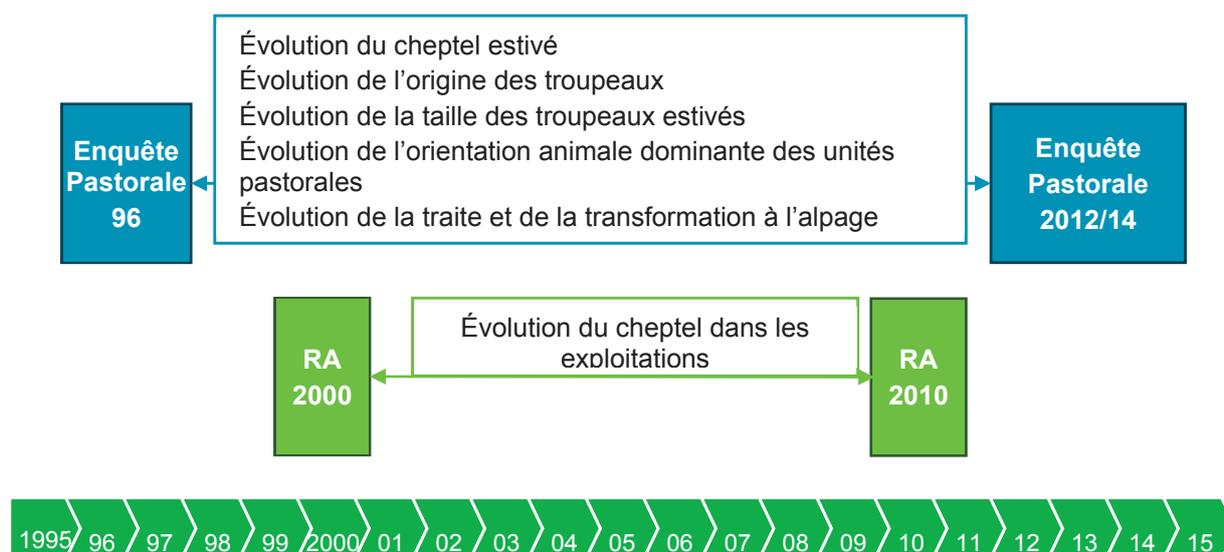


Figure 44 : Comparaisons possibles entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 et les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010

Dans cette analyse, la comparaison entre les deux recensements agricoles porte sur l'évolution du cheptel dans les exploitations (Tableau 37, p. 121). Les évolutions étudiées entre les deux enquêtes pastorales portent, dans ce chapitre, sur l'évolution : *i*) du cheptel estivé (Tableau 38, p. 122 ; Carte 25, p. 116 à Carte 29, p. 120) ; *ii*) de la taille des troupeaux estivés (Tableau 39 p. 123) ; *iii*) des effectifs de vaches laitières traits à l'alpage et de l'évolution de la

transformation à l'alpage (Tableau 40, p. 123) ; *iv*) de l'origine géographique des troupeaux pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales (Tableau 41, p.124 à Tableau 44 p.125) ; *v*) de l'orientation animale dominante des unités pastorales (Tableau 45, p. 126).

Pour comparer l'enquête pastorale avec les données du recensement agricole, les catégories animales décrites dans le tableau 36 ont été utilisées. Cette analyse se concentrera sur ces quatre types

d'animaux. Les effectifs équins et asins estivés étant faibles ($\approx 1\,600$ UGB), l'évolution de ce cheptel ne sera pas traitée ici.

Sur la base de ces données, une analyse de la dynamique comparée de l'agriculture et de l'utilisation des unités pastorales sera menée à l'échelle régionale puis département par département²².

Dénomination recensement agricole (2000 et 2010)	Dénomination Enquête pastorale (96 et 2012/2014)
Vaches laitières	Vaches laitières
Vaches nourrices + Autres bovins*	Bovins non laitiers
Ovins	Ovins
Caprins	Caprins

*Les bovins de moins d'un an ne sont pas comptabilisés du fait de leur quasi-absence en alpages.

Tableau 36 : Catégories animales utilisées pour comparer l'enquête pastorale et le recensement agricole

Quelles dynamiques sur les unités pastorales et dans les exploitations agricoles de la région?

La comparaison entre les deux derniers recensements agricoles (2000 et 2010), permet de dégager les grandes tendances suivantes quant à l'évolution du cheptel des exploitations agricoles de la région (Tableau 37, p. 121) :

- Une diminution du cheptel de vaches laitières (-12 %) selon une dynamique sensiblement identique à celle observée à l'échelle nationale.
- Une diminution des bovins hors vaches laitières (-4 %) légèrement plus faible en Rhône-Alpes qu'en France (-6 %).
- Une diminution du cheptel ovin (-9 %), mais de manière plus limitée qu'à l'échelle nationale où le déclin du cheptel est important (-20 %). Il faut donc noter que les effectifs ovins se maintiennent mieux en Rhône-Alpes que dans le reste de la France.
- Les effectifs caprins sont plutôt en hausse (+1 %). En France, les effectifs caprins sont également en hausse nette (+16 %) sur la période.

À l'échelle régionale, alors que sur la période 2000 à 2010, les effectifs des exploitations agricoles de la zone semblent plutôt en régression, nous observons, au contraire, un maintien, voire une progression, du cheptel estivé sauf pour les bovins non-lait dont l'effectif estivé chute. Entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014, l'effectif total estivé hors équins/asins est resté globalement stable : +1 % (Tableau 38). Il faut noter un accroissement important des effectifs ovins, caprins et vaches laitières en production estivés sur les unités pastorales (plus de 10 % d'effectifs supplémentaires pour ces trois cheptels) et une baisse des effectifs des bovins hors vaches laitières (-10 %).

Ces quelques chiffres nous indiquent clairement que la dynamique (d'accroissement ou de diminution) du cheptel estivé sur des unités pastorales est bien différente de celle des exploitations agricoles. Ce sont ces différences que nous allons essayer d'explorer et d'expliquer dans ce chapitre. Pour cela, nous analyserons successivement pour les

²² Comme décrit dans la partie « Mesure des évolutions des unités pastorales entre l'enquête pastorale 1996 et l'enquête pastorale 2012/2014 » (p. 14) des comparaisons entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 sont possibles que

pour les seuls départements de l'Ain, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. De ce fait, nous n'étudierons que ces départements dans ce chapitre.

différents départements avec un nombre suffisant d'unités pastorales (Ain, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie) l'évolution des alpages au regard de celle des systèmes d'élevage du territoire. Il est, en effet difficile, d'expliquer quoi que ce soit à une échelle régionale sans avoir au préalable essayé de comprendre, territoire

par territoire, les dynamiques de l'agriculture et de l'utilisation des alpages. Bien entendu, au sein d'un même département, une certaine diversité infradépartementale peut-être observée que ce chapitre n'explorera pas.

Dynamiques comparées dans l'Ain

Analysons ce qui se passe dans les exploitations de l'Ain. Entre 2000 et 2012, les effectifs dans les exploitations sont en forte baisse (Tableau 37). Le nombre de vaches laitières en production a reculé de manière considérable (-7 500 têtes, -5 %) tout comme celui des autres bovins (-7 700 têtes, -8 %). Il existe un cheptel réduit de caprin qui est lui aussi en baisse (-1 400 têtes, -15 %). En 2010 le nombre d'ovins est au même niveau qu'en 2000 (≈22 700 têtes).



Regardons maintenant ce qui se passe sur les unités

pastorales de l'Ain. Sur les unités pastorales de l'Ain, on observe entre 1996 et 2012/2014 (Tableau 38), un accroissement fort du nombre d'ovins pâtureant sur les unités pastorales à fonction d'estive (+2 500 têtes, +156 %) tandis que dans le même temps, le nombre de bovins non laitiers est en baisse (-2 100 têtes, -23 %). Le nombre de vaches laitières estivées dans l'Ain est resté le même (≈120 têtes). Le cheptel caprin estivé dans le département est faible. L'orientation animale dominante des unités pastorales de l'Ain, est un peu moins spécialisée « bovins non-lait » en 2012/2014 qu'il ne l'était en 1996. En 1996, 92 % des unités pastorales étaient en bovins non-lait contre 89 % en 2012/2014. Par contre, le nombre d'unités pastorales « ovins » augmente (2 % des unités pastorales en 1996 contre 5 % en 2012/2014). La taille moyenne des troupeaux est en hausse pour tous les cheptels estivés.

Quelle analyse par catégorie animale ?

Ovins

Le nombre d'ovins estivés sur les unités pastorales de l'Ain augmente de 2 500 têtes quand bien même le nombre d'ovins dans les exploitations du département reste le même entre 2000 et 2010. Sur ces 2 500 têtes supplémentaires, la quasi-totalité de ces nouveaux ovins provient d'Isère. Le nombre d'ovins estivé sur des unités pastorales au 15 juillet provenant de l'Ain est très légère hausse entre les deux dernières enquêtes pastorales. Les unités pastorales de l'Ain sont donc toujours utilisées par des ovins du département de la même manière qu'en 1996. On constate que quelques troupeaux ovins transhumants font une timide apparition sur les unités pastorales de l'Ain.

de basses altitudes, qui ne sont pas de véritables alpages.

Bovins non-lait

Les effectifs de bovins non-lait sont en baisse aussi bien sur les unités pastorales entre les deux dernières enquêtes pastorales du département que dans les exploitations agricoles de l'Ain entre 2000 et 2010. La baisse observée du cheptel estivé sur le département au 15 juillet s'explique essentiellement par la baisse de bovins non-lait provenant de l'Ain. Les effectifs bovins hors vaches laitières provenant d'autres départements sont, en effet, restés stables entre 1996 et 2012/2014. Le déclin des effectifs bovin viande et laitier dans l'Ain explique la chute des effectifs de bovins non-lait recensés sur les unités pastorales entre les deux dernières enquêtes pastorales qui sont de moins en moins estivés sur les unités pastorales de l'Ain. En effet, les unités pastorales de l'Ain sont essentiellement pâturées par des jeunes bovins. La crise de l'élevage au niveau départemental se reflète donc en partie sur les effectifs présents en alpage.

Caprins

L'effectif caprin estivé dans l'Ain est faible dans ce département avec le moins de caprins de la région Rhône-Alpes

Vaches laitières

La présence des vaches laitières sur les unités pastorales de l'Ain reste très anecdotique. Les vaches laitières sont présentes sur quelques unités pastorales

Dynamiques comparées en Isère

Analysons ce qui se passe dans les exploitations iséroises. Entre 2000 et 2010, en Isère, les effectifs des différents cheptels sont plutôt en baisse (Tableau 37), exception faite des ovins dont le nombre progresse (+4 500 têtes, +8 %). Le nombre de vaches laitières a subi une diminution inquiétante (-3 500 têtes, -21 %) tout comme celui des bovins non-lait (-6 800 têtes, -18 %) beaucoup plus forte que celle observée en Rhône-Alpes ou en France. Le cheptel caprin se maintient difficilement (-2 300 têtes, -3 %). **Regardons maintenant ce qui se passe sur les alpages isérois.** Sur les unités pastorales du département, on observe



(Tableau 38), un accroissement fort du nombre d'ovins pâturent sur les unités pastorales à fonction d'estive (+8 800 têtes, +9 %). Le nombre de bovins non-lait (bovins allaitants) est en baisse (-1 200 têtes, -11 %). Le cheptel caprin pâturent sur les alpages du département au 15 juillet passe de 700 à 500 têtes. Enfin, les troupeaux de vaches laitières estivées demeurent quasi inexistantes. En ce qui concerne l'orientation animale dominante des unités pastorales iséroises, nous observons une diminution importante d'unités pastorales à orientation animale dominante « bovins non-lait ». La taille moyenne des troupeaux est en hausse pour tous les cheptels notamment les bovins non-lait (dont la taille moyenne passe de 76 à 105 têtes). Il semble donc que les troupeaux de bovins non-lait pâturent sur les unités pastorales iséroises soient de plus grande taille sur un nombre plus réduit d'unités pastorales.

Quelle analyse par catégorie animale ?

Ovins

Le nombre d'ovins pâturent sur les unités pastorales d'Isère progresse de manière plus importante que le nombre d'ovins présent sur les exploitations du département. L'accroissement des effectifs estivés est dû à l'accroissement des ovins provenant d'Isère (+3 200 têtes) et de l'accroissement des ovins provenant d'autres territoires (+5 600 têtes). Les alpages permettent donc d'accompagner la croissance des ovins des exploitations iséroises en parallèle de la progression du modèle « ovin transhumant ».

Caprins

Les évolutions enregistrées des effectifs caprins sont de faible amplitude en Isère. Pour ce cheptel, il est donc difficile de cerner une évolution de la place du pastoralisme dans le contexte d'évolution de l'agriculture iséroise.

Vaches laitières

En 1996 comme en 2012/2014, on n'observe guère plus de vaches laitières

pâturent sur les alpages isérois (<100 têtes). Le cheptel de vaches laitières du département diminue de manière inquiétante. Le pastoralisme ne joue pas de rôle pour les exploitations en bovin lait d'Isère où la production du lait de montagne n'a pas recours aux alpages.

Bovins non-lait

Les effectifs de bovins non-lait sont en baisse aussi bien sur les alpages que dans les exploitations iséroises. La baisse observée du cheptel estivé au 15 juillet s'explique par la baisse des effectifs de bovins non-lait provenant d'Isère pâturent sur les alpages d'Isère (-2 000 têtes), mais également par la baisse des effectifs provenant d'autres départements (-300 têtes). Le déclin de la filière bovin viande en Isère et dans les territoires d'origine des bovins non-lait transhumant (Hautes-Alpes) semble se répercuter sur les effectifs de bovins non-lait inalpés de ce département.

Dynamiques comparées en Drôme

Analysons ce qui se passe dans les exploitations drômoises. En 2010, la Drôme possède les cheptels ovins et caprins les plus importants de la région Rhône-Alpes et le cheptel bovin le plus réduit. L'évolution des quatre catégories animales analysées dans ce chapitre suit une évolution similaire à la moyenne régionale entre les recensements agricoles 2000 et 2010 (Tableau 37). On constate, en effet, une baisse des effectifs ovins (-11 %, -10 900 têtes). Les effectifs bovins deviennent de plus en plus rares : -1 000 vaches laitières (-18 %) et -900 bovins non-lait (-6 %). Les effectifs caprins restent quant à eux stables.



Regardons maintenant ce qui se passe sur les unités pastorales drômoises. Entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 (Tableau 38), on dénombre au 15 juillet sur les unités pastorales de la Drôme plus d'ovins estivés (+3 100 têtes, +10 %). Le nombre de caprins pâturant sur des unités pastorales du département est faible et est resté stable entre les deux enquêtes (≈170 têtes). Le cheptel de bovins non-lait est passé de 3 300 à 3 100 têtes soit une baisse de -6 %. Il n'y avait pas et il n'y a pas d'unités pastorales « vaches laitières » en Drôme. Le nombre d'unités pastorales « caprins » est resté stable. La taille des troupeaux est en hausse importante : +28 % pour les ovins et +56 % pour les bovins non-lait.

Quelle analyse par catégorie animale ?

Ovins

On observe donc une baisse importante du cheptel ovin de la Drôme, mais une augmentation du cheptel estivé sur les unités pastorales du département. Sur les 3 100 ovins supplémentaires estivés, deux tiers sont originaires du département et un tiers d'autres départements. Il y a donc un contraste entre d'une part des effectifs ovins qui se développe en zone de montagne tandis que dans le reste du département les filières ovines sont plutôt en perte de vitesse. Ces effectifs ovins locaux montent davantage en alpage où ils côtoient des troupeaux transhumants, qui semblent en très légère hausse, provenant d'autres départements (Hautes-Alpes, Vaucluse). Néanmoins, les troupeaux ovins pâturant sur les unités pastorales du département restent principalement des troupeaux drômois (73 %).

Caprins

Le cheptel caprins estivé au 15 juillet sur des unités pastorales en Drôme est très faible (≈170 têtes en 2012/2014). Par contre, environ 8 400 caprins pâturent sur les zones pastorales au 15 juillet. Dans

ce département, ce cheptel (≈38 500 en 2010) est composé essentiellement de chèvres à vocation laitière et de chevrettes de renouvellement. Ces exploitations laitières ne sont pas utilisatrices des unités pastorales à fonction spécialisée d'estive du département.

Vaches laitières

Les quelque 159 exploitations drômoises qui possèdent en 2010 des vaches laitières n'ont pas recours aux alpages.

Bovins non-lait

Les effectifs de bovins non-lait sont en baisse aussi bien sur les unités pastorales au 15 juillet entre 1996 et 2012/2014 que dans les exploitations drômoises entre 2000 et 2010. La baisse du cheptel estivé au 15 juillet est due à la baisse du cheptel estivé provenant des exploitations drômoises (-300 têtes). Ici encore, la diminution des effectifs en bovin non-lait dans les alpages est le miroir de celle observée dans les exploitations de la Drôme. Les effectifs provenant d'autres départements restent faibles (≈500 bovins non-lait ; 16 % des effectifs)

Dynamiques comparées en Savoie

Analysons ce qui se passe dans les exploitations savoyardes. Il faut noter qu'entre 2000 et 2010 les effectifs en Savoie se maintiennent très bien en comparaison de la moyenne régionale (Tableau 37). On constate une augmentation des effectifs ovins (+4 %, +1 500 têtes) et caprins (+7 %, +600 têtes). On observe également une diminution très légère des effectifs de vaches laitières (-4 %, -1 300 têtes) et une baisse plus importante des bovins non-lait (-6 %, -1 700 têtes). **Regardons maintenant ce qui se passe sur les**



alpages savoyards. Entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 (Tableau 38), on dénombre au 15 juillet sur les alpages savoyards plus de vaches laitières (+17 %, +2 200 têtes) et d'ovins (+12 %, +15 400 têtes) et moins de bovins non-lait (-3 %, -500 têtes). Les effectifs caprins restent stables (-400 têtes). La transformation à l'alpage du lait de vache progresse en Savoie (+1 500 vaches laitières). En ce qui concerne l'orientation animale dominante des unités pastorales savoyardes, on observe que la proportion des alpages « vaches laitières » est en légère progression tandis que dans le même temps, la proportion des alpages « bovins mixte » baisse. La taille moyenne des troupeaux est en hausse pour tous les cheptels sauf les bovins non-lait.

Quelle analyse par catégorie animale ?

Ovins

Le nombre d'ovins est en très forte hausse entre les deux enquêtes pastorales quand bien même les effectifs d'ovins des exploitations savoyardes progressent, mais dans une moindre mesure, entre 2000 et 2010. Sur alpages savoyards, les effectifs ovins pâturent au 15 juillet sur des unités pastorales provenant de Savoie sont en légère hausse (+1 200 têtes, +3 %) due à une dynamique d'installation en zone de haute-montagne. Les effectifs d'ovins provenant d'autres départements augmentent fortement (+14 100 têtes, +15 %). En 2012, 71 % des ovins qui pâturent dans les alpages savoyards sont des transhumants (principalement des Bouches-du-Rhône). Il semble que les alpages aient permis d'accompagner l'accroissement des cheptels ovins originaires de Savoie malgré l'explosion de la transhumance ovine vers la Savoie. Pour les ovins, il n'apparaît donc pas que la croissance des effectifs transhumants vient « empiéter » l'utilisation, par les exploitations savoyardes des alpages du département pour l'estive des ovins. De plus, s'il existait auparavant une forme de concurrence entre l'utilisation des alpages

par des troupeaux ovins et des troupeaux de vaches laitières, celle-ci n'a plus lieu.

Caprins

Pour les caprins, les évolutions enregistrées sont de faible amplitude. Il est donc difficile de conclure quant à l'évolution de l'utilisation des alpages par les caprins. On constate néanmoins qu'il y a plus de caprins sur les exploitations savoyardes et à peu près autant au 15 juillet sur les alpages. Il faut noter que ce sont de plus en plus de caprins allaitants et de moins en moins des caprins laitiers. Ces caprins proviennent de plus en plus de la Savoie (+500 têtes) et de moins en moins d'autres départements (-900 têtes). Il semblerait donc que l'utilisation des alpages savoyards par des effectifs locaux se développerait. Il y a donc une dynamique d'installation en caprins en Savoie avec des installations en alpage. La transhumance caprine vers la Savoie régresse.

Vaches laitières

On observe une augmentation du nombre de vaches laitières estivées au 15 juillet sur les unités pastorales savoyardes quand bien même on constate une baisse des effectifs dans les exploitations

savoyardes. Cette différence ne peut s'expliquer par la transhumance de troupeaux de vaches laitières, car la quasi-totalité des vaches laitières estivées provient des exploitations agricoles de la Savoie (seulement 5 % des vaches laitières pâturant au 15 juillet sur les alpages savoyards ne proviennent pas de Savoie). Par contre, le nombre de vaches laitières savoyardes pâturant sur les unités pastorales de Savoie provenant de la commune même de l'unité pastorale est en hausse (+2 700 têtes). Ceci reflète donc une plus grande montée à l'alpage des vaches laitières des zones de haute montagne, et ce notamment dans l'aire de l'AOP Beaufort dans un contexte départemental de diminution des effectifs de vaches laitières et des exploitations en bovins lait. On assisterait donc au développement du cheptel en zone de haute montagne alors que dans le reste du département, le cheptel diminue. Du fait de la valorisation du lait en zone AOP, les effectifs de vaches laitières en zone de montagne augmentent. L'accroissement du nombre de vaches laitières en alpage à la belle saison accompagne donc la croissance du cheptel des communes à proximité des unités pastorales. Cette dynamique explique le bon maintien du cheptel savoyard en comparaison à la moyenne nationale.

Bovins non-lait

Comment interpréter la baisse des bovins non-lait sur les alpages et dans les exploitations du département ? On constate que l'alpage est donc de moins en moins utilisé par les troupeaux de « bovins non-lait » du département, mais l'est davantage par des troupeaux d'autres départements. Nous observons, en effet, sur les unités pastorales savoyardes au 15 juillet, une baisse du nombre de bovins non-laits savoyards estivés (-1 500 têtes) tandis que le nombre de bovins hors vaches laitières provenant d'autres départements estivés en hausse (+900 têtes) (Tableau 43). La hausse du nombre de bovins non-lait extérieurs estivés sur les unités pastorales compense donc, en partie seulement, la baisse du nombre de bovins non-laits estivés provenant de Savoie. La diminution d'effectifs de « bovins non-lait » en alpage est le reflet de ce qui se déroule sur les exploitations du département. Néanmoins, les alpages de Savoie restent attractifs pour des bovins non-lait provenant d'autres départements (Isère, Hautes-Alpes, etc.). La concurrence avec les vaches laitières pourrait expliquer la diminution des effectifs de bovin non-lait inalpés au 15 juillet.

Dynamiques comparées en Haute-Savoie

Analysons ce qui se passe dans les exploitations haut-savoyardes. Entre 2000 et 2010, en Haute-Savoie, les effectifs des différents cheptels sont plutôt en baisse sauf pour les caprins qui se portent plutôt bien (Tableau 37) : l'effectif du département est en hausse (+20 %, +1 400 têtes). Les effectifs sont en baisse pour les vaches laitières (-10 %, -5 500 têtes), les ovins (-18 %, -4 800 têtes) et les bovins « non-lait » (-5 %, -2 000 têtes). **Regardons maintenant ce qui se passe sur les alpages haut-savoyards.** Entre l'enquête pastorale



1996 et 2012/2014 (Tableau 38), on dénombre au 15 juillet sur les alpages haut-savoyards davantage d'effectifs. Dans le détail, c'est plus d'ovins (+21 %, 5 500 têtes) et plus de caprins (+44 %, +1 700 têtes). Les effectifs bovins sont quant à eux plutôt stables voire en légère hausse : + 100 vaches laitières (+1 %) et +700 bovins non laitiers (+4 %). La transformation à l'alpage du lait de vache régresse en Haute-Savoie (-1 500 vaches laitières). Ce bon maintien des effectifs estivés en alpage contraste donc avec la régression des effectifs dans les exploitations agricoles du département. En ce qui concerne l'orientation animale dominante des unités pastorales haut-savoyardes, on observe une diminution d'unités pastorales à orientation animale dominante « vaches laitières » et « bovin mixte » et une progression des unités pastorales à orientation animale « bovins non-lait » et « ovins ». La taille moyenne des troupeaux est en hausse pour tous les cheptels sauf les troupeaux de vaches laitières.

Quelle analyse par catégorie animale ?

Ovins

Pour les ovins, on constate des différences importantes entre le cheptel estivé, qui progresse de manière importante, et le cheptel sur les exploitations, qui quant à lui, régresse de manière tout aussi impressionnante. Le nombre d'ovins provenant des exploitations haut-savoyardes estivés sur les unités pastorales de Haute-Savoie reste stable ($\approx 21\,500$ têtes) quand bien même le nombre d'ovins haut-savoyards diminue. Par contre, nous observons un accroissement du nombre d'ovins transhumants qui passe de 4 200 à 9 900 têtes entre 1996 à 2012/2014. Cette hausse impressionnante des effectifs ovins transhumants (+135 %) dans ce département doit être néanmoins nuancée au regard des effectifs beaucoup plus importants des animaux transhumants pâturant sur les alpages voisins de Savoie ou d'Isère. En effet, le nombre d'ovins transhumants pâturant sur les alpages de Haute-Savoie était et demeure bien inférieur à ceux observés sur les alpages d'Isère ou de Savoie. En Haute-Savoie, on

observe donc à l'émergence de flux de transhumance ovine vers les alpages haut-savoyards pourtant de petites tailles. La saturation des alpages méridionaux expliquerait-elle ce phénomène ? En parallèle, se maintient un cheptel réduit d'ovins provenant d'exploitations haut-savoyardes qui continuent de pâturer sur les unités pastorales malgré la chute du nombre d'ovins observée dans le département.

Caprins

L'analyse est ici également assez intéressante pour les caprins de Haute-Savoie. Il y a plus de caprins en alpages et plus de caprins sur les exploitations du département. L'analyse de l'origine des caprins fait apparaître qu'il y a plus de caprins du département (+1 000 têtes), mais également un peu plus de caprins transhumants pâturant sur les alpages de Haute-Savoie (+1 100 têtes). Ces caprins transhumants sont des caprins allaitants (chèvres du Rove). Les alpages accompagnent donc l'accroissement des effectifs caprins allaitants du département

en parallèle d'un développement d'un cheptel caprin viande transhumant pâturant sur les unités pastorales de Haute-Savoie.

Vaches laitières

Pour les vaches laitières, le recensement agricole indique une baisse du nombre de vaches laitières entre 2000 et 2010, mais l'enquête pastorale indique un maintien des effectifs estivés au 15 juillet. L'origine des vaches laitières est quasiment identique entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014. Ceci indique donc un maintien du cheptel dans les zones de montagne de Haute-Savoie dans un contexte départemental de baisse des effectifs. Comme en Savoie -mais dans une moindre mesure- la valorisation du lait de vache en zone AOP permet le maintien voire l'accroissement des effectifs de vaches laitières en zone de montagne. Ceci explique le maintien d'une utilisation importante des alpages par les exploitations de montagne.

Bovins non-lait

En ce qui concerne les bovins non laitiers, on constate une dynamique

similaire à celle observée pour les vaches laitières (accroissement du cheptel estivé et diminution sur les exploitations haut-savoyardes). La part des troupeaux d'origine extradépartementale est la même entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014. On peut faire l'hypothèse que cet accroissement est dû à l'augmentation de la montée en alpage des génisses tandis que les vaches laitières sont de plus en plus souvent gardées à proximité des exploitations. Au 15 juillet, sur les 16 200 vaches laitières en production pâturant sur des espaces pastoraux, 47 % le sont sur des unités pastorales (contre 94 % en Savoie). La montée en alpage de génisses sur d'anciens alpages laitiers (car plus aux normes, vétustes, arrêt activité de l'exploitation, etc.) explique la diminution des unités pastorales à orientation animale dominante « vaches laitières » au profit de la progression des unités pastorales à orientation animale « bovins non-lait » observée dans la comparaison de l'enquête pastorale 1996 et 2012/2014.

Conclusion à l'échelle de la région

Quel bilan tirer de ces analyses département par département ?

Globalement, si le cheptel des exploitations agricoles semble diminuer, le nombre d'animaux estivés est toujours aussi important.

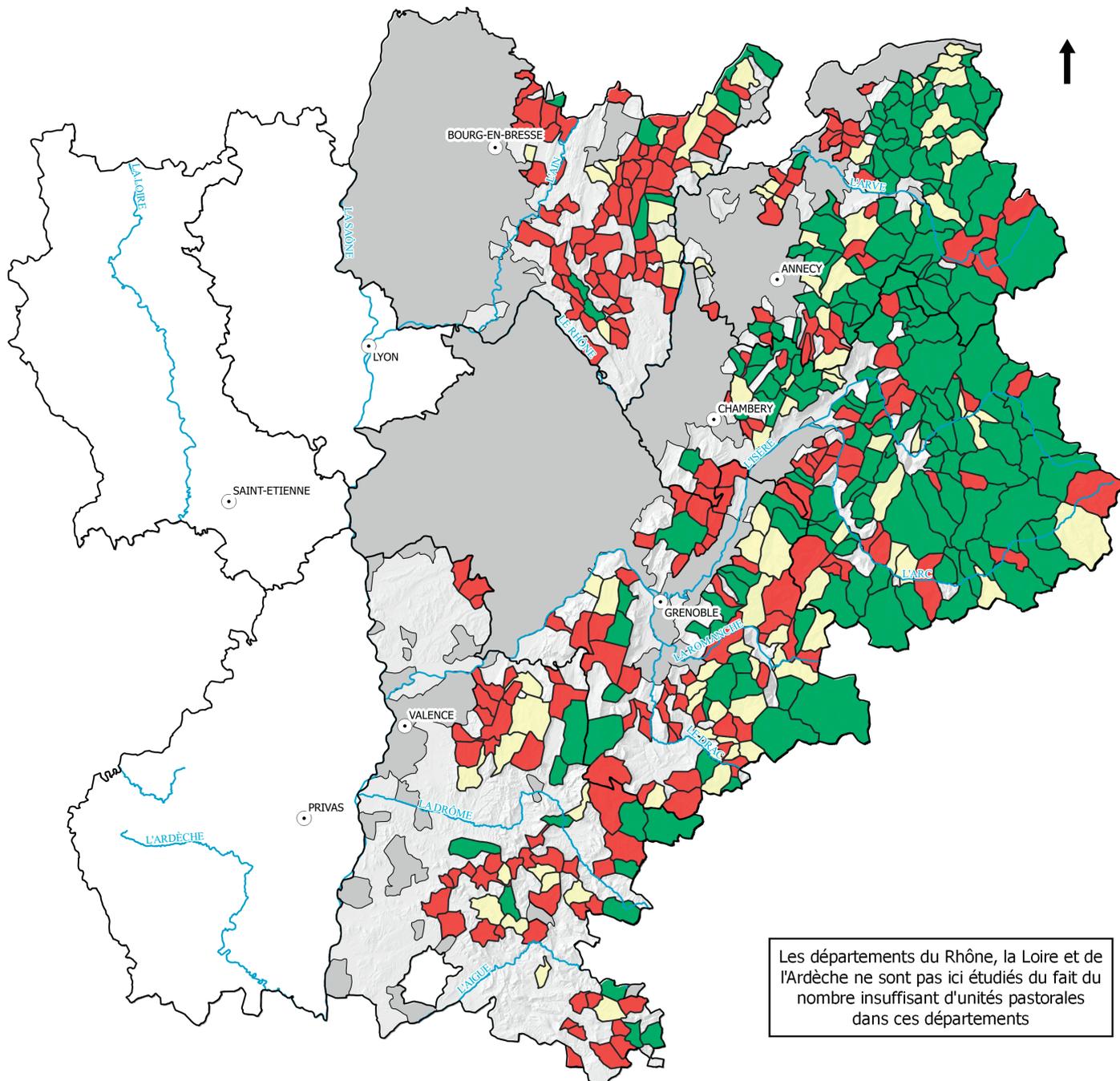
Les ovins sont de plus en plus nombreux à pâturer sur les unités pastorales de Rhône-Alpes. La plupart des effectifs sont des effectifs transhumants. Aux départements où la transhumance ovine était déjà bien implantée (Savoie, Isère, Drôme), s'ajoute maintenant la Haute-Savoie et dans une moindre mesure l'Ain où l'on observe la timide émergence d'un modèle de transhumance ovine. L'émergence de ce modèle (Haute-Savoie et Ain), son maintien (Drôme) ou son développement (Savoie et Isère) ne semble pas concurrencer les exploitations de la région qui utilisent de plus en plus les alpages de leurs départements. En Haute-Savoie et dans la Drôme, ce plutôt bon maintien des ovins en montagne contraste avec la perte de vitesse de ce cheptel.



Dans ce chapitre, nous n'avons pu analyser les évolutions du cheptel caprin qu'en Savoie et en Haute-Savoie. Dans ces deux départements, les alpages accompagnent l'accroissement des effectifs caprins locaux qui monte de plus en plus en alpages. En parallèle, les effectifs de chèvres allaitantes (chèvres du Rove) provenant d'autres départements sont plutôt en baisse en Savoie et en hausse en Haute-Savoie.

Pour les vaches laitières, en Savoie et en Haute-Savoie, on constate que les exploitations en bovin lait se maintiennent du fait de la meilleure valorisation du lait sous appellation qui explique un recours important à l'alpage. Ce phénomène est surtout observé en Savoie, mais également en Haute-Savoie. Dans les autres départements, l'alpage n'est pas utilisé dans les systèmes de production des exploitations en bovin lait.

À l'échelle régionale, le déclin observé de bovins hors vaches laitières semble expliquer la baisse des effectifs estivés. Néanmoins, en Haute-Savoie, les génisses prennent le relais et permettent le maintien de bovins hors vaches laitières. En Savoie, des effectifs transhumants d'autres régions compensent la baisse des effectifs estivés locaux.



Les départements du Rhône, la Loire et de l'Ardèche ne sont pas ici étudiés du fait du nombre insuffisant d'unités pastorales dans ces départements

Source : Enquête Pastorale 1996, Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Évolution des effectifs pâturant sur les unités pastorales au 15 juillet en UGB*

- Augmentation du cheptel estivé (en UGB)
- Stabilité du cheptel estivé (en UGB)
- Diminution du cheptel estivé (en UGB)

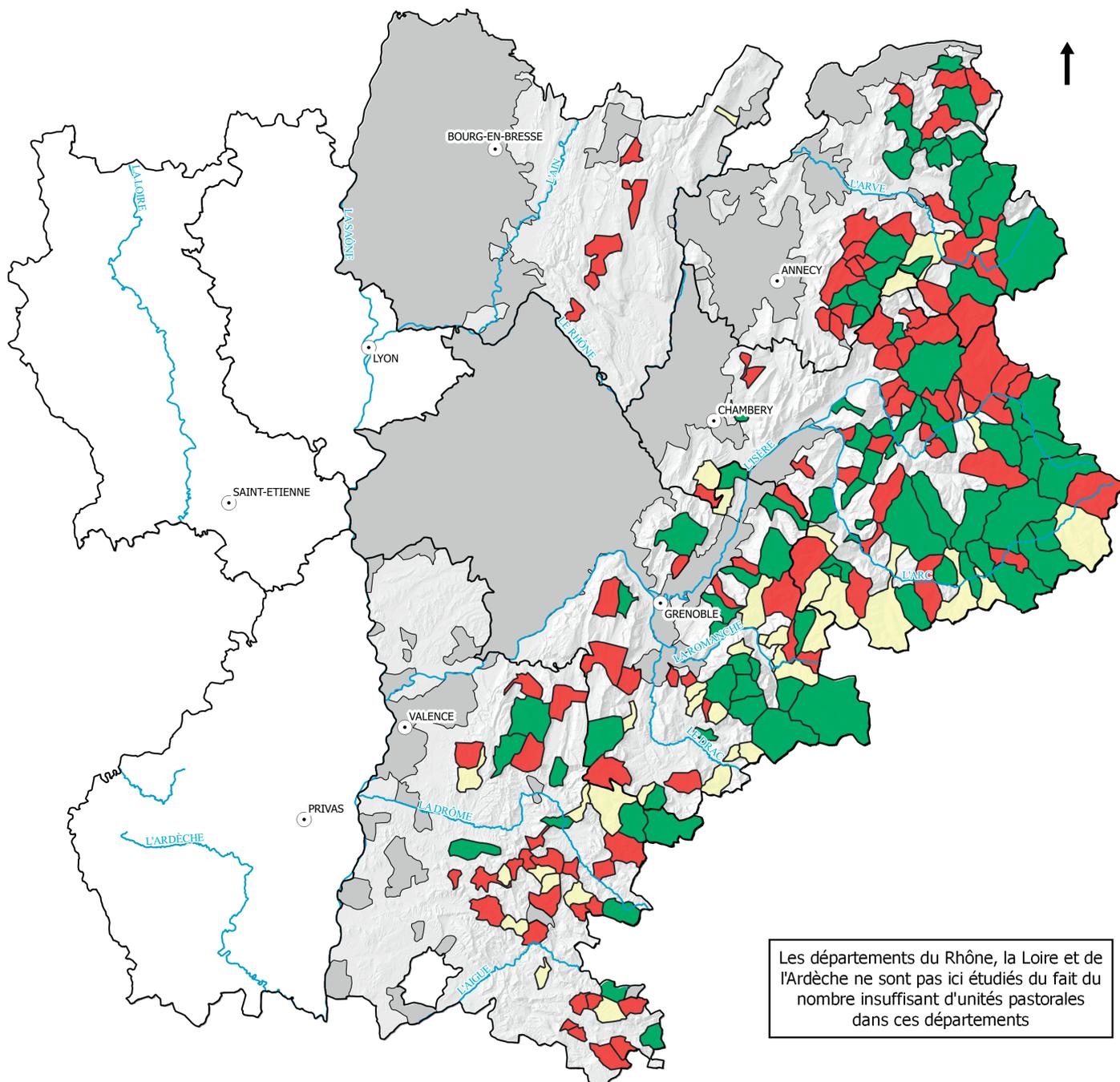
On considère, sur cette carte, que le cheptel diminue quand les UGB* estivées au 15 juillet baissent de plus de 20% entre 1996 et 2012/2014, que le cheptel augmente quand les UGB estivées sont en hausse de plus de 20% sur cette période et sont stables sinon.

- Communes non enquêtées
- Départements non étudiés

*UGB (Unités de Gros Bétail) : unité qui permet de comparer entre eux des effectifs animaux : d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients UGB utilisés sont les suivants :

- Ovins : 0,15 UGB par tête
- Caprin : 0,17 UGB par tête
- Vache laitière en production : 1 UGB par tête
- Autres bovins : 0,75 UGB par tête
- Équin et asin : 0,8 UGB par tête

Carte 25 : Évolution entre 1996 en 2012/2014 des UGB estivées au 15 juillet sur les unités pastorales



Les départements du Rhône, la Loire et de l'Ardèche ne sont pas ici étudiés du fait du nombre insuffisant d'unités pastorales dans ces départements

Source : Enquête Pastorale 1996, Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

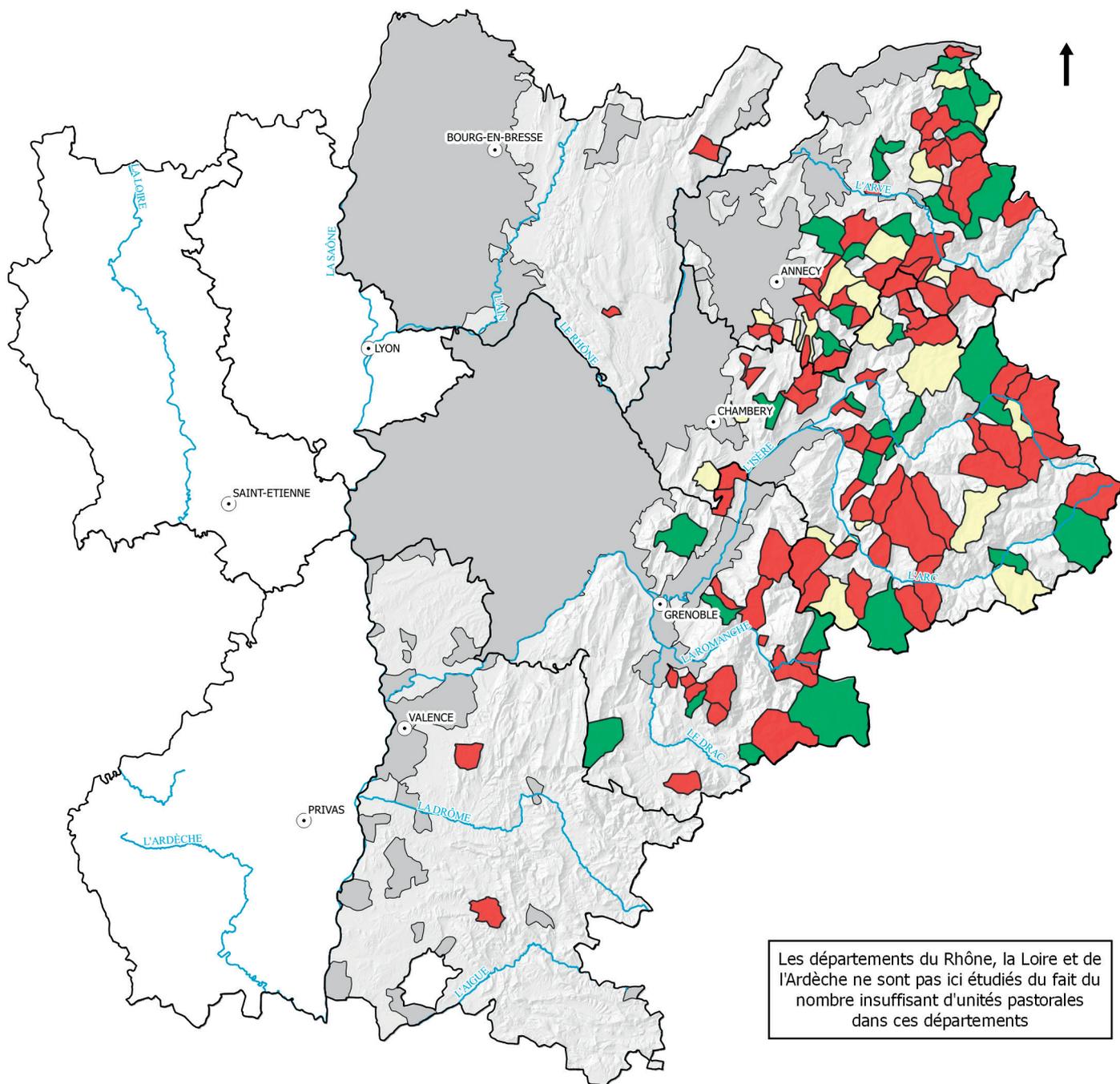
Évolution des effectifs ovins pâturent sur les unités pastorales au 15 juillet

- Augmentation du cheptel ovin estivé
- Stabilité du cheptel ovin estivé
- Diminution du cheptel ovin estivé

- Communes non enquêtées
- Départements non étudiés

On considère, sur cette carte, que le cheptel diminue quand les effectifs estivés au 15 juillet baissent de plus de 20% entre 1996 et 2012/2014, que le cheptel augmente quand les effectifs estivés sont en hausse de plus de 20% sur cette période et sont stables sinon.

Carte 26 : Évolution entre 1996 en 2012/2014 de l'effectif ovin estivé au 15 juillet sur les unités pastorales



Les départements du Rhône, la Loire et de l'Ardèche ne sont pas ici étudiés du fait du nombre insuffisant d'unités pastorales dans ces départements

Source : Enquête Pastorale 1996, Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

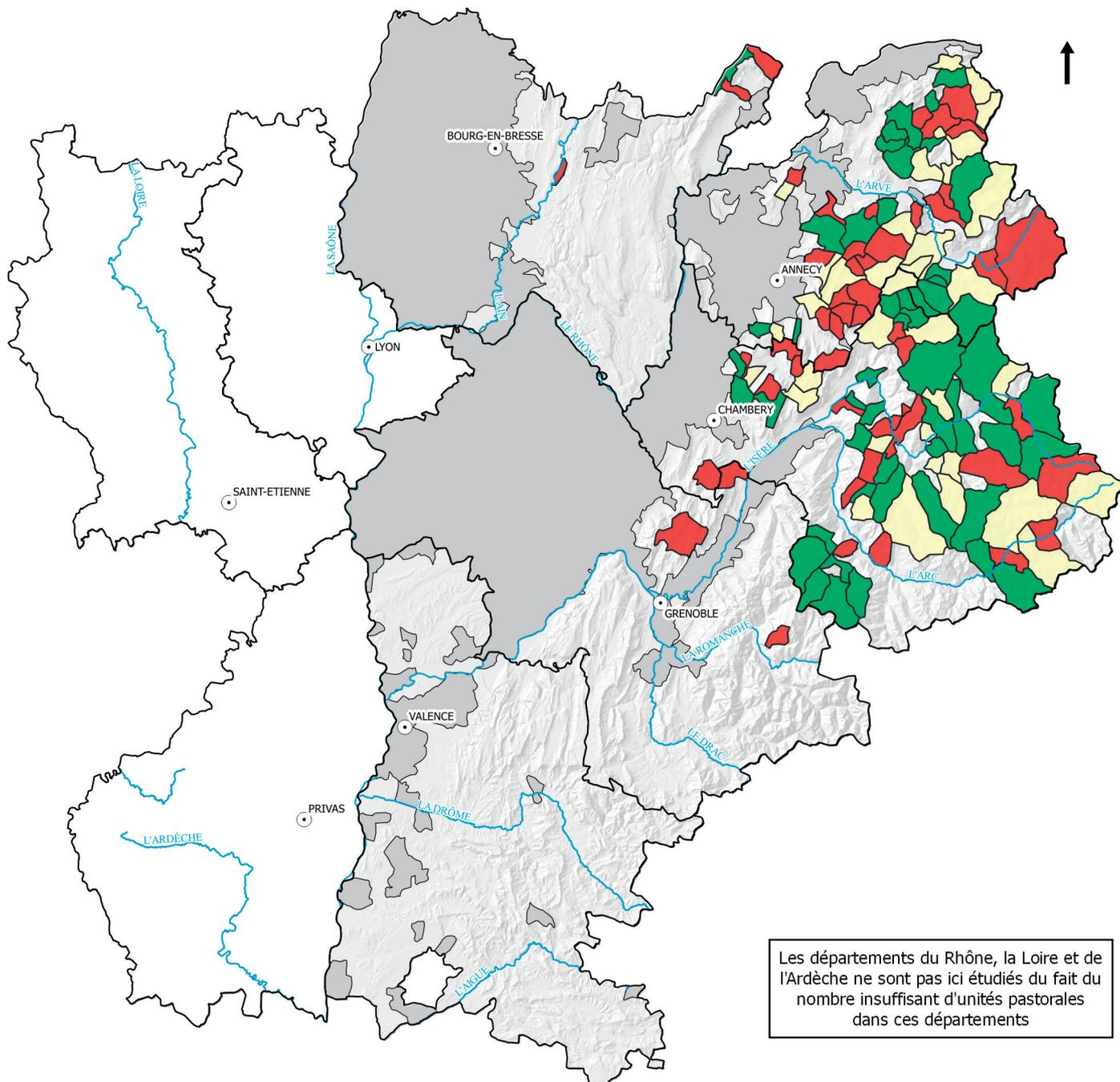
Évolution des effectifs de caprins pâturent sur les unités pastorales au 15 juillet

- Augmentation du cheptel caprin estivé
- Stabilité du cheptel caprin estivé
- Diminution du cheptel caprin estivé

On considère, sur cette carte, que le cheptel diminue quand les effectifs estivés au 15 juillet baissent de plus de 20% entre 1996 et 2012/2014, que le cheptel augmente quand les effectifs estivés sont en hausse de plus de 20% sur cette période et sont stables sinon.

- Communes non enquêtées
- Départements non étudiés

Carte 27 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'effectif caprin estivé au 15 juillet sur les unités pastorales



Les départements du Rhône, la Loire et de l'Ardèche ne sont pas ici étudiés du fait du nombre insuffisant d'unités pastorales dans ces départements

Source : Enquête Pastorale 1996, Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

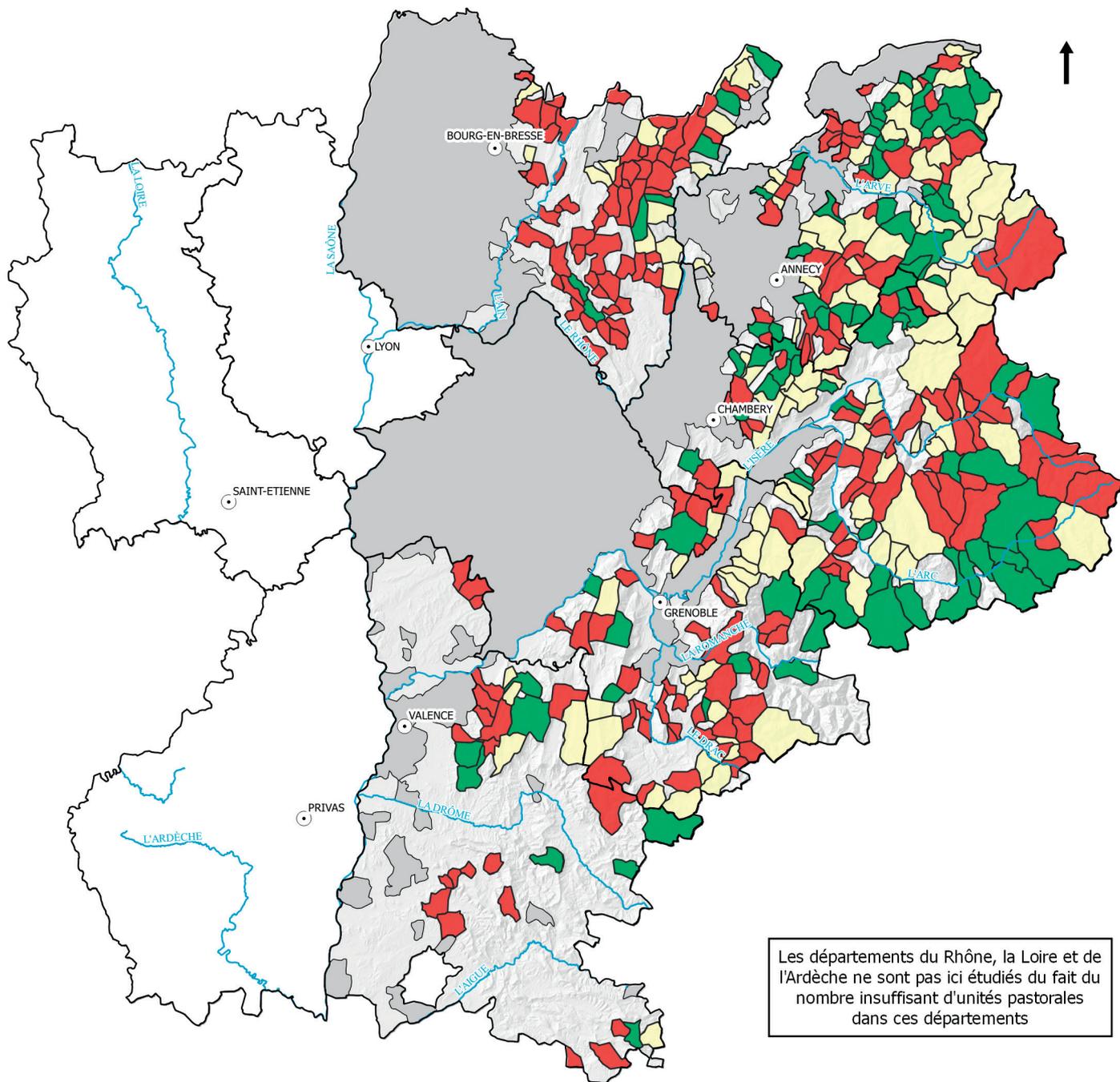
Évolution des effectifs de vaches laitières pâturant sur les unités pastorales au 15 juillet

- Augmentation du cheptel de vaches laitières estivé
- Stabilité du cheptel de vaches laitières estivé
- Diminution du cheptel vaches laitières estivé

On considère, sur cette carte, que le cheptel diminue quand les effectifs estivés au 15 juillet baissent de plus de 20% entre 1996 et 2012/2014, que le cheptel augmente quand les effectifs estivés sont en hausse de plus de 20% sur cette période et sont stables sinon.

- Communes non enquêtées
- Départements non étudiés

Carte 28 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'effectif de vaches laitières estivé au 15 juillet sur les unités pastorales



Les départements du Rhône, la Loire et de l'Ardèche ne sont pas ici étudiés du fait du nombre insuffisant d'unités pastorales dans ces départements

Source : Enquête Pastorale 1996, Enquête Pastorale 2012/2014, IGN BD TOPO®

Évolution des effectifs des bovins hors vaches laitières pâturent sur les unités pastorales au 15 juillet

- Augmentation du cheptel de bovins hors vaches laitières estivé
- Stabilité du cheptel de bovins hors vaches laitières estivé
- Diminution du cheptel de bovins hors vaches laitières estivé

- Communes non enquêtées
- Départements non étudiés

On considère, sur cette carte, que le cheptel diminue quand les effectifs estivés au 15 juillet baissent de plus de 20% entre 1996 et 2012/2014, que le cheptel augmente quand les effectifs estivés sont en hausse de plus de 20% sur cette période et sont stables sinon.

Carte 29 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'effectif de bovins hors vaches laitières estivé au 15 juillet sur les unités pastorales

Données sur l'évolution de l'agriculture et du pastoralisme

Évolution du cheptel en 2000 et 2010 des exploitations agricoles de la région Rhône-Alpes

		Ovins	Caprins	Vaches laitières	Bovins hors vaches laitières
Ain	2000	27 887	9 344	54 875	92 137
	2010	27 680	7 908	47 364	84 431
Ardèche	2000	107 950	40 540	15 545	25 121
	2010	81 637	36 096	12 899	26 737
Drôme	2000	98 330	38 855	5 682	16 669
	2010	87 407	38 558	4 644	15 734
Isère	2000	59 127	16 877	38 541	83 190
	2010	63 660	13 342	31 775	80 893
Loire	2000	61 094	15 438	66 386	161 560
	2010	59 449	19 898	58 069	157 135
Rhône	2000	21 791	17 321	38 551	48 695
	2010	20 910	21 586	33 949	47 632
Savoie	2000	40 546	8 182	30 414	29 792
	2010	42 051	8 787	29 115	28 109
Haute-Savoie	2000	26 786	7 179	56 718	40 013
	2010	21 937	8 616	51 237	38 052
Rhône-Alpes	2000	443 511	153 736	306 712	497 177
	2010	404 731	154 791	269 052	478 723
France	2000	9 416 000	1 202 000	4 193 000	10 741 000
	2010	7 462 000	1 391 000	3 717 000	10 103 000

Source : Agreste – recensement agricole 2000 et 2010

Tableau 37 : Cheptel en 2000 et 2010 sur l'ensemble des exploitations agricoles de la région Rhône-Alpes (hors pacages collectifs) (en nombre de têtes)

Évolution entre 1996 et 2012/2014 des effectifs estivés au 15 juillet sur les unités pastorales

		Ovins (en nombre de têtes)	Caprins (en nombre de têtes)	Vaches laitières (en nombre de têtes)	Bovins hors vaches laitières (en nombre de têtes)	Nombre d'UGB de ces quatre catégories animales (en UGB)
Ain	1996	1 610	190	120	9 140	7 250
	2012/2014	4 140	90	120	7 040	6 030
Drôme	1996	32 630	180	0	3 310	7 410
	2012/2014	35 740	160	0	3 060	7 680
Isère	1996	92 960	740	110	10 650	22 160
	2012/2014	101 770	530	70	9 440	22 500
Savoie	1996	130 980	5 720	13 060	19 100	48 000
	2012/2014	146 350	5 300	15 250	18 560	52 020
Haute- Savoie	1996	25 750	3 860	9 430	16 900	26 620
	2012/2014	31 240	5 610	9 550	17 570	28 360
Rhône- Alpes	1996	299 130	10 710	22 800	64 480	117 850
	2012/2014	326 010	11 700	25 000	57 220	118 810

Source : Enquête pastorale 1996 et 2012/2014

Les coefficients UGB utilisés sont le suivant : Ovins : 0,15 UGB par tête ; Caprin : 0,17 UGB par tête ; Vaches laitières en production : 1,0 UGB par tête ; Autres bovins : 0,75 UGB par tête ; Equin /Asin : 0,8 UGB par tête ; Autres espèces animales : 0,4 UGB par tête

Tableau 38 : Effectifs estivés au 15 juillet sur les unités pastorales en Rhône-Alpes en 1996 et 2012/2014 (en nombre de têtes et en UGB)

Évolution entre 1996 et 2012/2014 de la taille moyenne des troupeaux pâturant sur les unités pastorales au 15 juillet

		Ovins	Caprins	Vaches laitières	Bovins hors vaches laitières
Ain	1996	268	NS	NS	40
	2012/2014	518	NS	NS	48
Drôme	1996	480	NS	-	36
	2012/2014	616	NS	-	56
Isère	1996	1081	25	NS	76
	2012/2014	1156	29	NS	105
Savoie	1996	794	58	52	49
	2012/2014	871	78	62	46
Haute-Savoie	1996	257	42	32	29
	2012/2014	272	74	36	29
Rhône-Alpes	1996	627	47	41	39
	2012/2014	712	70	49	42

Tableau 39 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de la taille moyenne des troupeaux pâturant sur les unités pastorales au 15 juillet

Évolution entre 1996 et 2012/2014 des pratiques laitières bovines sur les unités pastorales

		Effectifs de vaches laitières au 15 juillet traites sur les unités pastorales	Effectifs de vaches laitières au 15 juillet dont le lait est transformé sur les unités pastorales
Ain	1996	100	0
	2012/2014	100	0
Drôme	1996	<i>Pas de vaches laitières estivées au 15 juillet</i>	
	2012/2014	<i>Pas de vaches laitières estivées au 15 juillet</i>	
Isère	1996	100	100
	2012/2014	100	100
Savoie	1996	12 900	4 200
	2012/2014	15 200	5 700
Haute-Savoie	1996	9 400	6 800
	2012/2014	9 500	5 300
Rhône-Alpes	1996	22 500	11 100
	2012/2014	25 000	11 000

Tableau 40 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 des effectifs de vaches laitières traites à l'alpage et effectifs dont le lait est transformé à l'alpage (en nombre de têtes)

Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine géographique des troupeaux pâturant au 15 juillet sur les unités pastorales

Effectif ovins (en nombre de têtes) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales issu d'exploitations ayant leurs sièges ...

		... sur la commune de l'unité pastorale	... sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale
Ain	1996	500	1 100	ε
	2012/2014	300	1 800	2 100
Drôme	1996	13 300	10 800	8 500
	2012/2014	10 400	15 700	9 700
Isère	1996	5 100	18 100	69 700
	2012/2014	7 400	19 000	75 300
Savoie	1996	28 000	12 800	90 200
	2012/2014	27 400	14 600	104 300
Haute-Savoie	1996	11 100	10 500	4 200
	2012/2014	9 100	12 300	9 900
Rhône-Alpes	1996	63 300	63 200	172 700
	2012/2014	55 100	68 300	202 600

Tableau 41 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs ovins estivés au 15 juillet sur les unités pastorales (en nombre de têtes)

Effectif caprin (en nombre de têtes) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales issu d'exploitations ayant leurs sièges ...

		... sur la commune de l'unité pastorale	... sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale
Ain	1996	100	100	ε
	2012/2014	100	ε	ε
Drôme	1996	200	ε	ε
	2012/2014	100	ε	ε
Isère	1996	200	200	300
	2012/2014	100	100	300
Savoie	1996	3 000	1 000	1 700
	2012/2014	3 000	1 500	800
Haute-Savoie	1996	2 100	1 300	400
	2012/2014	2 000	2 200	1 500
Rhône-Alpes	1996	5 600	2 700	2 400
	2012/2014	5 300	3 900	2 500

Tableau 42 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs caprins au 15 juillet sur les unités pastorales (en nombre de têtes)

Effectif bovin non-lait (en nombre de têtes) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales issu d'exploitations ayant leurs sièges ...

		... sur la commune de l'unité pastorale	... sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale
Ain	1996	2 900	4 700	1 500
	2012/2014	1 500	4 100	1 400
Drôme	1996	1 200	1 600	500
	2012/2014	1 200	1 300	500
Isère	1996	1 900	6 200	2 600
	2012/2014	2 100	5 000	2 300
Savoie	1996	8 000	8 600	2 500
	2012/2014	7 300	7 800	3 400
Haute-Savoie	1996	7 400	8 400	1 100
	2012/2014	5 600	11 000	1 000
Rhône-Alpes	1996	22 400	31 300	10 800
	2012/2014	18 800	29 600	8 800

Tableau 43 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs de bovins non-lait au 15 juillet sur les unités pastorales (en nombre de têtes)

Effectif de vaches laitières (en nombre de têtes) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales issu d'exploitations ayant leurs sièges ...

		... sur la commune de l'unité pastorale	... sur le département de l'unité pastorale	... en dehors du département de l'unité pastorale
Ain	1996	ε	100	ε
	2012/2014	100	ε	100
Drôme	1996	ε	ε	ε
	2012/2014	ε	ε	ε
Isère	1996	ε	ε	100
	2012/2014	ε	ε	100
Savoie	1996	6 500	5 600	900
	2012/2014	9 200	5 200	800
Haute-Savoie	1996	5 900	3 100	500
	2012/2014	6 100	3 000	500
Rhône-Alpes	1996	12 500	8 800	1 500
	2012/2014	15 400	8 300	1 300

Tableau 44 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs des vaches laitières au 15 juillet sur les unités pastorales (en nombre de têtes)

Évolution de l'orientation animale dominante des unités pastorales entre 1996 et 2012/2014

Pourcentage d'unités pastorales pâturées au 15 juillet par orientation animale dominante

		Bovins - vaches laitières	Bovins - non- lait	Bovins mixte	Ovins	Caprins	Équins/asins	Troupeaux mixtes
Ain	1996	ε	92 %	1 %	2 %	1 %	2 %	2 %
	2012/2014	1 %	89 %	1 %	5 %	-	2 %	2 %
Drôme	1996	-	51 %	-	40 %	1 %	4 %	4 %
	2012/2014	-	42 %	-	48 %	1 %	2 %	7 %
Isère	1996	ε	54 %	1 %	34 %	-	5 %	6 %
	2012/2014	-	43 %	1 %	47 %	-	3 %	6 %
Savoie	1996	22 %	38 %	12 %	19 %	2 %	1 %	6 %
	2012/2014	24 %	39 %	8 %	19 %	2 %	2 %	6 %
Haute- Savoie	1996	23 %	48 %	10 %	8 %	1 %	1 %	9 %
	2012/2014	20 %	50 %	8 %	10 %	2 %	3 %	7 %
Rhône- Alpes	1996	14 %	53 %	7 %	16 %	1 %	3 %	6 %
	2012/2014	17 %	48 %	7 %	18 %	2 %	2 %	6 %

Tableau 45 : Évolution de l'orientation animale dominante au 15 juillet des unités pastorales entre 1996 et 2012/2014 (en pourcentage du nombre d'unités pastorales)



Table des illustrations

Table des cartes

Carte 1 : Communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014	16
Carte 2 : Communes enquêtées lors de l'enquête pastorale 2012/2014 et zones agricoles défavorisées	17
Carte 3 : Localisation des espaces pastoraux en Rhône-Alpes	25
Carte 4 : Étagement altitudinal des unités pastorales en Rhône-Alpes	26
Carte 5 : Type de milieu pastoral dominant des zones pastorales en Rhône-Alpes	27
Carte 6 : Nature de la propriété principale des unités et zones pastorales	34
Carte 7 : Nature du regroupement de propriétés des unités et zones pastorales	35
Carte 8 : Mode de faire-valoir dominant des unités pastorales	36
Carte 9 : Nature des gestionnaires des unités pastorales en Rhône-Alpes	43
Carte 10 : Origine géographique des gestionnaires des unités pastorales	44
Carte 11 : Durée d'utilisation des unités pastorales	52
Carte 12 : Orientation animale dominante sur les unités pastorales	61
Carte 13 : Cheptel en unité gros bétail (UGB) sur les espaces pastoraux par type d'entité pastorale	62
Carte 14 : Cheptel en unité gros bétail (UGB) sur les espaces pastoraux par catégorie animale	63
Carte 15 : Les flux de transhumance ovine internes à la région Rhône-Alpes	74
Carte 16 : Les flux de transhumance ovine vers la région Rhône-Alpes	75
Carte 17 : Les flux de transhumance des bovins non laitiers internes à la région Rhône-Alpes	76
Carte 18 : Les flux de transhumance des bovins non laitiers vers la région Rhône-Alpes	77
Carte 19 : Pratique de la conduite intégrale du troupeau en parc clôturé	85
Carte 20 : Mode de conduite des troupeaux sur les unités pastorales	86
Carte 21 : Les activités de traite sur les unités pastorales	93
Carte 22 : Les activités de traite sur les zones pastorales	94
Carte 23 : Les activités de traite et de transformation sur les espaces pastoraux (unités et zones pastorales)	95
Carte 24 : Activité d'accueil de public (régulièrement ou ponctuellement) et de vente de produits issus des exploitations utilisateurs des unités pastorales	98
Carte 25 : Évolution entre 1996 en 2012/2014 des UGB estivées au 15 juillet sur les unités pastorales	116
Carte 26 : Évolution entre 1996 en 2012/2014 de l'effectif ovin estivé au 15 juillet sur les unités pastorales	117
Carte 27 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'effectif caprin estivé au 15 juillet sur les unités pastorales	118
Carte 28 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'effectif de vaches laitières estivé au 15 juillet sur les unités pastorales	119
Carte 29 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'effectif de bovins hors vaches laitières estivé au 15 juillet sur les unités pastorales	120

Table des figures

Figure 1 : Taille moyenne des unités pastorales en Rhône-Alpes (<i>en hectares</i>).....	19
Figure 2 : Taille des unités pastorales en Rhône-Alpes (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	20
Figure 3 : Altitude des entités pastorales en Rhône-Alpes (<i>en mètres</i>).....	20
Figure 4 : Répartition des unités pastorales par classes de pente (<i>en pourcentage du nombre de zones pastorales</i>).....	21
Figure 5 : Répartition des zones pastorales par classe de pentes (<i>en pourcentage du nombre de zones pastorales</i>).....	21
Figure 6 : Répartition altitudinale des unités pastorales (<i>en pourcentage de la surface des unités pastorales</i>).....	22
Figure 7 : Type de milieu dominant des zones pastorales (<i>en pourcentage du nombre de zones pastorales</i>).....	23
Figure 8 : Nature de la propriété principale des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	28
Figure 9 : Nature de la propriété principale des zones pastorales (<i>en pourcentage du nombre de zones pastorales</i>).....	29
Figure 10 : Unités pastorales sur un périmètre d'association de propriétaires (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	30
Figure 11 : Évolution de la part des unités pastorales sur un périmètre d'Associations Foncières Pastorales (AFP) (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	31
Figure 12 : Surface moyenne des unités pastorales par mode de faire-valoir dominant (<i>en hectares</i>).....	32
Figure 13 : Mode de faire-valoir dominant des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	32
Figure 14 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 des modes de savoir-faire des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	33
Figure 15 : Types de gestionnaire des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	38
Figure 16 : Surface moyenne des unités pastorales par type de gestionnaire (<i>en hectares</i>).....	39
Figure 17 : Évolution de la part des unités pastorales exploitées par les différents types de gestionnaires pastoraux (<i>en pourcentage de surface d'unités pastorales</i>).....	40
Figure 18 : Origine des gestionnaires des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	41
Figure 19 : Nombre d'exploitations moyen par groupement pastoral (GP).....	42
Figure 20 : Orientation animale dominante par type de gestionnaire (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	42
Figure 21 : Période d'utilisation des unités pastorales en région Rhône-Alpes (<i>en hectares d'unités pastorales pâturées</i>).....	47
Figure 22 : Comparaison des périodes d'utilisation des unités pastorales des départements de la région Rhône-Alpes (<i>en hectares d'unités pastorales pâturées</i>).....	47
Figure 23 : Unités pastorales en circuit (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	49
Figure 24 : Unités pastorales en circuit par durée d'utilisation (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	49
Figure 25 : Période d'utilisation des zones pastorales (<i>en pourcentage du nombre de zones pastorales</i>).....	50
Figure 26 : Orientation animale dominante des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	54
Figure 27 : Taille moyenne des unités pastorales par orientation animale dominante (<i>en hectares</i>).....	55

Figure 28 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 des Unités gros bétails (UGB) estivées sur les unités pastorales (<i>en UGB</i>)	58
Figure 29 : Provenance des Unités gros bétails (UGB) (<i>en pourcentage du nombre d'UGB</i>).....	65
Figure 30 : Provenance des effectifs ovins (<i>en pourcentage du nombre de têtes</i>)	67
Figure 31 : Départements d'origine des effectifs ovins pâturant sur les unités pastorales de la région Rhône-Alpes (<i>en nombre de têtes</i>)	68
Figure 32 : Provenance des effectifs de bovins non-lait (<i>en pourcentage du nombre de têtes</i>)	69
Figure 33 : Départements d'origine des effectifs de bovins non-lait pâturant sur les unités pastorales de la région Rhône-Alpes (<i>en nombre de têtes</i>).....	70
Figure 34 : Provenance des effectifs caprins (<i>en pourcentage du nombre de têtes</i>).....	71
Figure 35 : Départements d'origine des effectifs caprins pâturant sur les unités pastorales de la région (<i>en pourcentage des effectifs caprins</i>)	71
Figure 36 : Provenance des effectifs de vaches laitières (<i>en pourcentage du nombre de têtes</i>)	72
Figure 37 : Provenance des effectifs équinés (<i>en pourcentage du nombre de têtes</i>).....	73
Figure 38 : Évolution du gardiennage permanent entre 1996 et 2012/2014 (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>)	81
Figure 39: Mode de gardiennage des troupeaux ovins des unités pastorales à orientation animale dominante « ovins » (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »</i>).....	83
Figure 40 : Mode de conduite des unités pastorales « ovins » selon la taille du troupeau (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »</i>).....	83
Figure 41 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 du pourcentage d'unités pastorales à orientation animale dominante « ovins » en gardiennage permanent par taille du troupeau (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »</i>).....	84
Figure 42 : Unités pastorales avec une activité de traite et de transformation (<i>en nombre d'unités pastorales</i>)	89
Figure 43 : Zones pastorales avec une activité de traite et de transformation (<i>en nombre de zones pastorales</i>)	90
Figure 44 : Comparaisons possibles entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 et les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010	105

Table des tableaux

Tableau 1 : Méthode de calcul de l'orientation animale dominante des unités pastorales	14
Tableau 2 : Nombre d'unités et zones pastorales en Rhône-Alpes	18
Tableau 3 : Emprise des surfaces pastorales en Rhône-Alpes	19
Tableau 4 : Nombre et surface d'Associations Foncières Pastorales (AFP) en Rhône-Alpes	30
Tableau 5 : Surfaces des unités pastorales par type de gestionnaire (<i>en hectares</i>)	39
Tableau 6 : Nombre de groupements pastoraux (GP)	41
Tableau 7 : Durée d'utilisation des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales par classe de durée et en moyenne par nombre de jours</i>)	48
Tableau 8 : Motifs d'abandon des unités pastorales depuis 1996	51
Tableau 9 : Évolution de l'orientation animale dominante des unités pastorales pâturées au 15 juillet (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	55
Tableau 10 : Répartition par type d'entité pastorale des Unités gros bétails (UGB) pâturant sur des espaces pastoraux (unités et zones pastorales) au 15 juillet (<i>en UGB</i>).....	56
Tableau 11 : Unités gros bétails (UGB) pâturant sur des unités pastorales au 15 juillet (<i>en UGB</i>)	57
Tableau 12 : Unités gros bétails (UGB) pâturant sur des zones pastorales au 15 juillet (<i>en UGB</i>)	57
Tableau 13 : Évolution des Unités gros bétails (UGB) estivées au 15 juillet sur les unités pastorales entre les enquêtes pastorales 1996 et 2012/2014 à l'échelle régionale (<i>en UGB</i>)	58
Tableau 14 : Moyenne et quartiles de la taille des troupeaux (<i>en nombre de têtes</i>) estivés au 15 juillet sur les unités pastorales	59
Tableau 15 : Évolution de la taille moyenne des troupeaux estivés au 15 juillet sur les unités pastorales (<i>en nombre de têtes</i>)	60
Tableau 16 : Provenance des Unités gros bétails (UGB) (<i>en UGB</i>)	65
Tableau 17 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de la provenance des Unités gros bétails (UGB) pâturant au 15 juillet sur des unités pastorales (<i>en UGB</i>).....	66
Tableau 18 : Provenance des effectifs ovins (<i>en nombre de têtes</i>)	67
Tableau 19 : Provenance des effectifs de bovins non-lait (<i>en nombre de têtes</i>)	69
Tableau 20 : Provenance des effectifs caprins (<i>en nombre de têtes</i>)	71
Tableau 21 : Provenances des effectifs de vaches laitières (<i>en nombre de têtes</i>)	72
Tableau 22 : Provenances des effectifs équins/asins (<i>en nombre de têtes</i>).....	73
Tableau 23 : Conduite intégrale en parc clôturé des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>)	79
Tableau 24 : Gardiennage permanent des unités pastorales (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>)	80
Tableau 25 : Modalités de conduite des troupeaux de bovins non-lait sur les unités pastorales à orientation animale dominante « bovins non-lait » (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales « bovins non-lait »</i>)	82
Tableau 26 : Modalités de conduite des troupeaux d'ovins sur les alpages à orientation animale dominante « ovins » (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales « ovins »</i>)	82
Tableau 27 : Les effectifs traits au 15 juillet sur les unités pastorales (<i>en nombre de têtes</i>) ..	89
Tableau 28 : Effectifs de vaches laitières sur des zones pastorales, pâturage et traite (<i>en nombre de têtes de vaches laitières</i>)	90
Tableau 29 : Les effectifs traits au 15 juillet sur les zones pastorales (<i>en nombre de têtes</i>) ..	90
Tableau 30 : Type de lait transformé à l'alpage en pays de Savoie (<i>en nombre d'unités pastorales avec un atelier de transformation</i>)	92

Tableau 31 : Activité de vente et d'accueil sur les unités pastorales (<i>en nombre et en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>)	96
Tableau 32 : Personnes travaillant sur les unités pastorales (<i>en nombre de personnes et en équivalents temps-plein</i>)	101
Tableau 33 : Nombre de jours travaillés par UGB pâturent sur l'unité pastorale et par orientation animale dominante	101
Tableau 34 : Part du travail salarié par orientation animale dominante	102
Tableau 35 : Travail salarié par type de gestionnaire (<i>en pourcentage du travail salarié</i>) ...	103
Tableau 36 : Catégories animales utilisées pour comparer l'enquête pastorale et le recensement agricole	106
Tableau 37 : Cheptel en 2000 et 2010 sur l'ensemble des exploitations agricoles de la région Rhône-Alpes (<i>hors pacages collectifs</i>) (<i>en nombre de têtes</i>)	121
Tableau 38 : Effectifs estivés au 15 juillet sur les unités pastorales en Rhône-Alpes en 1996 et 2012/2014 (<i>en nombre de têtes et en UGB</i>)	122
Tableau 39 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de la taille moyenne des troupeaux pâturent sur les unités pastorales au 15 juillet	123
Tableau 40 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 des effectifs de vaches laitières traits à l'alpage et effectifs dont le lait est transformé à l'alpage (<i>en nombre de têtes</i>)	123
Tableau 41 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs ovins estivés au 15 juillet sur les unités pastorales (<i>en nombre de têtes</i>)	124
Tableau 42 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs caprins au 15 juillet sur les unités pastorales (<i>en nombre de têtes</i>)	124
Tableau 43 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs de bovins non-lait au 15 juillet sur les unités pastorales (<i>en nombre de têtes</i>)	125
Tableau 44 : Évolution entre 1996 et 2012/2014 de l'origine des effectifs des vaches laitières au 15 juillet sur les unités pastorales (<i>en nombre de têtes</i>)	125
Tableau 45 : Évolution de l'orientation animale dominante au 15 juillet des unités pastorales entre 1996 et 2012/2014 (<i>en pourcentage du nombre d'unités pastorales</i>).....	126



Atlas des pastoralismes en Rhône-Alpes

Réalisation :

RÉSEAU PASTORAL RHÔNE-ALPES



Suaci Montagn'Alpes
Maison de l'Agriculture et de
la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
npichon.suaci@smb.chambagri.fr
Tél. : 04 79 70 77 77



**Fédération des Alpes
d'Isère**
La Grange
38190 LES ADRETS
federation@alpages38.org
Tél. : 04 76 71 10 20



**Chambre d'Agriculture de
l'Ain/Société d'Économie
Montagnarde de l'Ain**
300 rue Santos Dumont, ZA
des Etournelles
01200 CHATILLON EN
MICHAILLE
camille.doline@ain.chambagri.fr
delphine.gudin@ain.chambagri.fr
Tél. : 04 74 45 56 90



**Société d'Économie
Alpestre de Haute-Savoie**
Immeuble « Genève
Bellevue », 105 avenue de
Genève
74000 ANNECY
sea74@echoalp.com
Tél. : 04 50 88 37 74



**Chambre d'Agriculture de
l'Ardèche**
4 avenue de l'Europe unie
07001 PRIVAS
contact@ardeche.chambagri.fr
Tél. : 04 75 20 28 00



**Société d'Économie
Alpestre de Savoie**
Maison de l'Agriculture et de
la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
sea73@echoalp.com
Tél. : 04 79 33 83 02



**Association
Départementale
d'Économie Montagnarde
de la Drôme**
Avenue de la clairette
26150 DIE
adem.drome@orange.fr
Tél. : 04 75 22 20 39



Avec l'appui méthodologique
d'Irstea UR DTM, centre de
Grenoble

Financement :

Atlas réalisé dans le cadre de la « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Conseil Régional Rhône-Alpes et les membres du réseau Pastoral Rhône-Alpes - Programme 2015 » financée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Impression réalisée avec le soutien du
Crédit Agricole des Savoie


DES SAVOIE

Crédit photo : ADEM, SEA 73, SEA 74, Suaci Montagn'Alpes